



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars
2004

Volume 3
États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

2004

Volume 3

États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Impression

Autorisée par l'Assemblée législative

Fredericton, (N.-B.)

ISSN 0382-1277

TABLE DES MATIÈRES

Algonquin Golf Limited	1
Algonquin Properties Limited	11
Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick	21
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	29
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	41
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	63
Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick	69
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	75
Conseil consultatif sur la condition de la femme	81
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	87
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	97
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	105
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	111
Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	119
Fonds de stabilisation financière	125
Forest Protection Limited	131
Gestion provinciale Ltée.	145
Musée du Nouveau-Brunswick	151
NB Agriexport Inc.	161
Réseau de Formation à distance du Nouveau-Brunswick	167
Services Nouveau-Brunswick	173
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	187
Société de Développement régional	199
Société de Développement régional - Organisme de services spéciaux	207
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	213
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	221
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	251
Société de Kings Landing	259
Société de Voirie du Nouveau-Brunswick	267
Strait Crossing Finance Inc.	275

INTRODUCTION VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en cinq volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable de la province de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité et une analyse des principaux écarts.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

Le volume V renferme les listes de traitements de certaines organisations gouvernementales, telles que les Régies régionales de la santé, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Les listes de traitements comprennent les employés ayant reçu un traitement de plus de 40 000 \$ durant l'année se terminant le 31 décembre 2003.

ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN GOLF LIMITED

31 DÉCEMBRE 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Golf Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Golf Limited au 31 décembre 2003 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in black ink that reads "K.D. Robinson".

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 5 mars 2004

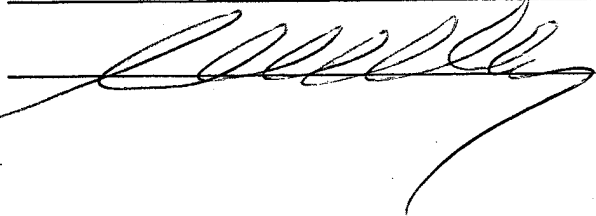
ALGONQUIN GOLF LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 2003

ACTIF	2003	2002
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	10 790 \$	10 639 \$
Comptes clients	6 134	14
Inventaire dans la boutique Pro Shop	84 189	55 655
Dépenses payées d'avance	67 408	45 995
	<u>168 521</u>	<u>112 303</u>
Immobilisations (note 3)	5 978 881	6 326 072
	<u>6 147 402 \$</u>	<u>6 438 375 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	2 434 606 \$	1 473 960 \$
Passif à long terme		
Contributions reportées relativement aux immobilisations (note 5)	1 762 147	1 868 944
Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	3 959 853	4 268 400
Intérêt sur l'emprunt de construction	297 822	297 822
Charges de location (note 7)	69 463	85 764
	<u>6 089 285</u>	<u>6 520 930</u>
Capital-actions		
Émission et entièrement versée - 1 action ordinaire	<u>1</u>	<u>1</u>
Surplus d'apport (note 6)	59 531	59 531
Déficit	<u>(2 436 021)</u>	<u>(1 616 047)</u>
	<u>(2 376 490)</u>	<u>(1 556 516)</u>
	<u>6 147 402 \$</u>	<u>6 438 375 \$</u>

Approuvé par le conseil



Administrateur



Administrateur

ALGONQUIN GOLF LIMITED
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

	Budget	2003	2002
RECETTES			
Frais de jeu et locations	1 327 500 \$	1 148 936 \$	1 111 598 \$
Ventes d'aliments	124 813	66 947	79 152
Ventes de boissons	101 506	107 162	95 849
Subvention de SDR (note 5)	106 797	106 797	106 797
Boutique Pro Shop	275 000	187 205	224 177
Intérêts	-	181	1 995
	<u>1 935 616</u>	<u>1 617 228</u>	<u>1 619 568</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	1 214 306	955 848	959 608
Coût des ventes de la boutique Pro Shop	216 669	116 923	117 381
Administration et frais généraux	323 049	200 629	163 316
Publicité et promotion	142 678	153 894	112 402
Chauffage, éclairage, électricité et eau	76 704	60 675	43 195
Impôt foncier	63 000	61 280	61 280
Frais de gestion	54 865	45 308	43 676
Intérêt, emprunt de construction (note 4)	-	287 093	300 372
Intérêt, location-acquisition	-	11 899	13 682
Dotation à l'amortissement – immobilisations	-	543 653	504 875
	<u>2 091 271</u>	<u>2 437 202</u>	<u>2 319 787</u>
PERTE NETTE	<u>(155 655) \$</u>	(819 974)	(700 219)
Déficit, au début de l'exercice		(1 616 047)	(915 828)
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		<u>(2 436 021) \$</u>	<u>(1 616 047) \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX)	2003	2002
Activités d'exploitation :		
Perte nette pour l'année	(819 974) \$	(700 219)\$
Ajouter les postes hors caisse :		
Perte sur vente de bien en capital	21 126	-
Dotation à l'amortissement	543 653	504 875
Contributions de la RDC pour les immobilisations (note 5)	(106 797)	(106 797)
Augmentation des postes hors caisse du fonds de roulement	856 024	161 483
	<u>494 032</u>	<u>(140 658)</u>
Activités de financement :		
Païement envers les contrats de location-acquisition	(117 551)	(79 673)
Remboursement de la partie principal du prêt	(304 117)	-
	<u>(421 668)</u>	<u>(79 673)</u>
Activités d'investissement :		
Achats d'immobilisations	(72 213)	(26 801)
	<u>(72 213)</u>	<u>(26 801)</u>
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	 151	 (247 132)
Position de trésorerie, au début de l'exercice	<u>10 639</u>	<u>257 771</u>
 POSITION DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	 <u>10 790 \$</u>	 <u>10 639 \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

1. Description des opérations

Algonquin Golf Limited a été constituée en société le 29 mai 1998 en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick. Le but de la nouvelle société consiste à posséder et à exploiter le terrain de golf, qui appartenait auparavant à Algonquin Properties Limited. La société est une propriété exclusive du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'année 2000 a été la première année d'activité de la nouvelle société et le terrain de golf a ouvert ses portes le 1^{er} juillet. À cette date, l'actif du terrain de golf, l'immeuble, le terrain et le matériel connexe que possédait Algonquin Properties Limited ont été cédés à la société Algonquin Golf Limited. Après la cession, l'actif, les recettes et les dépenses ont été inscrits dans les états financiers de la société Algonquin Golf Limited. La société a signé avec l'entreprise Fairmont Hotels Inc. une entente de gérance pour la gestion quotidienne du terrain de golf.

2. Résumé des principales conventions comptables

Immobilisations

- a) Une réserve pour le remplacement de l'équipement a été établie conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc. Le contrat stipule que, chaque année, un montant égal à quatre pour cent (4 %) du revenu brut s'ajoutera à cette réserve. Les achats de meubles, d'accessoires et d'équipement pour le terrain de golf et les améliorations mineures sont imputés à cette réserve jusqu'à concurrence du solde du compte.
- b) Les coûts de remplacement pour la porcelaine, la verrerie et d'autres fournitures pour le chalet sont imputés aux dépenses dans l'année de l'achat.
- c) L'amortissement des immobilisations du terrain de golf a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués à la note 3.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

3. Immobilisations

Immobilisations	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Terrain	0 %	211 557 \$	- \$	211 557 \$
Installations	5 %	1 383 461	241 328	1 142 133
Améliorations au terrain de golf	5 %	4 958 769	866 139	4 092 630
Équipement du terrain de golf	20 %	830 911	533 553	297 358
Améliorations externes	15 %	244 196	103 452	140 744
Matériel et logiciel informatique	20 %	8 444	2 864	5 580
Meubles et accessoires	8 %	75 219	20 215	55 004
Améliorations aux installations	10 %	11 987	3 597	8 390
Matériel automobile	20%	31 856	6 371	25 485
		<u>7 756 400 \$</u>	<u>1 777 519 \$</u>	<u>5 978 881 \$</u>

4. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick

Le montant total du prêt de la province, totalisant 4 572 514 \$, a été versé sur une période de trois ans, la somme finale étant reçue en l'an 2000. Ce prêt est remboursable au plus tard le 31 mars 2013, en commençant par un paiement d'intérêts seulement de 300 372 \$ le 31 mars 2002, puis au moyen de versements confondus du principal et des intérêts chaque année, avec un versement final du principal et des intérêts de 1 148 476 \$ le 31 mars 2013. Le prêt rapporte un intérêt à un taux de 6 % composé semestriellement et non au préalable, à compter de 1999. L'intérêt couru de ce prêt pour 2003 était de 287 093 \$ (2002 – 300 372 \$).

5. Contribution reportée

En 1998, Algonquin Golf Limited a reçu une contribution non remboursable de 2 135 936 \$ de la Société de développement régional pour les coûts associés au réaménagement, à la construction, à l'ameublement et à l'équipement du nouveau terrain de golf de marque sur le site du terrain de golf Algonquin. Le montant total a été imputé sous forme de revenu différé jusqu'à l'ouverture du terrain de golf. Ce montant est amorti sur la même période que les immobilisations, que la contribution a été utilisée pour financer, à un taux de 5 % par année.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

6. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente la valeur comptable des anciennes installations du chalet qui ont été transférées de l'Algonquin Properties Limited.

7. Obligations en vertu des contrats de location-acquisition

Il existe des contrats de location-acquisition pour de l'équipement de golf. Le montant brut de l'actif en vertu du contrat de location-acquisition est de 533 184 \$, avec un amortissement cumulé totalisant 296 863 \$. Les versements totaux futurs pour le principal et les intérêts des contrats de location - acquisition s'élèvent à 210 205 \$. Ce montant comprend 198 464 \$ en principal et 11 741 \$ en intérêts. Des 198 464 \$, 129 001 \$ sont dus au cours de l'année courante et figurent dans le passif à court terme.

Les versements minimum annuels en principal et en intérêts pour chacune des quatre prochaines années se présentent comme suit :

<u>Année financière</u>	
2004	128 384 \$
2005	44 232
2006	29 274
2007	8 315
	<u>210 205 \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

8. Opérations entre personnes apparentées

En vertu du contrat de gérance, Fairmont Hotels Inc. peut :

- acheter des marchandises indiquées comme étant des marchandises de l'exploitant par l'entremise du service d'achat de l'exploitant, et l'exploitant peut imputer des frais d'achat représentant 5 % du coût;
- confier à des sous-traitants des campagnes de publicité et de promotion pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé par l'exploitant;
- confier à des sous-traitants des campagnes de relations publiques et engager des activités de relations publiques pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant.

Ces types de dépenses sont inscrits aux postes de dépenses appropriés dans l'état des recettes, des dépenses et du déficit.

Au total, 1,8 millions \$ (2002 – 0,8 million \$) des comptes créditeurs et frais courus de 2,4 millions \$ (2002 – 1,5 millions \$) sont payables à Algonquin Properties Limited. Ce montant payable est relié au transfert des recettes, de dépenses, d'actif et de passif entre les deux corporations au moment où le terrain de golf a officiellement ouvert le 1^{er} juillet 2000, de même qu'au travail effectué pour le terrain de golf, qui a été payé par Algonquin Properties Limited. Le montant sera remboursé lorsque suffisamment de fonds seront disponibles.

ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

31 DÉCEMBRE 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 2003 et les états des recettes et des dépenses, des modifications de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint


K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 5 mars 2004

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 2003

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 6)	2 105 106 \$	2 904 507 \$
Comptes clients (note 5c)	1 984 081	1 094 032
Inventaires, au coût	166 735	195 724
Dépenses payées d'avance	86 785	101 439
	<u>4 342 707</u>	<u>4 295 702</u>
Immobilisations (note 3)	14 324 715	15 048 513
	<u>18 667 422 \$</u>	<u>19 344 215 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	509 019 \$	447 111 \$
Dépôts anticipés	53 634	37 809
	<u>562 653</u>	<u>484 920</u>
Capital-actions		
Autorisé		
10 000 actions ordinaires dont la valeur globale ne dépasse pas 100 000 \$		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 %		
avec une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émises et entièrement versées		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
Surplus d'apport (note 4)	40 238 428	40 238 428
Déficit	(22 433 659)	(21 679 133)
	<u>18 104 769</u>	<u>18 859 295</u>
	<u>18 667 422 \$</u>	<u>19 344 215 \$</u>

Approuvé par le conseil

 Administrateur

 Administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

	Budget	2003	2002
RECETTES			
Location de chambres	5 516 379 \$	4 575 491 \$	5 306 864 \$
Ventes d'aliments	2 789 955	2 338 098	2 673 980
Ventes de boissons	741 429	671 084	772 486
Téléphone	110 981	91 348	99 528
Autres activités sportives	157 770	128 727	125 971
Divers	235 583	207 895	346 225
Intérêts	-	31 352	31 662
	<u>9 552 097</u>	<u>8 043 995</u>	<u>9 356 716</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	4 726 118	4 130 748	4 482 227
Administration et frais généraux	1 008 926	1 147 569	1 117 797
Publicité et promotion	745 220	664 199	624 484
Réparations et entretien	533 737	658 077	615 459
Chauffage, éclairage, électricité et eau	402 696	547 468	468 478
Impôt foncier	340 800	334 733	330 510
Frais de gestion	286 562	238 951	281 238
Dotation à l'amortissement – immobilisations	-	1 076 776	1 114 548
	<u>8 044 059</u>	<u>8 798 521</u>	<u>9 034 741</u>
PROFIT NET (PERTE NETTE)	<u>1 508 038 \$</u>	<u>(754 526)\$</u>	<u>321 975 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES MODIFICATIONS DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

	2003	2002
Capital-actions		
Solde d'ouverture et de clôture	300 000 \$	300 000 \$
Déficit		
Solde d'ouverture	(21 679 133)	(22 001 108)
Profit net (perte nette)	(754 526)	321 975
Solde de clôture	(22 433 659)	(21 679 133)
Surplus d'apport		
Solde d'ouverture et de clôture	40 238 428	40 238 428
Avoir total	18 104 769 \$	18 859 295 \$

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

	2003	2002
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX) :		
Activités d'exploitation :		
Profit net (perte nette) pour l'année	(754 526) \$	321 975 \$
Ajouter les postes hors caisse :		
Dotation à l'amortissement	1 076 776	1 114 548
Augmentation des postes hors caisse du fonds de roulement	(768 673)	(594 317)
	<u>(446 423)</u>	<u>842 206</u>
Activités de financement :	-	-
Activités d'investissement :		
Achat d'immobilisations – rénovations	(352 978)	(469 325)
	<u>(352 978)</u>	<u>(469 325)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(799 401)	372 881
Position de trésorerie, au début de l'exercice	<u>2 904 507</u>	<u>2 531 626</u>
POSITION DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	<u>2 105 106 \$</u>	<u>2 904 507 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

1. Description des opérations

La société est détenue en propriété exclusive par la province du Nouveau-Brunswick, et elle administre l'exploitation de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié la gestion quotidienne des activités de l'hôtel à Fairmont Hotels Inc.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Une réserve pour le remplacement de l'équipement a été établie conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc. afin de représenter les limites concernant le remplacement de l'équipement imputable au fonctionnement de l'hôtel. Le contrat stipule que, chaque année, un montant égal à quatre pour cent (4 %) du revenu brut s'ajoutera à cette réserve. Les achats de meubles, d'accessoires et d'équipement seront imputés à cette réserve jusqu'à concurrence du solde du compte.

(b) Les coûts de remplacement pour la porcelaine, la verrerie, l'argenterie, les ustensiles, la lingerie et autre équipement semblable sont imputés au compte de dépenses dans l'année de l'achat, conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc.

(c) L'amortissement des immobilisations a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués à la note 3.

3. Immobilisations

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Terrain	-	130 282 \$	- \$	130 282 \$
Installations, améliorations et équipement	2,5 – 10 %	23 649 408	10 075 080	13 574 328
Équipement d'exploitation	8 – 20 %	3 426 457	2 806 352	620 105
		<u>27 206 147 \$</u>	<u>12 881 432 \$</u>	<u>14 324 715 \$</u>

Les immobilisations sont imputées pour un amortissement d'une année complète dans l'année de l'achat.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

4. Surplus d'apport

Un surplus d'apport a résulté de la remise par la province du Nouveau-Brunswick, en 1999 et 2000, de tous les prêts et toutes les avances, y compris l'intérêt couru.

5. Opérations entre personnes apparentées

- (a) Les employés de la province et de Fairmont Hotels Inc., qui ont des liens pour affaires relativement à la gestion et à l'exploitation de l'hôtel Algonquin, ont droit à une chambre, à des repas et à des services de buanderie et de nettoyage raisonnables sans frais.

Tous les autres biens et services fournis par l'hôtel aux employés de la province sont facturés à ces employés à leur juste valeur marchande.

- (b) En vertu du contrat de gérance, Fairmont Hotels Inc. (l'exploitant) peut :
- acheter des marchandises déterminées comme étant des marchandises de l'exploitant par l'entremise du service d'achat de l'exploitant, et l'exploitant peut imputer à la société les frais d'achat décrits dans le budget annuel;
 - affermer des programmes de publicité et de promotion pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
 - affermer des programmes de relations publiques et engager des activités de relations publiques pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
 - obtenir les services des installations de réservation de l'exploitant connues sous le nom de Global Reservation Centre, aux taux mutuellement convenus par les parties de temps en temps;
 - obtenir une expertise opérationnelle technique et spécialisée (personnel de l'exploitant), aux taux qui doivent être négociés entre les deux parties. Ce genre d'expertise devrait généralement être relié à un programme de rénovation des immobilisations.

En 2003, le siège social de Fairmont Hotels Inc. a imputé à l'hôtel Algonquin un total de 985 673 \$ (2002 – 1 157 929 \$) pour de tels services. L'hôtel Algonquin a également payé pour 249 172 \$ (2002 – 59 265 \$) de biens et services assurés par d'autres hôtels Fairmont en 2003. Ces montants ont été inscrits aux postes de dépenses appropriés dans l'état des recettes et des dépenses.

- (c) L'exploitation du terrain de golf était séparée de l'exploitation de l'hôtel le 1^{er} juillet 2000 lorsque le terrain de golf est devenu pleinement opérationnel. Les comptes clients ont trait au transfert des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif entre les deux corporations. Les comptes clients totaux d'Algonquin Golf Limited sont de 1,8 millions \$ (2002 – 0,8 million \$). Ce montant sera remboursé lorsque des fonds suffisants seront disponibles.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

6. Placements à court terme

Au 31 décembre 2003, Algonquin Properties Limited détenait des placements à court terme dont le montant s'élevait à 700 000 \$ (2002 – 540 000 \$). Ces placements sont des bons du Trésor du gouvernement du Nouveau-Brunswick, évalués selon la méthode de la valeur minimale.



États financiers

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Exercice terminé le 31 décembre 2003



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administrateurs

Nous avons vérifié le bilan de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2003 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

En vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Commission tire du prélèvement de droits sur les pneus des produits dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification des produits tirés de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Commission et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et du surplus.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier l'intégralité des droits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG S.R.L.

Comptables agréés

Fredericton, Canada

Le 2 mars 2004



LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

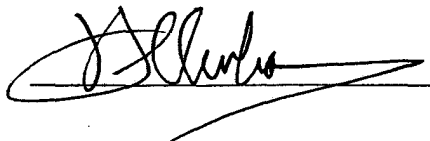
Bilan

31 décembre 2003, avec les chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Actif		
Encaisse	749 216 \$	486 522 \$
Débiteurs	408 347	457 553
Placements	1 514 313	1 451 561
Charges payées d'avance	2 657	962
Immobilisations (note 2)	9 849	10 557
	2 684 382 \$	2 407 155 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 836 046 \$	1 698 434 \$
Frais de traitement à payer	300 000	225 000
Actif net		
Investi dans des immobilisations	9 849	10 557
Non affecté	538 487	473 164
	548 336	483 721
	2 684 382 \$	2 407 155 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2003, avec les chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Droits	2 600 807 \$	2 568 883 \$
Charges		
Frais de traitement des pneus usés	2 275 026	2 429 962
Salaires et avantages sociaux	150 154	146 321
Déplacements	26 523	27 011
Réunions du Conseil d'administration	2 386	7 881
Services professionnels	69 030	24 974
Honoraires de consultation	10 224	1 800
Communications et traduction	35 338	28 160
Bureau	19 517	17 927
Téléphone	5 026	4 033
Loyer	12 420	12 420
Assurance	3 432	1 874
Formation et abonnements	2 259	729
Intérêts et frais bancaires	1 649	861
Amortissement	6 485	8 048
Programme de développement du recyclage des pneus	-	7 500
Service de sécurité	4 891	-
	2 624 360	2 719 501
	(23 553)	(150 618)
Revenu d'investissement	88 168	66 274
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	64 615 \$	(84 344) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2003, avec les chiffres correspondants de 2002

	Investi dans des immobilisations	Non affecté	2003 Total	2002 Total
Solde au début de l'exercice	10 557 \$	473 164 \$	483 721 \$	568 065 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 485)	71 100	64 615	(84 344)
Variation nette des investissements dans des immobilisations	5 777	(5 777)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	9 849 \$	538 487 \$	548 336 \$	483 721 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2003, avec les chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	64 615 \$	(84 344) \$
Amortissement hors caisse	6 485	8 048
Variations du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation:		
Diminution des débiteurs	49 206	115 901
Augmentation des charges payées d'avance	(1 695)	(194)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	137 612	296 146
Augmentation (diminution) des frais de traitement à payer	75 000	(150 000)
	331 223	185 557
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(5 777)	(5 604)
Augmentation des en placements	(62 752)	(54 992)
Augmentation des prêts en cours	-	11 258
	(68 529)	(49 338)
Augmentation de la position de l'encaisse	262 694	136 219
Position de l'encaisse au début de l'exercice	486 522	350 303
Position de l'encaisse à la fin de l'exercice	749 216 \$	486 522 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2003

La Commission d'intendance des pneus de Nouveau-Brunswick (la « Commission »), organisme sans but lucratif, a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Sa principale activité est de superviser la collecte et le recyclage des pneus usés pour le compte du ministre de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick.

1. Principales conventions comptables

a) Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur marchande, selon le moins élevé des deux.

c) Droits

La Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick exige des détaillants inscrits qu'ils lui remettent des droits prescrits sur les nouveaux pneus vendus. La Commission constate les produits au moment où les pneus sont vendus.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Biens	Méthode	Taux
Matériel de bureau	amortissement linéaire	5 ans
Mobilier et agencements	amortissement linéaire	5 ans
Matériel informatique	amortissement linéaire	3 ans

e) Frais de traitement des pneus usés

La Commission remet une portion des droits perçus sur les pneus à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »). La moitié du montant payable est remise au moment de la collecte; l'autre moitié est payable lorsque TRACC a vendu les produits contenant la matière recyclée. Le montant total dû à TRACC est comptabilisé au moment du ramassage.

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2003

2. Immobilisations

			2003	2002
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	15 275 \$	14 642 \$	633 \$	1 744 \$
Mobilier et agencements	9 619	5 206	4 413	4 579
Matériel informatique	31 351	26 548	4 803	4 234
	56 245 \$	46 396 \$	9 849 \$	10 557 \$

3. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et frais de traitement à payer du Conseil se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des placements au 31 décembre 2003 était de 1 515 515 \$ (2002 – 1 458 115 \$) d'après les listes publiées des valeurs marchandes.

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 et les états des recettes et des dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

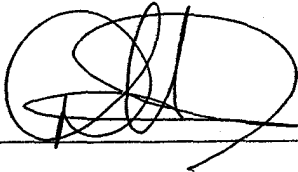
Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 29 septembre 2004

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Débiteurs		
- Canada	135 916 \$	23 599 \$
- Autres	297	297
	<u>136 213</u>	<u>23 896</u>
Compte en fiducie d'assurance-récolte (note 2)	8 430 756	7 809 348
	<u>8 566 969 \$</u>	<u>7 833 244 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs		
Indemnités	732 099 \$	63 418 \$
Province du Nouveau-Brunswick	11 426	4 844
Canada	2 086 672	37 327
	<u>2 830 197</u>	<u>105 589</u>
Revenu reporté (note 4)	61 957	60 207
Excédent	5 674 815	7 667 448
	<u>8 566 969 \$</u>	<u>7 833 244 \$</u>



Ministre, de la part de la Commission

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004	2003
RECETTES		
Primes reçues des producteurs (tableau A)	289 303 \$	289 281 \$
Primes reçues		
- Province du Nouveau-Brunswick	540 786	745 502
- Canada	811 179	745 502
	<u>1 641 268</u>	<u>1 780 285</u>
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	361 204	425 447
- Canada	541 807	425 447
Intérêt des producteurs	5 862	1 585
	<u>2 550 141</u>	<u>2 632 764</u>
DÉPENSES		
Indemnités (tableau B)	1 539 431	491 213
Frais d'administration (tableau C)	903 011	850 895
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	8 206	26 705
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	2 092 126	26 705
Intérêts et autres dépenses	-	194
	<u>4 542 774</u>	<u>1 395 712</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>(1 992 633)\$</u>	<u>1 237 052 \$</u>

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004	2003
Excédent au début de l'exercice	7 667 448 \$	6 430 396 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	<u>(1 992 633)</u>	<u>1 237 052</u>
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>5 674 815 \$</u>	<u>7 667 448 \$</u>

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004	2003
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:		
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(1 992 633)\$	1 237 052 \$
(Augmentation) diminution des débiteurs	(112 317)	259 486
Augmentation (diminution) des créditeurs	2 724 608	(46 202)
Augmentation du revenu reporté	1 750	12 846
(Augmentation) du compte en fiducie	(621 408)	(1 463 182)
Provenance de fonds dû à l'exploitation	-	-
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Nature des activités

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 95-122 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs d'un programme d'assurance-récolte pour offrir de la protection d'assurance contre les pertes de production. Ce programme est provisionné à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Toutes transactions comptables sont inscrites au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'administration fournis par la Province sont ventilés à la Commission.

2. Compte en fiducie d'assurance-récolte

La Province du Nouveau-Brunswick maintient un compte en fiducie pour la Commission. Tous les enregistrements des encaissements et de déboursements sont faits par l'entremise de ce compte.

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires sont les suivantes :

Niveau de couverture	Portion des producteurs	Portion de la Province	Portion fédérale
50%	Gratis	40%	60%
65%	50% de l'augmentation	20% de l'augmentation	30% de l'augmentation
80%	80% de l'augmentation différentielle	8% de l'augmentation différentielle	12% de l'augmentation différentielle

(b) Contributions – frais d'administration

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient respectivement 40 pour cent et 60 pour cent de tous frais engagés dans l'administration du programme d'assurance-récolte.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance basée sur le total des primes d'assurance-récolte (0,5% du total des primes en 2004 et 1,5% en 2003) est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. En vertu de l'Accord de mise en oeuvre Canada-Nouveau-Brunswick, si le Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick ou le Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick est dans une position de déficit, une prime additionnelle représentant l'excédant de 50 pour cent des primes totales reçus au cours de cette année fiscale devra être payé à partir du fond d'assurance provincial. En conséquence, au cours de l'année 2004, un paiement additionnel de 2 083 920 \$ fut payé au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick. Des contributions sont faites par les Fonds pour une partie des déficits d'opérations encourus par la commission sur une base de récolte annuelle.

**Fonds de réassurance-récolte du Canada pour
le Nouveau-Brunswick**

	2004	2003
Déficit au 1 avril	(2 092 126)\$	(2 118 831)\$
Primes versées	8 206	26 705
Prime additionnelle	2 083 920	-
Déficit au 31 mars	<u>- \$</u>	<u>(2 092 126)\$</u>

Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick

	2004	2003
Excédent au 1 avril	2 168 515 \$	2 141 810 \$
Primes versées	8 206	26 705
Excédent au 31 mars	<u>2,176,721 \$</u>	<u>2 168 515 \$</u>

4. Revenu reporté

Le revenu reporté représente les primes payées d'avance par les producteurs.

TABLEAU A

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
Pommes de terre	145 418 \$	176 648 \$
Graines de printemps	65 658	47 702
Pommes	22 305	19 796
Bleuets	38 380	28 464
Fraises	15 995	16 671
Canola	1 547	-
	<hr/> 289 303 \$	<hr/> 289 281 \$

TABLEAU B

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
Pommes de terre	765 278 \$	78 261 \$
Graines de printemps	534 438	49 064
Pommes	116 728	4 215
Bleuets	26 304	332 085
Fraises	34 823	27 588
Canola	61 860	-
	<hr/> 1 539 431 \$	<hr/> 491 213 \$

TABLEAU C

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
Personnel	634 632 \$	580 906 \$
Coûts informatiques	2 373	4 356
Transport et communication	61 246	64 341
Services publics, matériel et fourniture	4 558	3 917
Services professionnels	114 950	93 821
Réparation et entretien	5 852	8 639
Espace de bureau et prix de location du matériel	52 158	52 061
Biens d'équipement	7 053	22 620
Autres	20 189	20 234
	<hr/> 903 011 \$	<hr/> 850 895 \$

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

39 Canterbury Street
P.O. Box 6668
Saint John
New Brunswick
E2L 4S1

Tel (506) 636-9220
Fax (506) 634-8208
E-mail tsdsj@teedsaundersdoyle.com

**TEED
SAUNDERS
DOYLE & CO.**
Chartered Accountants

Member of DFK Accountancy Group Inc.
(Canada) and DFK International

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004, ainsi que les états des résultats et du surplus (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'année précédente ont été vérifiés par une autre firme de comptables agréés.



COMPTABLES AGRÉÉS

Saint John, N.-B.
Le 21 mai 2004

Saint John Partners
John H. Teed David L. Doyle
Andrew P. Logan D. Alan Colwell



Fredericton Partners
Brian J. Saunders Ralph D. Gorman
David H. Bradley

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**


RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

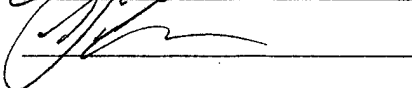
BILAN

AU 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 2 et 3)	539 481 \$	606 713 \$
Débiteurs (Notes 3 et 4)	10 615	12 197
À recevoir de la Division des Assureurs Automobiles (Note 3)	39 256	-
Frais payés d'avance	<u>218</u>	<u>238</u>
	<u>589 570</u>	<u>619 148</u>
FONDS TENUS EN FIDUCIE (Notes 3 et 5)	<u>24 371</u>	<u>35 192</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 2 et 6)	<u>59 454</u>	<u>67 294</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS REPORTÉS (Notes 2 et 9)	<u>26 523</u>	<u>-</u>
	<u>699 918 \$</u>	<u>721 634 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 3)	<u>26 324 \$</u>	<u>15 464 \$</u>
FONDS TENUS EN FIDUCIE (Notes 3 et 5)	<u>24 371</u>	<u>35 192</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Notes 2 et 9)	<u>30 312</u>	<u>-</u>
SURPLUS		
SURPLUS	<u>618 911</u>	<u>670 978</u>
	<u>699 918 \$</u>	<u>721 634 \$</u>
ENGAGEMENT (Note 10)		

AU NOM DU CONSEIL:

 _____ Président

 _____ Secrétaire

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS (Note 2)		
Cotisation des entreprises de service public (Note 7)	605 259 \$	1 686 606 \$
Intérêts et autres produits	<u>11 421</u>	<u>8 258</u>
	616 680	1 694 864
DÉPENSES DIRECTES (Note 2)	<u>169 628</u>	<u>535 776</u>
	<u>447 052</u>	<u>1 159 088</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	378 655	386 846
Frais de bureau et d'administration	64 029	71 197
Formation	30 169	27 251
Bibliothèque et publications	1 329	2 404
Soutien informatique	1 987	-
Honoraires professionnels	4 727	4 500
Amortissement	<u>18 223</u>	<u>20 906</u>
	<u>499 119</u>	<u>513 104</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(52 067)	645 984
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>670 978</u>	<u>24 994</u>
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>618 911</u> \$	<u>670 978</u> \$

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	(52 067) \$	645 984 \$
Élément hors caisse		
Amortissement	<u>18 223</u>	<u>20 906</u>
	(33 844)	666 890
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	1 582	4 168
À recevoir de la Division des Assureurs Automobiles	(39 256)	68 145
À recevoir de la Division de Gaz Naturel	-	50 309
Frais payés d'avance	20	479
Avantages sociaux futurs reportés	(26 523)	-
Créditeurs et frais courus	10 860	(451)
Produit reporté	-	(850 000)
Avantages sociaux futurs	<u>30 312</u>	<u>-</u>
	<u>(56 849)</u>	<u>(60 460)</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(10 383)</u>	<u>-</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(67 232)	(60 460)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>606 713</u>	<u>667 173</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>539 481</u> \$	<u>606 713</u> \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	11 171 \$	8 259 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick réglemente les services d'électricité, les assureurs automobiles, l'industrie des autobus publics ainsi que la distribution du gaz naturel au Nouveau-Brunswick. La Commission opère à partir des fonds qu'elle reçoit des industries qu'elle réglemente, à l'exception de l'industrie des autobus publics, pour laquelle elle s'acquitte de ses responsabilités avec les fonds du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

La Commission est exempt d'impôt en vertu de la Section 149(1)(d) de la Loi de l'impôt du Canada.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Avantages Sociaux Futurs

Le 1 avril 2003, la Commission a adopté le nouveau norme de comptabilité pour les avantages sociaux futurs en utilisant la méthode d'application prospective. La Commission est en train d'amortir l'obligation transitoire sur une période de 8 ans, en utilisant la méthode linéaire, qui est la période de service moyenne des employés qui prévoient recevoir des avantages au 31 mars 2004.

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basés sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, débiteurs, à recevoir de la Division des Assureurs Automobiles, fonds tenus en fiducie et créditeurs et frais courus sont évalués à leur valeur comptable, ce qui représente une estimation appropriée de leur juste valeur en raison de leur courte échéance.

4. DÉBITEURS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
TVH à recevoir	10 615 \$	11 712 \$
Avances pour frais de déplacements	<u>-</u>	<u>485</u>
	<u>10 615 \$</u>	<u>12 197 \$</u>

5. FONDS TENUS EN FIDUCIE

La somme de 24 371 \$ (2003 - 35 192 \$) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice, la Commission a tenu des audiences conformément à la Loi sur les transports routiers. Avec l'autorisation du ministère, la Commission a payé les coûts directs reliés aux audiences en utilisant les cotisations reçues des transporteurs routiers autorisés. Ces cotisations n'ont pas été utilisées pour payer les frais généraux.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	35 131 \$	29 728 \$	5 403 \$	11 882 \$
Véhicule	6 737	1 172	5 565	-
Améliorations locatives	<u>69 265</u>	<u>20 779</u>	<u>48 486</u>	<u>55 412</u>
	<u>111 133 \$</u>	<u>51 679 \$</u>	<u>59 454 \$</u>	<u>67 294 \$</u>

7. COTISATION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	2004	2003
Revenu brut des entreprises de service public	<u>1 275 484 976</u>	<u>\$ 1 321 271 218</u>
Estimation des dépenses communes	631 243 \$	546 600 \$
Moins: estimation du revenu d'intérêt	<u>(5 000)</u>	<u>(5 000)</u>
Estimation des dépenses communes nettes	626 243	541 600
Estimation des dépenses directes	<u>625 000</u>	<u>1 170 000</u>
	1 251 243	1 711 600
Surplus de l'exercice précédent	<u>(645 984)</u>	<u>(24 994)</u>
Cotisation des entreprises de service public	<u>605 259</u>	<u>\$ 1 686 606</u>

8. COTISATION POUR L'INTERVENANT PUBLIC

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des Finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 2004 et le 31 mars 2003 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de Pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de 25 772 \$. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91,5% au 1 avril 2002. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à une allocation de retraite équivalant 5 jours de salaire pour chaque année complète de service. La Commission a calculé la valeur actualisée de ces avantages sociaux futurs en utilisant un coefficient d'actualisation de 6,5%.

10. ENGAGEMENT

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 2.

Le loyer minimum annuel pour les cinq prochaines années est:

2005	125 671 \$
2006	126 112
2007	149 923
2008	149 923
2009	149 923

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES


BILAN

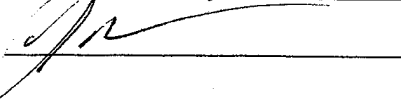
AU 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 1 et 2)	-	\$ 59 532
TVH à recevoir	14 167	3 341
Frais payés d'avance	<u>218</u>	<u>238</u>
	<u>14 385</u>	<u>63 111</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 1 et 4)	<u>59 454</u>	<u>67 294</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS REPORTÉS (Notes 1 et 5)	<u>26 523</u>	<u>-</u>
	<u>100 362</u> \$	<u>130 405</u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 2)	71 098	\$ 7 680
Payable à la Division des Services d'Électricité (Note 2)	39 256	-
Dû à la province du Nouveau-Brunswick (Note 7)	<u>400 000</u>	<u>-</u>
	<u>510 354</u>	<u>7 680</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Notes 1 et 5)	<u>30 312</u>	<u>-</u>
SURPLUS (DÉFICIT)		
SURPLUS (DÉFICIT)	<u>(440 304)</u>	<u>122 725</u>
	<u>100 362</u> \$	<u>130 405</u> \$

ENGAGEMENT (Note 6)

AU NOM DU CONSEIL:

 Président

 Secrétaire

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS (DÉFICIT)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS (Note 1)		
Cotisation des assureurs automobiles (Note 3)	419 846 \$	537 885 \$
Intérêts	<u>11 171</u>	<u>8 259</u>
	431 017	546 144
DÉPENSES DIRECTES (Note 1)	<u>506 604</u>	<u>109 800</u>
	<u>(75 587)</u>	<u>436 344</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	343 511	200 272
Frais de bureau et d'administration	114 603	78 657
Formation	3 062	4 800
Bibliothèque et publications	1 329	2 404
Soutien informatique	1 987	-
Honoraires professionnels	4 727	4 500
Amortissement	<u>18 223</u>	<u>20 906</u>
	<u>487 442</u>	<u>311 539</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(563 029)	124 805
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>122 725</u>	<u>(2 080)</u>
SURPLUS (DÉFICIT) À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(440 304) \$</u>	<u>122 725 \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	(563 029) \$	124 805 \$
Élément hors caisse		
Amortissement	<u>18 223</u>	<u>20 906</u>
	(544 806)	145 711
Variations du fonds de roulement hors caisse		
TVH à recevoir	(10 826)	13 023
Frais payés d'avance	20	479
Avantages sociaux futurs reportés	(26 523)	-
Créditeurs et frais courus	63 418	(31 536)
Payable à la Division des Services d'Électricité	39 256	(68 145)
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	400 000	-
Avantages sociaux futurs	<u>30 312</u>	<u>-</u>
	<u>(49 149)</u>	<u>59 532</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(10 383)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(59 532)	59 532
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>59 532</u>	<u>-</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>-</u> \$	<u>59 532</u> \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	11 171 \$	8 259 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Avantages Sociaux Futurs

Le 1 avril 2003, la Commission a adopté le nouveau norme de comptabilité pour les avantages sociaux futurs en utilisant la méthode d'application prospective. La Commission est en train d'amortir l'obligation transitoire sur une période de 8 ans, en utilisant la méthode linéaire, qui est la période de service moyenne des employés qui prévoient recevoir des avantages au 31 mars 2004.

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, créditeurs et frais courus et payable à la Division des Services d'Électricité sont évalués à leur valeur comptable, ce qui représente une estimation appropriée de leur juste valeur en raison de leur courte échéance.

3. COTISATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur faisant affaires au Nouveau-Brunswick est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes. Cette proportion est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant, afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	<u>407 280 000</u>	<u>\$ 366 751 000</u> \$
Cotisation sur recettes	<u>419 846</u>	<u>\$ 537 885</u> \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Équipement informatique	35 131 \$	29 728 \$	5 403 \$	11 882 \$
Véhicule	6 737	1 172	16 430	-
Améliorations locatives	<u>69 265</u>	<u>20 779</u>	<u>48 486</u>	<u>55 412</u>
	<u>111 133</u> \$	<u>51 679</u> \$	<u>59 454</u> \$	<u>67 294</u> \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de Pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de 23 356 \$. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91,5% au 1 avril 2002. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à une allocation de retraite équivalant 5 jours de salaire pour chaque année complète de service. La Commission a calculé la valeur actualisée de ces avantages sociaux futurs en utilisant un coefficient d'actualisation de 6,5%.

6. ENGAGEMENT

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 2.

Le loyer minimum annuel pour les cinq prochaines années est:

2005	125 671 \$
2006	126 112
2007	149 923
2008	149 923
2009	149 923

7. DÛ À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Pendant l'année, la province du Nouveau-Brunswick a pourvu un prêt de 500 000 \$ à la Commission, sans-intérêt et sans garantie, pour financer une insuffisance. Subséquent à la fin de l'exercice, le reste du prêt a été entièrement payé.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

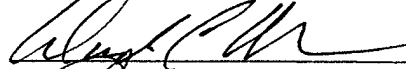
RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

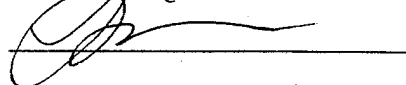
BILAN

AU 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 1 et 2)	131 623 \$	56 999 \$
Débiteurs (Notes 2 et 4)	4 289	4 504
Frais payés d'avance	<u>218</u>	<u>238</u>
	<u>136 130</u>	<u>61 741</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 1 et 5)	<u>75 883</u>	<u>92 801</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS REPORTÉS (Notes 1 et 6)	<u>26 523</u>	<u>-</u>
	<u>238 536</u> \$	<u>154 542</u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 2)	18 033 \$	13 911 \$
Produit reporté	<u>13 155</u>	<u>-</u>
	<u>31 188</u>	<u>13 911</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Notes 1 et 6)	<u>30 312</u>	<u>-</u>
SURPLUS		
SURPLUS	<u>177 036</u>	<u>140 631</u>
	<u>238 536</u> \$	<u>154 542</u> \$
ENGAGEMENT (Note 7)		

AU NOM DU CONSEIL:

 Président

 Secrétaire

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS (Note 1)		
Cotisation du gaz naturel (Note 3)	499 997 \$	580 363 \$
Redevances de franchisage soumis par le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie	262 640	250 000
Frais d'enregistrement des agents de marketing	2 500	-
Intérêts	<u>12 189</u>	<u>8 259</u>
	777 326	838 622
DÉPENSES DIRECTES (Note 1)	<u>120 556</u>	<u>138 700</u>
	<u>656 770</u>	<u>699 922</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	460 657	483 900
Frais de bureau et d'administration	64 387	72 929
Formation	40 637	28 156
Bibliothèque et publications	1 329	2 404
Soutien informatique	1 987	-
Honoraires professionnels	4 727	4 500
Entretien de véhicules	19 340	13 707
Amortissement	<u>27 301</u>	<u>36 177</u>
	<u>620 365</u>	<u>641 773</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	36 405	58 149
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>140 631</u>	<u>82 482</u>
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>177 036 \$</u>	<u>140 631 \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	36 405 \$	58 149 \$
Élément hors caisse		
Amortissement	<u>27 301</u>	<u>36 177</u>
	63 706	94 326
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	215	11 860
Frais payés d'avance	20	479
Avantages sociaux futurs reportés	(26 523)	-
Créditeurs et frais courus	4 122	643
Produit reporté	13 155	-
Payable à la Division des Services d'Électricité	-	(50 309)
Avantages sociaux futurs	<u>30 312</u>	<u>-</u>
	<u>85 007</u>	<u>56 999</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(10 383)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	74 624	56 999
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>56 999</u>	<u>-</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>131 623 \$</u>	<u>56 999 \$</u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	12 189 \$	8 259 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicules de sécurité	20%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Avantages Sociaux Futurs

Le 1 avril 2003, la Commission a adopté le nouveau norme de comptabilité pour les avantages sociaux futurs en utilisant la méthode d'application prospective. La Commission est en train d'amortir l'obligation transitoire sur une période de 8 ans, en utilisant la méthode linéaire, qui est la période de service moyenne des employés qui prévoient recevoir des avantages au 31 mars 2004.

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, débiteurs et créditeurs et frais courus sont évalués à leur valeur comptable, ce qui représente une estimation appropriée de leur juste valeur en raison de leur courte échéance.

3. COTISATION DU GAZ NATUREL

Conformément à l'article 87 de la Loi sur la distribution du gaz naturel, les distributeurs de gaz naturel sont cotisés annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque distributeur ainsi que pour leur portion des frais communs déterminé par la Commission. Les frais payés par les concessionnaires d'utilisation ultime au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie ont été remis par le Ministère à la Commission afin de réduire les dépenses communes de réglementation du gaz naturel. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Estimation des dépenses communes	748 436 \$	744 845 \$
Moins: estimation des montants de revenu d'intérêt	(5 000)	(5 000)
Moins: montants du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie	<u>(262 640)</u>	<u>(250 000)</u>
Estimation des dépenses nettes communes	480 796	489 845
Estimation des dépenses directes	<u>77 350</u>	<u>173 000</u>
	558 146	662 845
Surplus de l'exercice précédent	<u>(58 149)</u>	<u>(82 482)</u>
Cotisation sur la distribution du gaz naturel	<u>499 997 \$</u>	<u>580 363 \$</u>

4. DÉBITEURS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
TVH à recevoir	4 289 \$	4 020 \$
Avances pour frais de déplacements	<u>-</u>	<u>484</u>
	<u>4 289 \$</u>	<u>4 504 \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	35 131 \$	29 728 \$	5 403 \$	11 882 \$
Véhicules de sécurité	58 516	42 086	16 430	25 507
Véhicule	6 736	1 172	5 564	-
Améliorations locatives	<u>69 265</u>	<u>20 779</u>	<u>48 486</u>	<u>55 412</u>
	<u>169 648 \$</u>	<u>93 765 \$</u>	<u>75 883 \$</u>	<u>92 801 \$</u>

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de 31 410 \$. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91,5% au 1 avril 2002. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à une allocation de retraite équivalant 5 jours de salaire pour chaque année complète de service. La Commission a calculé la valeur actualisée de ces avantages sociaux futurs en utilisant un coefficient d'actualisation de 6,5%.

7. ENGAGEMENT

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 2.

Le loyer minimum annuel pour les cinq prochaines années est:

2005	125 671 \$
2006	126 112
2007	149 923
2008	149 923
2009	149 923

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES LOTERIES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

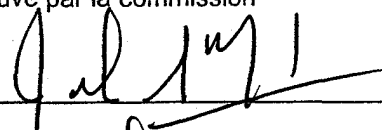
K. D. Robinson, c.a.


Fredericton (N.-B.)
le 29 juin 2004

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	754 083 \$	1 420 480 \$
Autres éléments d'actif		
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	<u>101</u>	<u>101</u>
	<u>754 184 \$</u>	<u>1 420 581 \$</u>
PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	754 083 \$	1 420 480 \$
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	<u>754 184 \$</u>	<u>1 420 581 \$</u>

Approuvé par la commission


 _____ membre


 _____ membre

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004		2003
	Budget	Réel	Réel
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	116 724 000 \$	119 318 902 \$	110 051 699 \$
Autres recettes (note 3)	29 000	22 865	25 248
	<u>116 753 000</u>	<u>119 341 767</u>	<u>110 076 947</u>
DÉPENSES			
À la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	113 214 000	113 335 887	105 926 751
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	500 000	500 000	500 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	700 000	700 000	700 000
Accords avec les Premières nations	-	2 469 268	733 993
Dépenses d'inspection de la commission	1 137 000	1 137 000	1 137 000
Dépenses administratives	175 000	175 000	175 000
Ministère de la Santé et Mieux-être (joueur compulsif, éducation et traitement)	757 000	757 000	652 966
Ministère des Finances	270 000	267 612	251 237
	<u>116 753 000</u>	<u>119 341 767</u>	<u>110 076 947</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Le bénéfice de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. est distribué à chacune des quatre provinces de l'Atlantique ou à leurs agences. La part de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick pour l'année courante représente le bénéfice calculé de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. au Nouveau-Brunswick, comme déterminé par l'entente unanime des actionnaires, modifiée et redressée, signée le 8 août 2000.

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick. Depuis 1999, la Société des loteries de l'Atlantique Inc. s'est mis à avancer ces fonds durant le mois, au lieu de déboursier le plein montant le mois suivant.

Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de sept cent mille dollars et cinq cent mille dollars respectivement.

La loi sur les loteries stipule que les Premières nations peuvent être payées 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 2004, huit des Premières nations ont signé des accords impliquant les recettes de loteries. Afin que les Premières nations puissent recevoir des profits de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, les accords doivent être activés et la réserve doit avoir une commission de jeu. Au cours de l'année, il y avait trois accords actifs avec des réserves ayant des commissions de jeu : Woodstock, St. Mary's et Elsipogtog.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et elle est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et s'assure de la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	2004	2003
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	1 420 480 \$	566 806 \$
Recettes pour l'exercice	119 341 767	110 076 947
	<hr/>	<hr/>
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	120 762 247	110 643 753
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	120 008 164	109 223 273
	<hr/>	<hr/>
Solde à la fin de l'exercice	754 083 \$	1 420 480 \$

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF DES
AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads 'K.D. Robinson'.

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 1 juin 2004


CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2004

	2004
<hr/> ACTIF <hr/>	
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	<u>152 248 \$</u>
<hr/> PASSIF ET EXCÉDENT <hr/>	
Excédent	<u>152 248 \$</u>

Approuvé par le conseil



présidente



membre

**CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004 Budget	2004 Réel
RECETTES		
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	200 000 \$	200 000 \$
DÉPENSES		
Services personnels	72 500	2 850
Autres services	119 800	19 754
Fournitures et approvisionnements	5 500	1 325
Bien et matériel (note 2)	2 200	23 823
	<u>200 000</u>	<u>47 752</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	152 248
Excédent, début de l'exercice		-
EXCÉDENT, fin de l'exercice		<u>152 248 \$</u>

CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil, un organisme d'étude et de consultation, a comme mission de conseiller le gouvernement quant aux questions qui intéressent et préoccupent les aînés de la province. Le Conseil a été établi en vertu de la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick, qui est entré en vigueur le 1 avril 2003.

2. Principales conventions comptables

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'équipement et de mobiliers aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

Ces dépenses se composent principalement d'achat d'ordinateurs et de fournitures de bureau.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à l'administration financière du Conseil.

ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
Conseil consultatif de la jeunesse du
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K.D. Robinson".

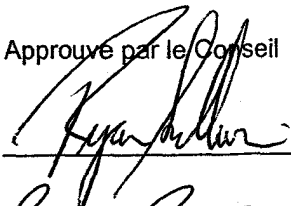
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 30 juin 2004

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	- \$	93 722 \$
Débiteurs	98 324	10 245
	<u>98 324 \$</u>	<u>103 967 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs	- \$	9 927 \$
Recettes différées	24 217	10 073
	<u>24 217</u>	<u>20 000</u>
Excédent	74 107	83 967
	<u>98 324 \$</u>	<u>103 967 \$</u>

Approuvé par le Conseil



président



membre

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004 Budget	2004 Réal	2003 Réal
RECETTES			
Subvention d'exploitation de la province du Nouveau-Brunswick	166 600 \$	166 600 \$	129 200 \$
Autres subventions	-	9 691	87 057
Divers	-	395	509
Revenu des frais d'administration	-	3 500	7 070
Santé Canada - anti-tabac	-	21 655	-
Suivi du dialogue rural	-	30 469	-
	<u>166 600</u>	<u>232 310</u>	<u>223 836</u>
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux	85 300	92 496	84 323
Frais de déplacement et de conférence	18 500	18 016	12 372
Imprimerie et photocopies	4 000	1 364	3 724
Téléphone	5 000	7 014	4 108
Dépenses de bureau	5 500	7 992	4 867
Relations publiques et publicité	1 000	430	425
Honoraires	8 000	4 463	2 513
Mobilier et matériel	5 000	22 798	16
Services professionnels	2 200	6 746	5 690
Traduction	1 000	2 311	625
Loyer	19 600	23 096	-
Réparations et entretien	11 500	3 135	-
Divers	-	100	437
Projets spéciaux	-	85	83 383
Santé Canada - anti-tabac	-	21 655	-
Suivi du dialogue rural	-	30 469	-
	<u>166 600</u>	<u>242 170</u>	<u>202 483</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>(9 860)</u>	<u>21 353</u>
Excédent, au début de l'exercice		<u>83 967</u>	<u>62 614</u>
EXCÉDENT, à la fin de l'exercice		<u>74 107 \$</u>	<u>83 967 \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004**

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

Le Conseil a subi un changement de nom et une réorganisation suite à la proclamation, le 9 octobre 2003, de la Loi créant le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial établi pour effectuer des recherches et des consultations sur des sujets relatif aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans.

2. Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

3. Dépenses non-comprises dans les états financiers

Le ministère des Finances a pris à sa charge les coûts de l'administration financière du conseil.

**ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA
CONDITION DE LA FEMME
31 MARS 2004**

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 2004 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

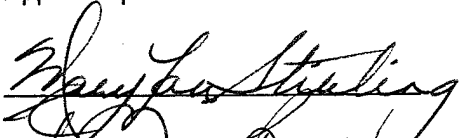

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 24 juin 2004

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	73 294 \$	126 000 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs	- \$	19 976 \$
Excédent	73 294	106 024
	73 294 \$	126 000 \$

Approuvé par le conseil

 présidente
 membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004 Budget	2004 Réal	2003 Réal
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	451 000 \$	451 000 \$	439 127 \$
Autres	-	-	4 000
	<u>451 000</u>	<u>451 000</u>	<u>443 127</u>
DÉPENSES			
Services personnels	247 600	222 346	218 677
Autres services	183 900	243 163	229 955
Fournitures et approvisionnements	9 500	11 102	9 083
Bien et matériel	10 000	7 119	18 985
Contributions et subventions	-	-	600
	<u>451 000</u>	<u>483 730</u>	<u>477 300</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>(32 730)</u>	<u>(34 173)</u>
Excédent, début de l'exercice		<u>106 024</u>	<u>140 197</u>
EXCÉDENT, fin de l'exercice		<u>73 294 \$</u>	<u>106 024 \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conseille le gouvernement provincial sur les questions de la condition de la femme et porte les sujets d'intérêts aux femmes à l'attention du public.

2. Principales conventions comptables

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Les frais de location du bureau du Conseil sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à l'administration financière du Conseil.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
CONSEIL DE LA RECHERCHE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Bernard Lord
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint


K. D. Robinson, c.a.


Fredericton (N.-B.)
le 9 juin 2004

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 2004**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2004 Total	2003 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	1 210 115 \$	- \$	1 210 115 \$	859 562 \$
Débiteurs	1 690 300	-	1 690 300	1 765 729
Travaux en cours	267 225	-	267 225	114 825
Frais payés d'avance	62 766	-	62 766	54 948
	<u>3 230 406</u>	<u>-</u>	<u>3 230 406</u>	<u>2 795 064</u>
Placements à long terme, au coût (note 3)	78 565	2 136 990	2 215 555	2 181 427
Immobilisations, nettes (note 4)	-	2 528 475	2 528 475	2 391 852
	<u>3 308 971 \$</u>	<u>4 665 465 \$</u>	<u>7 974 436 \$</u>	<u>7 368 343 \$</u>
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 205 461 \$	- \$	1 205 461 \$	1 302 881 \$
Recettes reportées	307 855	-	307 855	204 286
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	72 674	59 400	132 074	34 400
	<u>1 585 990</u>	<u>59 400</u>	<u>1 645 390</u>	<u>1 541 567</u>
Dette à long terme				
Prestations de retraite accumulées	405 910	-	405 910	495 305
Effets à payer (note 5)	-	144 608	144 608	85 258
	<u>405 910</u>	<u>144 608</u>	<u>550 518</u>	<u>580 563</u>
Contributions reportées (note 6)	-	79 180	79 180	20 502
Soldes de fonds				
Non affectés	1 317 071	-	1 317 071	1 183 044
Affectés par le conseil (note 7)	-	2 136 990	2 136 990	1 790 975
Investis en immobilisations	-	2 245 287	2 245 287	2 251 692
	<u>1 317 071</u>	<u>4 382 277</u>	<u>5 699 348</u>	<u>5 225 711</u>
	<u>3 308 971 \$</u>	<u>4 665 465 \$</u>	<u>7 974 436 \$</u>	<u>7 368 343 \$</u>

Approuvé par le conseil





président

directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2004 Total	2003 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	7 820 098 \$	- \$	7 820 098 \$	7 334 570 \$
Subventions d'exploitation				
Province du Nouveau-Brunswick	740 700	-	740 700	740 700
Intérêts	92 148	-	92 148	114 012
Divers	88 960	-	88 960	80 097
Gain (perte) sur la vente d'immobilisations	-	4 284	4 284	(1 176)
	<u>8 741 906</u>	<u>4 284</u>	<u>8 746 190</u>	<u>8 268 203</u>
DÉPENSES				
Frais d'exploitation	5 993 676	-	5 993 676	6 231 127
Frais généraux et administratifs	1 783 286	-	1 783 286	1 594 791
Reorganisation	-	-	-	256 281
Amortissement (notes 4 et 6)	464 674	-	464 674	450 875
Mauvaises créances	30 917	-	30 917	28 319
	<u>8 272 553</u>	<u>-</u>	<u>8 272 553</u>	<u>8 561 393</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	469 353	4 284	473 637	(293 190)
Solde de fonds au début de l'exercice	1 183 044	4 042 667	5 225 711	5 518 901
Ajustements interfonds	(335 326)	335 326	-	-
SOLDE DE FONDS à la fin de l'exercice	<u>1 317 071 \$</u>	<u>4 382 277 \$</u>	<u>5 699 348 \$</u>	<u>5 225 711 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2004 Total	2003 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :				
Activités d'exploitation				
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	469 353 \$	4 284 \$	473 637 \$	(293 190)\$
Amortissement	464 674	-	464 674	450 875
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations	-	(4 284)	(4 284)	1 176
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	(5 966)	25 000	19 034	598 279
Encaisse nette provenant des activités d'exploitation	928 061	25 000	953 061	757 140
Activités de financement et d'investissement				
Achat ou transfert de placements à long terme	311 887	(346 015)	(34 128)	(236 716)
Prestations de retraite accumulées	(89 395)	-	(89 395)	(31 970)
Produit sur emprunt à long terme	-	100 000	100 000	-
Versement sur emprunts à long terme	-	(40 650)	(40 650)	(34 400)
Produit provenant de la disposition d'immobilisations	-	8 000	8 000	2 000
Contribution reportée pour les immobilisations	-	70 867	70 867	23 337
Achat d'immobilisations	-	(617 202)	(617 202)	(498 882)
Encaisse nette provenant (utilisée pour) des activités de financement et d'investissement	222 492	(825 000)	(602 508)	(776 631)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	1 150 553	(800 000)	350 553	(19 491)
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	859 562	-	859 562	879 053
Transferts interfonds (note 7)	(800 000)	800 000	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	1 210 115 \$	- \$	1 210 115 \$	859 562 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2004**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Les recettes et les dépenses relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclut les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés à l'acquisition, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation selon un pourcentage d'achèvement lorsque les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

(d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2004**

3. Placements à long terme

Les placements retenus au 31 mars 2004 ont une valeur marchande de 2 273 025 \$ (2003 - 2 268 021 \$). La source fondamentale de l'incertitude à laquelle ces placements à long terme sont exposés est un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur du placement va varier due aux changements futurs des taux d'intérêt sur le marché.

4. Immobilisations

	Taux d'amortissement	2004	2003
Véhicules	25%	14 343 \$	14 343 \$
Équipements informatiques	25%	1 307 246	1 257 938
Autres équipements	12,5 %	6 321 912	5 831 062
Bâtiment	3%	2 247 415	2 202 954
Coût		9 890 916	9 306 297
Moins : amortissement cumulé		7 362 441	6 914 445
Immobilisations, nettes		2 528 475 \$	2 391 852 \$

La charge d'amortissement est composée des montants suivants :

	2004	2003
Amortissement des actifs	476 863 \$	469 766 \$
Amortissement des contributions reportées	(12 189)	(18 891)
	464 674 \$	450 875 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2004**

5. Effets à payer

	2004	2003
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 3 750 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 mai 2006	32 004 \$	47 004 \$
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 4 850 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 novembre 2006	53 254	72 654
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 6 250 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 octobre 2008	118 750	-
	<u>204 008</u>	<u>119 658</u>
Moins : tranche échéant à moins d'un an	59 400	34 400
	<u>144 608 \$</u>	<u>85 258 \$</u>

6. Contributions reportées

Les contributions reportées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non-amortie des contributions externes reçues envers le coût d'immobilisations spécifiques. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux que l'amortissement des actifs à lequel il se rapporte et est compris dans l'amortissement pour fin de présentation. Cette méthode de présentation est devenue en vigueur le 1 avril 1995.

Durant l'exercice, les changements dans le solde des contributions reportées dans le fonds des immobilisations sont les suivants :

	2004	2003
Contributions reportées au 1 avril	20 502 \$	16 056 \$
Contributions aux coûts de l'équipement	70 867	23 337
Amortissement des contributions reportées	(12 189)	(18 891)
Contributions reportées au 31 mars	<u>79 180 \$</u>	<u>20 502 \$</u>

Durant les années précédant le 1^{er} avril 1995, les contributions envers le coût des immobilisations étaient créditées au coût des actifs apparentés et donc diminuées de la valeur de l'actif net sujet à l'amortissement. Depuis le commencement du Conseil, il était le récipiendaire de financement en capital d'un éventail de programmes; les détails concernant le montant et la classification des actifs financés à travers ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. Pour cette raison, les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 1995 continuent d'être reportées au coût net des contributions externes.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2004**

7. Transferts interfonds et soldes de fonds affectées à l'interne

Les directeurs du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté à l'interne des ressources au montant de 2 136 990 \$ au 31 mars 2004 (2003 – 1 790 975 \$). Ce montant affecté à l'interne est destiné pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des obligations en capital et n'est pas disponible pour autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Ce montant inclus un transfert au 31 mars 2004 de 800 000 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations (2003 – 500 000 \$).

8. Transactions entre apparentées

Durant l'année le Conseil a fournit des services aux ministères et aux agences de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick. Le Conseil a fournit ces services en vertu de ses normes et de ses conditions habituelles.

	2004	2003
Recettes provenant des services pour l'année		
Ministères et agences	955 441 \$	956 214 \$
Débiteurs au 31 mars		
Ministères et agences	292 518 \$	125 358 \$

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2004

RAPPORT FINANCIER 2003-2004

Rapport de vérification

Au conseil d'administration du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick,

J'ai vérifié les livres du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour l'année se terminant au 31 mars 2004. Je les ai examinés selon une procédure normalement utilisée pour un organisme à but non-lucratif de ce genre.

J'estime que les états financiers ci-joints traduisent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 2004, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Sandy Brewer
Comptable générale agréée

28 mai 2004
Douglas, N.-B.

ÉTATS FINANCIERS

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
Bilan
pour la période
terminée le 31 mars
2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Petite caisse	\$ 244	\$ 244
Banque	1 750 \$	1 750 \$
Investissements	679 052 \$	933 915 \$
TVH à recevoir	19 672 \$	22 517 \$
Dépenses payées d'avance	5 009 \$	4 662 \$
Comptes à recevoir	<u>142 896 \$</u>	<u>30 275 \$</u>
Total des actifs	848 379 \$	993 363 \$
PASSIF		
À court terme		
Chèques à déposer	66 515 \$	68 197 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	23 008 \$	55 647 \$
Retenues d'employés à payer	<u>74 \$</u>	<u>4 570 \$</u>
Total des passifs à court terme	89 597 \$	128 414 \$
SUBVENTIONS À VERSER (Note 5)	658 569 \$	801 093 \$
SOLDE DU FONDS		
Non restreint	<u>100 216 \$</u>	<u>63 856 \$</u>
Total des passifs, des subventions à verser et du solde du fonds	848 379 \$	993 363 \$

Présidente du Conseil des arts du N.-B.

Trésorier du Conseil des arts du N.-B.

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
États des résultats
d'exploitation
pour la période
terminée le 31 mars
2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Prix d'excellence	21 000 \$	18 070 \$
Allocation annuelle	700 000 \$	700 000 \$
Projets spéciaux	80 000 \$	447 000 \$
Secrétariat à la Culture et au Sport	302 325 \$	189 325 \$
Commandites	1 500 \$	27 000 \$
Autres subventions	161 050 \$	201 388 \$
Intérêts créditeurs	24 229 \$	19 706 \$
Subventions recouvrées	20 684 \$	27 369 \$
TVH recouvrées à 100 %	<u>47 447 \$</u>	<u>- \$</u>
Total des revenus	1 358 235 \$	\$1 629 858 \$
DÉPENSES		
Immobilisations (Note 3)	4 903 \$	5 477 \$
Salaires et avantages sociaux (Note 6)	208 483 \$	187 300 \$
Administration	83 450 \$	75 618 \$
Dépenses du Conseil et des comités	32 477 \$	32 845 \$
Dépenses des jurys	39 025 \$	38 295 \$
Projets spéciaux	33 333 \$	293 441 \$
Cérémonie des Prix d'excellence	31 412 \$	31 934 \$
Bourses et subventions	<u>888 795 \$</u>	<u>964 569 \$</u>
Total des dépenses	1 321 878 \$	1 629 479 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	36 357 \$	379 \$
SOLDE D'OUVERTURE	<u>63 856 \$</u>	<u>63 477 \$</u>
SOLDE DE CLÔTURE	<u>100 213 \$</u>	<u>63 856 \$</u>

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
État de l'évolution
de
l'encaisse
pour la période
terminée le 31 mars
2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	36 357 \$	3 79 \$
Ajouts:		
Changements au fonds de roulement hors caisse	(147 258) \$	(16 639) \$
Subventions à verser	(142 524) \$	130 444 \$
NET À PAYER PRÉVU DANS LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	253 425 \$	114 184 \$
NET À PAYER PRÉVU DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	- \$	- \$
Augmentation du montant net à payer	(253 425) \$	114 184 \$
Encaisse au début de l'année	867 712 \$	753 528 \$
ENCAISSE À LA FIN DE L'ANNÉE	614 287 \$	867 712 \$

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux
états financiers
pour la période
terminée le 31 mars
2004

1. Généralités

L'organisme à but non-lucratif était une division du gouvernement du Nouveau-Brunswick jusqu'en janvier 2000. Depuis, il est une entité indépendante qui gère des programmes d'aide financière pour les artistes professionnels, les étudiants en arts et les organismes admissibles afin de leur permettre d'exécuter diverses fonctions.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus et en tenant compte des conventions comptables suivantes.

Immobilisations - Les immobilisations sont imputées à l'exercise.

Comptabilisation d'un revenu - Un revenu est comptabilisé lorsqu'un versement est retiré des fonds reçus pour les programmes.

3. Immobilisations

Les immobilisations suivantes ont été imputées à l'exercice: 4 360 \$ (Mobiliier de bureau) et 543 \$ (Équipement de bureau).

4. Versements

L'organisme à but non-lucratif reçoit du gouvernement provincial une allocation annuelle ainsi que des fonds pour le maintien des programmes de financement.

5. Engagements

L'organisme sans but lucratif s'est engagé à verser le montant des subventions et des bourses qui ont été déterminées et autorisées dans l'année en cours ainsi que celles des années antérieures pour lesquelles un solde reste à payer. Ces engagements sont les suivants.

Subventions à verser	31 mars 2004
Création/Documentation-octobre 1999	1 701 \$
Création/Documentation-avril 2000	4 080 \$
Artiste en début de carrière-avril 2000	3 400 \$
Arts par invitation 2001-2002	1 500 \$
Création/Documentation-avril 2001	4 200 \$
Création/Documentation-octobre 2001	763 \$
Artiste en début de carrière-octobre 2001	1 050 \$
Artiste en résidence-février 2002	690 \$
Présentation-février 2002	6 060 \$
Bâtisseurs artistiques-mars 2002	81 720 \$
Arts autochtones 2002-2003	300 \$
Arts sur invitation 2002-2003	2 738 \$
Création/Documentation-avril 2002	15 040 \$
Artiste en début de carrière-avril 2002	2 520 \$
Bâtisseurs artistiques-septembre 2002	29 100 \$
Création/Documentation-octobre 2002	4 200 \$
Artiste en début de carrière-octobre 2002	1 050 \$
Bourses d'études-février 2003	8 250 \$
Artiste en résidence-février 2003	19 510 \$
Présentation d'artiste-février 2003	8 130 \$
Bâtisseurs artistiques-mars 2003	51 740 \$
Création/Documentation-avril 2003	14 165 \$
Artiste en début de carrière-avril 2003	4 200 \$
Arts sur invitation-mai 2003	450 \$
Arts sur invitation-août 2003	600 \$
Bâtisseurs artistiques-septembre 2003	107 000 \$
Arts autochtones-octobre 2003	3 600 \$
Création/Documentation-octobre 2003	34 775 \$
Artiste en début de carrière-avril 2003	9 450 \$
Arts sur invitation-novembre 2003	2 199 \$
Arts sur invitation-décembre 2003	550 \$
Arts-Netlantic-janvier 2004	500 \$
Arts sur invitation-février 2004	3 351 \$
Artiste en résidence-février 2004	70 000 \$
Bourses d'études en art-février 2004	72 500 \$
Présentation d'artiste-février 2004	86 000 \$
<u>Initiatives 1604-2004</u>	<u>1 487 \$</u>
Total des subventions à verser	658 569 \$

6. Salaires et bénéfices

Le salaire et les bénéfices du directeur général pour la période se terminant au 31 mars 2004, représentent 54 481 \$ (65 829 \$ pour 2003).

7. Subventions et bourses

Ce montant représente la totalité des subventions et bourses accordées en 2003-2004 de même que les rajustements des bourses et subventions accordées au cours des années antérieures.

ÉTATS FINANCIERS
LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 2004 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads 'K.D. Robinson'.

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 14 juin 2004

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 2004**

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	14 356 \$	4 990 \$
Débiteurs	3 913	2 846
Frais payés d'avance	2 557	2 662
	<u>20 826 \$</u>	<u>10 498 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 794 \$	5 482 \$
Excédent	15 032	5 016
	<u>20 826 \$</u>	<u>10 498 \$</u>

Approuvé par le Conseil

Barry Fezza président

Allen Saulu membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004 Budget	2004 Réal	2003 Réal
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	255 500 \$	252 000 \$	250 900 \$
Divers	2 014	6 983	355
	<u>257 514</u>	<u>258 983</u>	<u>251 255</u>
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	189 000	190 158	183 762
Ameublement et matériel	2 500	2 299	2 451
Fournitures de bureau	3 600	3 488	3 770
Téléphone	3 800	3 835	3 343
Imprimerie	10 000	9 301	9 787
Traduction	7 500	5 353	7 284
Honoraires	8 000	6 500	7 225
Frais de déplacement	6 500	6 332	6 512
Affranchissement	7 000	3 157	6 414
Entretien	1 500	882	1 194
Frais d'hôtel	8 000	5 861	5 946
Stationnement	2 600	2 535	2 332
Réunions du Conseil	5 000	3 162	2 932
Consultations et séminaires	-	125	1 402
Repas	1 800	1 396	1 495
Bibliothèque et abonnements	2 400	1 479	2 435
Location de matériel de bureau	2 100	2 007	2 257
Assurances	700	643	568
Divers	858	293	910
Frais bancaires	300	161	200
	<u>263 158</u>	<u>248 967</u>	<u>252 219</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>(5 644)\$</u>	10 016	(964)
Excédent au début de l'exercice		5 016	5 980
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>15 032 \$</u>	<u>5 016 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004**

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Immobilisations

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(b) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Donc, aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil.

2. Autres activités – la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le Conseil paie pour certains coûts encourus lors de cette événement de la part du comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées rembourse le Conseil par l'entremise de subventions reçus de Développement des ressources humaines Canada. Si le comité ne reçoit pas les fonds suffisants, le Conseil est responsable des dépenses non remboursées.

ÉTATS FINANCIERS

CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 2003



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2003 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K.D. Robinson".

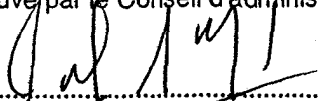
K. D. Robinson, c.a.

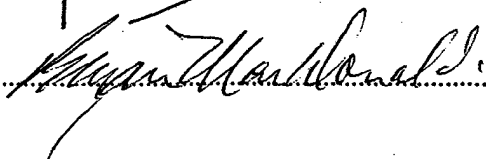
Fredericton, (N.-B.)
le 25 février 2004

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2003

ACTIF	2003	2002
Encaisse et placements à court terme	427 544 \$	336 333 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	5 114 030	5 024 873
Revenus de placements courus à recevoir	14 751	14 949
	<u>5 556 325</u>	<u>5 376 155</u>
Placements à long terme	520 000	520 000
Ajouter: Primes non amortis	9 455	22 779
	<u>529 455</u>	<u>542 779</u>
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales (note 3)	421 418 000	386 693 000
	<u>427 503 780 \$</u>	<u>392 611 934 \$</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Créditeurs	3 319 \$	3 685 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	5 119 808	5 024 873
Dette obligataire (note 4)	421 418 000	386 693 000
	<u>426 541 127</u>	<u>391 721 558</u>
Bénéfices non répartis	962 653	890 376
	<u>427 503 780 \$</u>	<u>392 611 934 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

..... administrateur

..... administrateur

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003**

	2003	2002
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	22 995 499 \$	23 359 327 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	125 977	119 962
Revenu de placement	58 611	57 546
	<u>23 180 087</u>	<u>23 536 835</u>
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	23 001 277	23 359 327
Amortissement des primes	13 324	13 324
Autres dépenses	93 209	97 203
	<u>23 107 810</u>	<u>23 469 854</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	72 277	66 981
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	890 376	823 395
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>962 653 \$</u>	<u>890 376 \$</u>

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003**

	2003	2002
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	72 277 \$	66 981 \$
Ajouter (déduire):		
Amortissement des primes	13 324	13 324
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	5 610	(917)
	<u>91 211</u>	<u>79 388</u>
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débentures	92 291 864	76 007 176
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	(125 977)	(119 962)
Principal versé sur la dette obligataire	(58 680 000)	(56 884 000)
	<u>33 485 887</u>	<u>19 003 214</u>
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(92 165 887)	(75 887 214)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	58 680 000	56 884 000
	<u>(33 485 887)</u>	<u>(19 003 214)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	91 211	79 388
Encaisse au début de l'exercice	<u>336 333</u>	<u>256 945</u>
ENCAISSE à la fin de l'exercice	<u>427 544 \$</u>	<u>336 333 \$</u>

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

1. Généralités

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et dette obligataire

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité ou à l'entreprise municipale et inscrit dans leurs états financiers.

b) Placements

Les placements à long terme sont inscrits à leur valeur nominale, et sont ajustés pour toutes primes non amorties moins les escomptes. Les escomptes et les primes sont reportés et amorties à titre de recettes selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des titres visés.

3. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

(a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débetures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

(b) Voici les montants du principal à recevoir dans chacun des cinq prochains exercices:

2004	61 024 000 \$
2005	60 486 000 \$
2006	56 910 000 \$
2007	52 383 000 \$
2008	44 026 000 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003

4. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 2003, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick.

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5,5% à 8,375%	34 442 000 \$	1 354 000 \$
* "W"	09 août 1994	du 09 août 1995 à 2004	8% à 9,75%	30 860 000	4 436 000
* "X"	21 déc. 1994	du 21 déc. 1995 à 2004	7,25% à 9,5%	14 243 000	2 029 000
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7,125% à 8,125%	13 611 000	4 451 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6,25% à 7,875%	39 032 000	11 725 000
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5,625% à 7,875%	19 028 000	8 272 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3,625% à 6,625%	38 610 000	15 956 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4,125% à 6%	36 187 000	17 506 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4,25% à 5,75%	34 346 000	16 636 000
"AE"	25 août 1998	du 25 août 1999 à 2008	5,25% à 5,625%	26 566 000	13 382 000
"AF"	15 déc. 1998	du 15 déc. 1999 à 2008	5,125% à 5,5%	29 838 000	17 444 000
"AG"	11 août 1999	du 11 août 2000 à 2009	5,2% à 5,75%	31 633 000	20 214 000
** "AH"	14 déc. 1999	du 14 déc. 2000 à 2009	5,7% à 6,5%	33 575 000	22 258 000
"AI"	10 août 2000	du 10 août 2001 à 2010	6,1% à 6,4%	31 887 000	22 650 000
"AJ"	19 déc. 2000	du 19 déc. 2001 à 2010	6% à 6,125%	27 801 000	19 910 000
"AK"	17 juillet 2001	du 17 juillet 2002 à 2011	4,45% à 6,2%	28 920 000	24 498 000
"AL"	30 nov. 2001	du 30 nov. 2002 à 2011	2,45% à 5,5%	42 281 000	35 123 000
"AM"	12 juillet 2002	du 12 juillet 2003 à 2012	3,375% à 5,75%	52 016 000	47 637 000
** "AN"	23 déc. 2002	du 23 déc. 2003 à 2012	3,1% à 5,6%	24 625 000	22 532 000
"AO"	28 juillet 2003	du 28 juillet 2004 à 2013	3,05% à 5,0%	41 532 000	41 532 000
"AP"	17 déc. 2003	du 17 déc. 2004 à 2013	2,75% à 5,125%	51 873 000	51 873 000
				<u>682 906 000 \$</u>	<u>421 418 000 \$</u>

* Ces débetures furent vendues directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

2004	60 739 000 \$
2005	60 249 000 \$
2006	56 723 000 \$
2007	52 254 000 \$
2008	43 962 000 \$

ÉTATS FINANCIERS

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits du public en général dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent (déficit) des recettes sur les dépenses, de l'actif et de l'actif net.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements, s'il y a lieu, que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

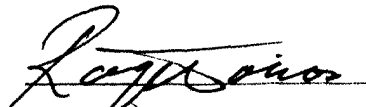
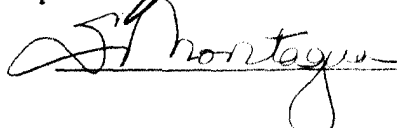
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 6 octobre 2004

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actifs à court terme		
Encaisse	384 164 \$	342 084 \$
Débiteurs	89 272	25 726
	<u>473 436 \$</u>	<u>367 810 \$</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	236 402 \$	65 092 \$
Revenu reporté	71 114	25 000
Actifs nets	165 920	277 718
	<u>473 436 \$</u>	<u>367 810 \$</u>

Approuvé par le conseil

 président
 administrateur

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004 Réal	2003 Réal
RECETTES		
Subventions du Ministère de l'Éducation	48 249 \$	100 000 \$
Intérêt bancaire	8 519	6 394
Financement d'Industrie Canada	42 272	-
Financement du Ministère des Services familiaux et communautaire	886	-
Dons provenant du public	6 108	-
	<u>106 034</u>	<u>106 394</u>
DÉPENSES		
Salaires et dépenses reliées	89 150	8 430
Publicité, fournitures de bureau et imprimerie	10 436	3 173
Livres, magazines et autres	105 305	-
Téléphone	1 893	-
Réunions	1 952	411
Voyages	6 519	2 833
Expédition	941	-
Autres	1 636	245
	<u>217 832</u>	<u>15 092</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	(111 798)	91 302
Actifs nets, début de l'exercice	<u>277 718</u>	<u>186 416</u>
ACTIFS NETS, fin de l'exercice	165 920 \$	277 718 \$

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Autorité et objectif

La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est une entité indépendante créée sous la provision de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick proclamée le 1 mars 1998. Le mandat de la Fondation est

- (1) de recevoir des dons de biens réels et personnels, y compris de l'argent, pour soutenir les services de bibliothèques publiques dans la province, y compris le soutien pour des projets d'immobilisations pour les installations de bibliothèques publiques, l'achat de matériel, d'équipement et de fournitures pour les bibliothèques publiques et le soutien pour ces services de bibliothèques qui peuvent être dispensés par l'entremise du réseau des bibliothèques publiques de la province,
- (2) d'investir et d'administrer les biens reçus,
- (3) d'encourager, de faciliter et d'exécuter les programmes et les activités qui, directement ou indirectement, augmenteront le soutien financier des bibliothèques publiques de la province ou leur conféreront un avantage,
- (4) d'accorder des subventions et des dons pour soutenir le réseau de bibliothèques publiques de la province,
- (5) de promouvoir l'utilisation et les avantages des bibliothèques publiques de la province, et
- (6) d'aider les commissions de bibliothèques publiques à collecter des fonds pour les bibliothèques publiques de la province.

Les affaires de la Fondation sont administrées par un conseil d'administration composé de dix personnes nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Le ministère de l'Éducation est responsable de l'administration de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

2. Charges non insérées dans ces états financiers

Certaines des dépenses directes ou indirectes liées au fonctionnement de la Fondation sont absorbées par le ministère de l'Éducation pour la province du Nouveau-Brunswick.

3. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

FONDS EN FIDUCIE NO. 33

FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE

31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Jeannot Volpé
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Fonds de stabilisation financière au 31 mars 2004 et l'état des recettes, des dépenses et du solde de l'avoir du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Fonds, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 20 octobre 2004

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	66 723 263 \$	147 838 123 \$
Intérêts courus à recevoir	180 400	488 072
Placements à échéances fixes	34 993 548	60 981 650
	<u>101 897 211 \$</u>	<u>209 307 845 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DU FONDS		
Passif à court terme		
Compte à payer au Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick	101 897 211 \$	110 400 000 \$
Avoir du fonds	-	98 907 845
	<u>101 897 211 \$</u>	<u>209 307 845 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Le sous-ministre des Finances


 John Mallory

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU SOLDE DE L'AVOIR DU FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
RECETTES		
Revenus de placements	5 242 821 \$	5 606 827 \$
DÉPENSES		
Contribution à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds consolidé	104 150 666	110 400 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(98 907 845)	(104 793 173)
Avoir du fonds, début de l'exercice	98 907 845	203 701 018
AVOIR DU FONDS, fin de l'exercice	- \$	98 907 845 \$

**FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004**

1. Généralités

Le Fonds de stabilisation financière a été constitué le 31 mars 2001 en vertu de la Loi sur le Fonds de stabilisation financière ("Loi").

Le Fonds de stabilisation financière est détenu en fiducie par le ministre des Finances, conformément à la Loi. Le Fonds a pour objet de faciliter la stabilisation de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick d'année en année et d'améliorer la planification financière à long terme.

Les transferts du Fonds sont faits exclusivement pour l'objet mentionné ci-dessus et avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Principales conventions comptables

Placement à échéances fixes

Ces placements à échéances fixes comprennent des titres de placements des gouvernements canadiens portant intérêt ou de placements similaires garantis par des gouvernements canadiens. Les placements sont enregistrés au prix coûtant net de prime ou d'escompte sur achat. Toute prime ou escompte réalisé est amorti au cours de la vie du placement et inclus dans les revenus de placements.

3. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

États financiers de

FOREST PROTECTION LIMITED

et notes complémentaires

31 mars 2004

Deloitte & Touche, s.r.l.

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
P.O. Box 6549
Saint John NB E2L 4R9
Canada
Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats et des actifs nets non affectés, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Deloitte & Touche LLP
Comptables agréés

Le 5 mai 2004

FOREST PROTECTION LIMITED

Bilan

au 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	-	471 894 \$
Débiteurs	212 771	207 646
Stocks	795 859	806 979
Charges payées d'avance	17 663	16 826
Actifs affectés au remplacement de matériel		
Encaisse	-	(6,357) \$
Placements à court terme	-	3 360 897
Dépôts sur avions	-	237 255
Intérêts à recevoir	-	569
	1 026 293	5 095 709
IMMOBILISATIONS (note 2)	12 424 853	6 725 623
	13,451,146 \$	11,821,332 \$
PASSIF À COURT TERME		
Dette bancaire	25 706 \$	-
Crédit de fonctionnement	1 339 167	-
Créditeurs	287 084	260 447
Réserve pour remédiation (note 4)	-	200 000
Produits reportés	303 833	523 101
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	11 375	-
	1,967,165	983,548
PROVISION POUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE (note 6)	58 186	-
OBLIGATION CONTRACTUELLE DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	334 124	-
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 7)	2 000	2 000
Surplus d'apport	715 888	715 888
Investissement net en immobilisations	12 079 353	6 725 623
Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(2 031 775)	3 592 364
Actifs nets non affectés	326 205	(198 091)
	11 091 671	10 837 784
	13,451,146 \$	11,821,332 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 administrateur


 administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED**État des résultats et des actifs nets non affectés**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau Brunswick	2 978 007 \$	2 809 734 \$
Entreprises	522 921	420 490
Autres produits	1 260 459	856 866
Intérêts, exploitation	3 363	5 988
	4 764 750	4 093 078
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (note 8)		
Frais généraux	706 716	722 356
Intervention phytosanitaire	557 054	608 552
Extinction des incendies	2 089 941	1 804 476
Recherche et développement	871 401	826 428
	4 225 112	3 961 812
AUTRES		
Intérêts sur placements	(3 870)	(89 700)
Intérêt sur la dette à long terme	33 790	1 588
Amortissement des immobilisations	411 143	379 475
Contrats de location pour avion	58 186	-
Vente de pièces d'aéronefs	(2 848)	(9 568)
Réserve pour remédiation (note 4)	(200 000)	(240 000)
Gain à l'aliénation d'immobilisations – fonctionnement	(10 650)	(14 196)
	285 751	27 599
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	253 887	103 667
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS,		
 AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(198 091)	(448 568)
	55 796	(344 901)
Virement du poste Investissement net en immobilisations	245 245	235 923
Virement au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel	25 164	(89 113)
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	326 205 \$	(198 091) \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	6 725 623 \$	6 913 130 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	161 398	143 552
Tranche principale du contract location-acquisition	4 500	-
Produit tiré de l'aliénation ou de la mise hors service de biens	(10 650)	(14 196)
Amortissement des immobilisations	(411 143)	(379 475)
Gain à l'aliénation d'immobilisations	10 650	14 196
	(245 245)	(235 923)
Virement du poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel		
Acquisition d'immobilisations corporelles	5 598 975	48 416
Virement total au (du) poste Investissement net en immobilisations	5 353 730	(187 507)
Solde à la fin	12 079 353 \$	6 725 623 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU REMPLACEMENT DE MATÉRIEL		
Solde au début	3 592 364 \$	3 551 667 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Intérêt gagné sur fonds investis	3 870	89 700
Virement provenant des actifs nets non affectés	1 909	(8 567)
Vente de pièces de rechange pour aéronefs	2 848	9 568
Intérêt sur le prêt à la construction	(33 791)	(1 588)
	(25 164)	89 113
Virement au poste Investissement net en immobilisations		
Édifice	-	(48 416)
Avion	(5 598 975)	-
	(5 598 975)	(48 416)
Solde à la fin	(2 031 775) \$	3 592 364 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État des flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	253 887 \$	103 667 \$
Amortissement des immobilisations	411 143	379 475
Réserve pour remédiation	(200 000)	(240 000)
Allocations de retraite	58 186	-
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(10 650)	(14 196)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(5 125)	74 074
Charges payées d'avance	(837)	(16 826)
Intérêts à recevoir	569	62 711
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	11 120	(49 592)
Créditeurs	26 637	32 119
Produits reportés	(219 268)	259 038
	325 662	590 470
FINANCEMENT		
Augmentation du crédit de fonctionnement	1 339 167	-
Remboursement de la dette à long terme	(4 501)	(48 416)
	1 334 666	(48 416)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 760 373)	(143 552)
Situation nette de placements à court terme	3 360 897	(152 412)
Dépôts sur aéronefs	237 255	-
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	10 650	14 196
	(2 151 571)	(281 768)
(SORTIES) RENTRÉES NETTES	(491 243)	260 286
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	465 537	205 251
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	(25 706)	465 537 \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant l'intervention phytosanitaire et l'extinction des incendies, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme d'intervention phytosanitaire, y compris tous les frais généraux, sont répartis parmi diverses entreprises, et la province du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'extinction des incendies sont recouverts auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvré selon une formule distincte de partage des frais approuvée. Selon la Section 149 (1)(1) de L'Acte d'impôt de revenu, la société ne paie aucun taxe.
- b. Les dépenses du programme financés par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation d'immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.
- c. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice et disponibles à la fin de celui-ci sont inscrites au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- d. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les fournitures renouvelables, à l'exception des pesticides ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- e. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont comptabilisés selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.
- f. L'amortissement des immobilisations est calculé de la façon suivante :

Bâtiments et maisons mobiles	- 10 % selon l'amortissement linéaire
Aéronefs	- 4 % selon l'amortissement linéaire
Matériel	- 20 % selon l'amortissement linéaire

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs nets affectés au remplacement de matériel

g. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :

- produit tiré de la vente d'aéronefs;
- surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.

État des flux de trésorerie

Pour le but de l'état des flux de trésorerie, la société considère les espèces en main, soit les soldes bancaires, net des découverts bancaires, et les placements temporaires très liquides avec une date d'échéance initiale égale ou moins de trois mois, à être des espèces et quasi-espèces. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Placements à court terme

Les escomptes et les primes qui surviennent à partir d'acquisition de placements à court terme sont amortis sur la durée restante du placement selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement		Valeur comptable nette	
	Coût	cumulé	2004	2003
Terrains	75 000 \$	- \$	75 000 \$	75 000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	677 705	200 014	477 691	152 630
Aéronefs	12 865 850	1 366 719	11 499 131	6 181 862
Matériel	1 496 064	1 123 033	373 031	316 131
	15 114 619 \$	2 689 766 \$	12 424 853 \$	6 725 623 \$

3. CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT

La société a des prêts portant les taux d'intérêts qui varient du taux d'intérêt préférentiel de la Banque Royale au taux d'intérêt préférentiel de la Banque Royale moins 0,55 %.

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

4. RÉSERVE POUR REMÉDIATION

La société est impliquée avec la remédiation de la vieille Aéroport de Charlo due à la contamination. Ces travaux se sont terminés en 2004.

5. OBLIGATION CONTRACTUELLE DE LOCATION-ACQUISITION

Au 31 mars 2004, l'obligation contractuelle de location-acquisition a compris les suivants:

	<u>2004</u>
Obligation contractuelle de location-acquisition	345 499 \$
Moins : tranche échéant à moins d'un an	<u>(11 375)</u>
Obligation contractuelle de location-acquisition, nette de tranche échéant à moins d'un an	<u>334 124 \$</u>

Au 31 mars 2004, les paiements minimaux futurs en vertu des locations-acquisitions se présentent comme suit pour les exercices terminés aux années indiquées ci-dessous:

L'exercice terminé en	Location- acquisition
2005	43 200 \$
2006	43 200
2007	43 200
2008	43 200
2009	43 200
2010 et ansi de suite	<u>427 499</u>
	643 499
Moins: la somme qui représente l'intérêt	<u>298 000</u>
	<u>345 499 \$</u>

6. PROVISION POUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE

La société assure les allocations de retraite pour les employés réguliers équivalentes au salaire d'une semaine pour chaque année d'emploi au maximum de 25 semaines, payable à la retraite.

Le montant de la prestation correspond à la valeur courante de l'obligation estimative aux employés actuels et est basée sur l'âge de retraite de 65 ans.

FOREST PROTECTION LIMITED**Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

7. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Autorisé		
500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et en circulation		
200 actions ordinaires	2 000 \$	2 000 \$

8. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
DÉPENSES DU PROGRAMME		
Salaires et charges sociales	1 397 478 \$	1 242 690 \$
Cotisations patronales	205 249	170 456
Transport et communications	160 021	161 624
Charges imputées à la remédiation	179 546	238 570
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	1 062 529	961 149
Entretien et réparations (sous-traitance)	707 247	658 006
Locations (y compris la location d'aéronefs)	170 848	157 263
Intérêt du contrat location-acquisition	2 700	-
Insecticides, matières et fournitures	339 494	367 054
Dépenses imputées au fonctionnement	4 225 112	3 961 812
Tranche principale du contrat location-acquisition	4 500	-
Capitalisation - immobilisations corporelles	161 398	143 552
Total des dépenses des programmes	4 391 010 \$	4 105 364 \$

DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

Frais généraux	706 716 \$	722 356 \$
Intervention phytosanitaire	557 054	608 552
Recherche et développement	871 401	826 428
Extinction des incendies - fonctionnement	2 089 941	1 804 476
	4 225 112 \$	3 961 812 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**Notes complémentaires**de l'exercice terminé le 31 mars 2004

9. PASSIF DÉCOULANT DU RÉGIME DE RETRAITE

La société assure un régime de retraite défini pour les employés permanents et les employés contractuels. La contribution de l'organisme à ce régime en 2004 était 36 006 \$ (32 496 \$ en 2003).

10. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Durant l'année, la société a reçu et a payé les montants suivants :

	2004	2003
	\$	\$
Intérêt reçu	3 364	95 691
Intérêt payé	42 383	1 588

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
P.O. Box 6549
Saint John NB E2L 4R9
Canada
Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210
www.deloitte.ca

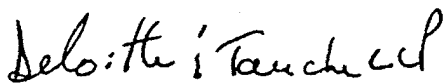
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons complété notre vérification des états financiers de Forest Protection Limited pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. Notre rapport aux actionnaires, daté du 5 mai 2004 décrit l'étendue de notre vérification et notre opinion. Les tableaux suivants ne sont inclus que pour votre information et ne sont pas nécessaires pour une présentation fidèle de la situation financière et les résultats d'exploitation de la société:

Tableaux complémentaires du produit et des dépenses par service

Notre vérification visait à nous permettre de formuler une opinion sur les états financiers dans leur ensemble et non pas de nous permettre d'exprimer une opinion sur tous les détails contenus dans ces tableaux.



Comptables agréés

le 5 mai 2004

FOREST PROTECTION LIMITED
Tableaux complémentaires du produit et des dépenses par service
l'exercice terminé le 31 mars 2003

No. de Services	Service	Total Annual Budget	Total Revenue to Date	Pre-audit Expenditures to Date	Final Expenditures	Financial Statement Presentation			Principal Payment on Capital Lease	Capital Expenses
						Entres	Expenditures	Total		
10	Administration	\$ 713,300	\$ 763,672	\$ 762,919	\$ 766,280	\$ (59,564)	\$ 706,716	\$ -	\$ 59,564	
30	Extinction des incendies	1,581,100	2,028,073	1,751,751	1,752,500	(1,275)	2,089,941	4,500	1,275	
31	Birdlog	322,600	322,600	262,236	262,236	(4,729)	-	-	4,729	
32	Détection des incendies	69,400	79,818	85,709	85,709	-	-	-	-	
40	Estimations et inventaire forestier	-	143,063	148,530	148,530	-	-	-	-	
41	Traitement aérien (Herb - D.N.R.)	55,500	54,889	53,592	53,592	-	-	-	-	
42	Remédiation de l'aéroport	76,500	77,082	75,937	75,937	(27,376)	557,054	-	27,376	
43	J.D. Irving - lymantiride spongieuse	-	82,233	61,416	61,416	-	-	-	-	
44	Autres (lymantride spongieuse, N.-E.)	200,000	32,634	31,942	31,942	-	-	-	-	
45	Bowater - Herbicide	54,200	50,134	33,467	33,467	-	-	-	-	
47	Remédiations de l'aéroport (Charlo)	200,000	200,000	179,546	179,546	-	-	-	-	
600-800	Recherche et développement	800,000	928,144	939,855	939,855	(68,454)	871,401	-	68,454	
Overall Totals		\$ 4,072,600	\$ 4,762,342	\$ 4,386,900	\$ 4,391,010	\$ (161,398)	\$ 4,225,112	\$ 4,500	\$ 161,398	

Fonds de renouvellement d'équipement (FRE)	
FRE au 31 mars 2003	\$ 3,592,365
Excédent daté du 31 mars 200	1,909
Indiét sur l'investissement	3,870
le 1 avril	(5,598,975)
Pur. 3 AT10029A gNAVJ Rudi	(33,791)
Intérêts de prêt	2,847
Vente des pièces d'avions	-
Solde FRE	\$ (2,031,775)

Rapprochement des produits	
Produits (voir tableaux au-dessus)	\$ 4,762,342
Régularisations	13,058
Recherche et développement	(10,650)
Produit tiré de l'aliénation de biens	-
Produit per les états financiers	\$ 4,764,750

Frais d'administration 15%: \$32,139. R&D: \$4,791. Autres: \$70,685. BC autre

ÉTATS FINANCIERS

GESTION PROVINCIALE LTÉE

31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 2004 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint


K. D. Robinson, c.a.

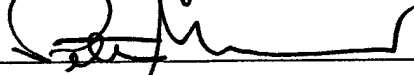
Fredericton (N.-B.)
le 7 octobre 2004

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	565 605 \$	442 897 \$
Intérêts à recevoir	4 665	4 160
Débiteurs	2 745	220
	573 015	447 277
Projets de développement industriel (notes 2 et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	4 760 408	5 246 273
Actions des compagnies clientes	2 941 045	2 941 045
Bâtiment tenu pour le développement	310 000	310 000
	8 011 453	8 497 318
Moins : provision pour perte	3 399 440	2 627 353
	4 612 013	5 869 965
	5 185 028 \$	6 317 242 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs - somme due à la Province du Nouveau-Brunswick	110 424 \$	89 487 \$
Créditeurs - autres	31 713	10 335
Provision pour perte des prêts garantis	100 000	-
	242 137	99 822
Dette à long terme		
Somme due à la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	6 623 498	7 976 488
Moins : provision pour perte des projets de développement industriel (note 2)	2 371 485	2 367 185
	4 252 013	5 609 303
Capital-actions		
Autorisé : 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émises : 500 actions	5 000	5 000
Bénéfices non répartis	685 878	603 117
	690 878	608 117
	5 185 028 \$	6 317 242 \$

Approuvé par le conseil





administrateur

administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
RECETTES		
Recouvrement de perte - financé par la Province (note 2)	1 018 261 \$	753 900 \$
Intérêts créditeurs	81 235	59 943
Produits divers	15 000	1 000
	<u>1 114 496</u>	<u>814 843</u>
DÉPENSES		
Perte sur la vente d'immobilisation	-	753 900
Mauvaises créances	999 762	14 069
Amortissement du bâtiment	-	20 350
Commission sur la vente d'immobilisation	-	11 550
Divers	290	200
Loyer	-	125
Impôt foncier	-	13 433
Coûts d'investissement dans un bâtiment	31 683	-
Honoraires comptables et légaux	-	1 512
	<u>1 031 735</u>	<u>815 139</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	82 761	(296)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	603 117	603 413
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>685 878 \$</u>	<u>603 117 \$</u>

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	82 761 \$	(296)\$
Ajouter (déduire) les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse		
Amortissement	-	20 350
Mauvaises créances	999 762	14 069
Recouvrement de mauvaises créances - subventionné par la province	(868 924)	-
Revenus de placement irrécouvrable	(16 950)	-
Perte (gain) sur la vente d'immobilisation	-	753 900
Recouvrement de perte - financé par la province	(149 337)	(753 900)
	<u>47 312</u>	<u>34 123</u>
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	39 284	118 848
	<u>86 596</u>	<u>152 971</u>
Activités d'investissements :		
Projets de développement industriel - recouvrements		
Prêts	389 029	315 061
Projets de développement industriel - investissements		
Prêts	(13 888)	(64 069)
Acquisition d'une propriété	-	(310 000)
Produit de la vente d'un terrain et d'un bâtiment	-	165 000
	<u>375 141</u>	<u>105 992</u>
Activités de financement :		
Remboursements à la province	(339 029)	(470 084)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	122 708	(211 121)
Encaisse, au début de l'exercice	442 897	654 018
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	<u>565 605 \$</u>	<u>442 897 \$</u>

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les débiteurs et les créditeurs.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies de la province du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de deux compagnies. En vertu d'une entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 7 500 000 \$ ou 50% du solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était de 1 761 682 \$ au 31 mars 2004 (2003 – 2 634 597 \$). Dans ce cas, toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick et ne seront pas reflétées comme dépense de la société.

L'autre entente est nouvelle en 2004. Le montant garanti ne peut excéder le moindre de 1 000 000 \$ ou le solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était de 500 000 \$ au 31 mars 2004.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

États financiers consolidés
31 mars 2004



PricewaterhouseCoopers LLP
Chartered Accountants
300 Brunswick House
44 Chipman Hill, PO Box 789
Saint John, New Brunswick
Canada E2L 4B9
Telephone +1 (506) 632 1810
Facsimile +1 (506) 632 8997

2 juin 2004

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Le Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** (le « Musée ») au 31 mars 2004 et l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Bilan consolidé

Au 31 mars 2004

	Fonds de fonctionne- ment \$	Fonds d'immo- bilisations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2004 \$	2003 \$
Actif						
Encaisse	18 998	—	59 359	93 404	171 761	52 494
Placements à court terme (note 3)	—	—	314 109	—	314 109	395 171
Comptes clients	30 861	—	—	25 295	56 156	29 621
Comptes débiteurs – subventions	—	—	32 636	—	32 636	70 967
Stocks	31 625	—	—	—	31 625	47 859
Sommes à recevoir de la province du Nouveau- Brunswick	101 625	—	20 639	—	122 264	16 919
	183 109	—	426 743	118 699	728 551	613 031
Placements (note 3)	—	—	—	933 486	933 486	918 076
Immobilisation corporelles (note 4)	—	112 277	45 647	—	157 924	163 400
Collections et acquisitions	2	—	—	—	2	2
	183 111	112 277	472 390	1 052 185	1 819 963	1 694 509
Passif et soldes des fonds						
Comptes créditeurs et charges à payer	169 890	—	18 554	2 500	190 944	218 494
Emprunt interfonds	(5 656)	—	2 500	3 156	—	—
Sommes à payer à la province du Nouveau Brunswick	—	—	—	—	—	33 115
	164 234	—	21 054	5 656	190 944	251 609
Soldes des fonds						
Non affectés	18 877	—	—	—	18 877	2 956
Grevés d'une affectation d'origine interne	—	—	109 382	35 120	144 502	149 598
Grevés d'une affectation d'origine externe	—	—	296 307	93 029	389 336	357 268
Dotations	—	—	—	918 380	918 380	769 678
Immobilisations corporelles	—	112 277	45 647	—	157 924	163 400
	18 877	112 277	451 336	1 046 529	1 629 019	1 442 900
	183 111	112 277	472 390	1 052 185	1 819 963	1 694 509

Approuvé par le conseil d'administration,

administrateur

administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	Fonds de fonction- nement \$ (note 6)	Fonds d'immobili- -sations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2004 \$	2003 \$
Produits						
Subventions						
Provinciales	1 853 000	—	80 413	—	1 933 413	1 838 613
Fédérales	—	—	33 998	—	33 998	27 837
Ministère du Patrimoine canadien	—	—	44 700	—	44 700	—
Revenus de placement	6 649	—	417	52 070	59 136	61 814
Fondation Webster	—	—	—	40 260	40 260	41 190
Services du Musée (note 5)	131 447	—	750	—	132 197	144 622
Autres octrois et legs	—	—	124 785	13 000	137 785	118 701
Dons	—	—	32 135	3 382	35 517	96 804
	<u>1 991 096</u>	<u>—</u>	<u>317 198</u>	<u>108 712</u>	<u>2 417 006</u>	<u>2 329 581</u>
Charges						
Salaires et avantages sociaux	1 418 143	—	145 220	—	1 563 363	1 451 524
Documents, fournitures et services	551 360	—	82 052	—	633 412	591 461
Amortissement des immobilisations corporelles	36 053	—	22 157	—	58 210	55 618
Acquisitions	29 419	—	1 613	3 175	34 207	218 995
Bourses	—	—	—	2 500	2 500	2 000
	<u>2 034 975</u>	<u>—</u>	<u>251 042</u>	<u>5 675</u>	<u>2 291 692</u>	<u>2 319 598</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(43 879)	—	66 156	103 037	125 314	9 983
Gain à la vente de placements	—	—	—	60 805	60 805	24 698
Cession interne	59 800	(750)	(3 100)	(55 950)	—	—
Excédent net (insuffisance)	15 921	(750)	63 056	107 892	186 119	34 681
Solde au début de l'exercice	2 956	113 027	388 280	938 637	1 442 900	1 408 219
Solde à la fin de l'exercice	<u>18 877</u>	<u>112 277</u>	<u>451 336</u>	<u>1 046 529</u>	<u>1 629 019</u>	<u>1 442 900</u>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1 Nature de l'organisme

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi ») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

2 Principales conventions comptables

Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants:

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidiennes du Musée.

Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les éléments d'actif et de passif et les produits et les charges liés au mobilier et au matériel du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Le mobilier et le matériel sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, comme suit:

Matériel informatique	33 %
Véhicules et matériel	20 %
Mobilier	10 %

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

2 Principales conventions comptables (suite)

Fonds affecté

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes:

Subventions – Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien – Sommes reçues en vertu du programme fédéral d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons – Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevé d'une affectation d'origine interne – Sommes affectées par le Conseil aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée.

Fondation Webster – Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du Fonds de fonctionnement.

Placements

Les placements acquis par le Musée sont évalués au coût et ceux offerts au Musée sous forme de dons sont évalués à la juste valeur marchande à la date de réception. Les revenus de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Stocks

Les stocks, qui comprennent des publications et des articles destinés à la revente, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

2 Principales conventions comptables (suite)

Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont imputés à l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée comprennent un grand nombre d'objets du domaine des sciences humaines et des sciences naturelles ainsi que des objets provenant des archives et de la bibliothèque connexes au Nouveau-Brunswick, qui ont été acquis au fil des ans depuis la fondation de l'institution en 1842. Composée de près de 100 000 artefacts, la collection des sciences humaines comprend des objets relatifs à l'histoire, à la technologie, aux beaux-arts et aux arts décoratifs, de même que des documents d'archives. Les archives et la bibliothèque de recherche comptent 250 mètres de documents d'archives, 45 000 monographies et 500 publications périodiques. La collection des sciences naturelles compte près de 300 000 spécimens ou lots de spécimens du domaine de la botanique, de la paléontologie et de la zoologie.

Apport de services

Dans le cadre de ses activités de prestations de services, le Musée a obtenu le soutien de bénévoles, qui lui ont consacré près de 2 416 heures.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges au cours de la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Musée constatés au bilan consolidé incluent l'encaisse, les comptes débiteurs, les placements, les comptes créditeurs ainsi que les charges à payer. À moins d'avis contraire, la juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

3 Placements

Les placements comprennent les éléments suivants:

	2004		2003	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Placements à court terme				
Bons du Trésor	314 109	317 175	395 171	394 957
Placements à long terme				
Obligations	732 027	792 028	716 983	728 361
Titres de participation	201 459	407 715	201 093	377 710
	933 486	1 199 743	918 076	1 106 071

4 Immobilisations corporelles

	2004		2003	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	189 498	137 807	51 691	42 114
Véhicules et matériel	234 374	158 928	75 446	85 455
Mobilier	74 398	43 611	30 787	35 831
	498 270	340 346	157 924	163 400

5 Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants:

	2004 \$	2003 \$
Produits		
Boutique de souvenirs et brochures	157 468	178 313
Droits d'entrée	101 691	98 857
Location d'installations	18 852	19 626
Cotisations des membres	12 809	12 666
	290 820	309 462
Charges		
Boutique de souvenirs et brochures	158 623	164 840
	132 197	144 622

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

6 Produits et charges du Fonds de fonctionnement – Comparaison détaillée au budget

	2004 Chiffres réels \$	2004 Budget (non vérifié) \$
Produits		
Subventions provinciales	1 853 000	1 903 000
Services du Musée	131 447	146 200
Revenus de placement	6 649	5 000
	1 991 096	2 054 200
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 418 143	1 604 625
Activités	267 556	265 250
Conservation et bibliothèque	154 045	108 250
Commercialisation et expansion	100 940	88 000
Expositions et services techniques	51 417	37 500
Services aux visiteurs	25 131	23 200
Activités communautaires	17 743	9 375
	2 034 975	2 136 200
	(43 879)	(82 000)
Moins: amortissement des immobilisations corporelles non inclus dans les éléments ci-dessus	(36 053)	–
Ajouter: dépenses en capital incluses ci-dessus	36 053	–
	(43 879)	(82 000)

7 Engagements

Les versement minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation à long terme s'établissent comme suit:

	\$
Exercices se terminant les 31 mars 2005	19 363
2006	7 216
2007	3 608

8 Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice écoulé.

ÉTATS FINANCIERS

NB AGRIEXPORT INC.

31 MARS 2004

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
NB Agriexport Inc.

J'ai vérifié le bilan de NB Agriexport Inc. au 31 mars 2004 et l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K.D. Robinson".

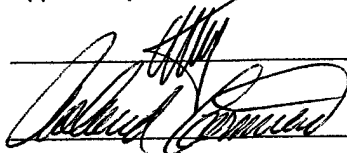
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 30 septembre 2004

NB AGRIEXPORT INC.
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	96 417 \$	105 435 \$
Débiteurs	54 060	73 636
Intérêts à recevoir	1 105	350
	<u>151 582</u>	<u>179 421</u>
Investissements (note 2)	734 300	734 300
Moins: Provision pour perte	<u>734 300</u>	<u>734 300</u>
	-	-
	<u>151 582 \$</u>	<u>179 421 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>10 534 \$</u>	<u>10 348 \$</u>
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	943 105	960 350
Moins: Provision pour perte	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	<u>443 105</u>	<u>460 350</u>
Capital-actions		
Autorisé et émis:		
Une action ordinaire sans valeur nominale	-	-
Déficit	<u>(302 057)</u>	<u>(291 277)</u>
	<u>151 582 \$</u>	<u>179 421 \$</u>

Approuvé par le conseil



administrateur

administrateur

**NB AGRIEXPORT INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004	2003
Recettes		
Intérêts	3 974 \$	5 737 \$
Subventions	-	1 576
	<u>3 974</u>	<u>7 313</u>
Dépenses		
Intérêt	14 508	15 918
Dépenses de bureau	246	986
	<u>14 754</u>	<u>16 904</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	(10 780)	(9 591)
Déficit, au début de l'exercice	<u>(291 277)</u>	<u>(281 686)</u>
DÉFICIT, à la fin de l'exercice	<u>(302 057)\$</u>	<u>(291 277)\$</u>

**NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004**

1. Description des opérations

NB Agriexport Inc. a été constituée en société le 23 mai 1996 conformément à la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick.

La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la corporation. Celle-ci a comme mandat: de procurer un appui pour les efforts de développement du marché international du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture; de faciliter l'accès des exportateurs au marché international; et d'assister les exportateurs à gérer le risque relié à la gestion internationale.

Le gouvernement a l'intention d'éliminer progressivement NB Agriexport Inc. Ceci demande qu'il honor toutes ses ententes courantes. NB Agriexport Inc. est dans le processus de transférer toutes ses ententes au ministère d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

2. Investissements

Durant l'exercice de 1999-2000, la Corporation a acheté 500 actions privilégiées, sans droit de vote, classe B d'une compagnie pour 500 000\$. Le financement pour cet investissement était fourni par la province du Nouveau-Brunswick par le moyen d'une avance de fonds de roulement sans intérêt. Cet investissement est entièrement provisionné par la province. Au 31 mars 2004, la balance représente 500 000\$.

L'autre portion du compte d'investissement représente un placement dans un projet pour promouvoir l'exportation de bovins.

3. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

4. Revenus et charges non insérés dans ces états financiers

La plupart des dépenses directes ou indirectes liées au fonctionnement de la corporation sont absorbées par la province du Nouveau-Brunswick. L'administration des affaires de la corporation est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de NB Agriexport Inc. La province paye tous les frais salariaux et la plupart des dépenses de voyage relatives à ces employés. Depuis le mois de mai 2002, les intérêts bancaires sont déposés directement dans les comptes de la province.



États financiers du

**New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du
Nouveau-Brunswick inc.**

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Le 31 mars 2004

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Peter G. Gaulton Professional Corporation
Comptable agréé
74 rue Adelaide
Saint-Jean (N.-B.)
E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393
Télec.: (506) 652-8618

Maison: (506) 634-7609
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les états financiers du Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc. pour l'année se terminant le 31 mars 2004 ainsi que les résultats d'exploitation l'actif net et l'évolution de la situation financière pour l'année visée par le rapport. La préparation de ces états financiers relève du conseil d'administration de cet organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer mon opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification effectuée.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la société au 31 mars 2004 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le 12 mai 2004
Saint-Jean (N.-B.)



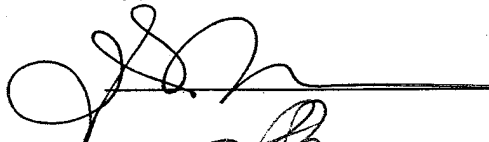
Comptable agréé

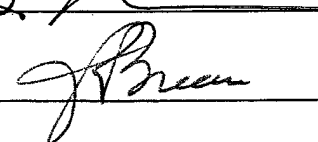
New Brunswick Distance Education Network Inc./
 Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.
 (Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)
 État de la situation financière pour l'année
 prenant fin le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme:		
Fonds en caisse	163,580 \$	466,213 \$
Comptes débiteurs	430,150	53,912
Taxe de vente harmonisée recouvrable	8,194	42,053
	601,924 \$	562,178 \$
PASSIF		
À courte terme:		
Comptes créditeurs	303,812 \$	111,761 \$
Crédit reporté	-	272,000
	303,812	383,761
ACTIF NET		
Actif net non affecté	298,112	178,417
	601,924 \$	562,178 \$

Activités entre entités apparentées (note 4)
 Voir de note accompagnant aux états financiers

Approuvé par le conseil:


 _____ Directeur


 _____ Directeur

New Brunswick Distance Education Network Inc./ Réseau de Formation à Distance du Nouveau-Brunswick Inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Résultats d'exploitation et actif net
prenant fin le 31 mars 2004

	2004	2003
Rentrées de fonds:		
Gouvernement fédéral	17,614 \$	67,252 \$
Gouvernement provincial	272,000	378,000
Universités/collèges	625,666	22,028
Recouvrement des dépenses	79,177	41,545
Rabais sur la taxe de vente harmonisée	6,916	14,390
Divers	5,158	3,962
	1,006,531	527,177
Sorties de fonds:		
Frais bancaires	723	286
Intérêts sur la taxe de vente harmonisée (contre - passation)	-	(116,688)
Contrats de services professionnels	831,861	444,784
Programme de consultation CASE	-	17
Réunions	10,945	-
Frais de bureau et fournitures	-	253
Déplacements	23,300	14,916
Services professionnels	6,525	5,744
Relations publiques et publicité	2,705	-
Perfectionnement professionnel	4,095	-
Telephone	274	-
Divers	6,408	3,266
	886,836	352,578
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds	119,695	174,599
Actif net au début de l'année	178,417	3,818
Actif net à la fin de l'année	298,112 \$	178,417 \$

New Brunswick Distance Education Network Inc./
 Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.
 (Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)
 Évolution de la situation financière
 prenant fin le 31 mars 2004

	2004	2003
Fonds fournis par (utilisés pour)		
Exploitation:		
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds	119,695 \$	174,599 \$
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(376,238)	655,656
Baisse (hausse) dans la TVH recouvrable	33,859	(42,053)
Baisse dans la TVH à payer	-	(306,469)
Hausse dans les comptes créditeurs	192,051	102,672
Baisse dans les crédits reportés	(272,000)	(328,000)
Hausse (baisse) des fonds durant la période	(302,633)	256,405
Fonds au début de l'année	466,213	209,808
Fonds à la fin de l'année	163,580 \$	466,213 \$
Se répartissant comme suit:		
Banque - compte d'exploitation	111,733 \$	258,706 \$
- compte d'accès communautaire	51,847	207,507
	163,580 \$	466,213 \$

New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.
(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)
Notes accompagnant les états financiers
prenant fin le 31 mars 2004

1. But de l'organisme

La société est une organisation sans but lucratif constituée en 1994 dans le but d'obtenir des fonds et d'établir des partenariats pour faciliter l'accès à l'enseignement à distance au Nouveau-Brunswick et pour appuyer le développement du secteur des technologies de formation avancées dans l'économie de la province. La compagnie n'est pas imposable sous les lois d'impôt de Canada et de Nouveau-Brunswick.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La société suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées avec restrictions sont considérées comme des revenus pour l'année durant laquelle les dépenses connexes sont faites. Les rentrées sans restriction sont considérées comme des revenus à la date reçue ou comme des comptes débiteurs si le montant à recevoir peut être déterminé de façon raisonnable et que la réception est assez certaine.

(b) Services fournis gratuitement:

Les services fournis gratuitement ne sont pas inscrits dans les états financiers.

3. Services en nature

L'exploitation de la société repose entièrement sur les services bénévoles des directeurs et des membres du comité. En raison de la difficulté à établir la valeur monétaire de ces services, nous ne les avons pas inscrits dans les états financiers.

4. Activités entre entités apparentées

Le conseil d'administration de la société se compose d'employés de la province du Nouveau-Brunswick. La société reçoit des subventions de la province du Nouveau-Brunswick pour l'aider à payer les coûts de la formation et de l'élaboration de ses programmes. Les subventions sont inscrites comme des crédits reportés dans les états financiers ci-joints jusqu'à ce que les dépenses soient effectuées. Alors, les subventions servent à réduire les coûts des programmes et sont inscrites dans les états des résultats et de l'évolution de l'actif net.

5. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

On a rajusté certains chiffres afin de respecter la présentation pour cette année.



Service New Brunswick
Services Nouveau-Brunswick

États financiers

31 mars 2004

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la société qui en assume la responsabilité.

La société maintient un système comptable et des contrôles connexes fournissant à la direction et au conseil d'administration une assurance raisonnable que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées, que l'actif est adéquatement protégé et que les comptes sont fiables pour la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le conseil d'administration est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration de la société approuve les états financiers ci-joints.

Le président,

La vice-présidente,
services corporatifs



Jacques Dubé



Carol Macdonald, C.A.

Fredericton (N.-B.), Canada
Le 7 juin 2004

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de Services Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 et les états des résultats et de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.R.L.

Saint John (N.-B.), Canada
Le 7 juin 2004

Comptables agréés

Services Nouveau-Brunswick

BILAN
Au 31 mars

	2004	2003 (Après retraitement -note 2)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	9 733 861 \$	8 200 434 \$
Encaisse au nom des partenaires (note 4)	8 608 977	8 477 891
Débiteurs (note 5)	1 642 639	2 085 005
Charges payées d'avance	974 453	566 766
	20 959 930	19 330 096
ACTIF À LONG TERME		
Équipement (note 6)	3 019 648	3 828 136
Développement de systèmes (note 2, 6, et 10)	17 625 512	16 885 752
	20 645 160	20 713 888
	41 605 090 \$	40 043 984 \$

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

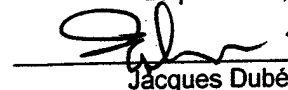
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	5 931 123 \$	5 761 788 \$
Remises payables aux partenaires (note 4)	8 608 977	8 477 891
Revenus comptabilisés d'avance	55 702	35 938
Assurance des titres fonciers (note 8)	1 212 477	757 255
	15 808 279	15 032 872
CAPITAUX PROPRES (Après retraitement-note 2)	25 796 811	25 011 112
	41 605 090 \$	40 043 984 \$

Engagements (note 12)
Voir les notes afférentes.

La présidente du conseil d'administration,


Georgette M. Roy

Le président,


Jacques Dubé

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES Exercice terminé le 31 mars

	2004	2003 (Après retraitement -note 2)
REVENUS		
Services rendus au gouvernement provincial	25 271 512 \$	26 123 423 \$
Services rendus aux administrations municipales	6 592 455	6 328 818
Droits d'enregistrement	13 892 603	13 775 552
Produits et services	2 575 759	2 247 954
Intérêts	453 552	422 615
Ventes de logiciels	5 000	236 000
Recouvrement de traitements	140 665	150 493
	48 931 546	49 284 855
CHARGES		
Services de personnel	28 631 288	27 829 235
Communications et services informatiques	4 871 879	4 750 954
Services d'équipement et locaux	4 971 508	4 673 145
Amortissement	3 865 292	3 871 875
Services professionnels et bancaires	2 919 757	3 413 474
Déplacements et réunions	1 057 942	1 029 018
Matières et fournitures	730 857	969 930
Ameublement et équipement	609 234	616 381
Divers	488 090	427 270
	48 145 847	47 581 282
BÉNÉFICE NET	785 699	1 703 573
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE (comme déjà établis)	26 020 241	23 555 415
Moins : Retraitement résultant de la modification des conventions comptables (note 2)	1 009 129	247 876
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE (après retraitement)	25 011 112	23 307 539
CAPITAUX PROPRES DE FERMETURE	25 796 811 \$	25 011 112 \$

Voir les notes afférentes.

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	2004	2003 (Après retraitement- note 2)
Espèces et quasi-espèces liées aux activités :		
De fonctionnement		
Bénéfice net	785 699 \$	1 703 573 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	3 865 292	3 871 875
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 9)	223 778	(400 497)
	4 874 769	5 174 951
 De financement		
Augmentation de l'assurance des titres fonciers	455 222	421 305
 D'investissement en immobilisations		
Ajouts à l'équipement	(575 949)	(1 086 038)
Ajouts au développement de systèmes	(3 235 417)	(4 271 269)
Produit de cession	14 802	3 557
	(3 796 564)	(5 353 750)
 Augmentation des espèces		
	1 533 427	242 506
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice		
	8 200 434	7 957 928
 Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice		
	9 733 861 \$	8 200 434 \$

Voir les notes afférentes.

Services Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERSExercice terminé le 31 mars 2004

1. SERVICES NOUVEAU-BRUNSWICK

Services Nouveau-Brunswick est une société de la Couronne non assujettie à l'impôt établie en vertu de la *Loi portant sur Services Nouveau-Brunswick*. Elle a comme mission d'accroître l'accessibilité des services gouvernementaux et de gérer les renseignements qui font autorité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Généralités**

La société suit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces englobent les fonds en caisse et les instruments financiers à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur risque peu de changer.

Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la société correspond approximativement à leur juste valeur marchande, vu leur échéance à court terme et les modalités de crédit habituelles.

Actif à long terme

Les investissements relatifs aux systèmes informatiques et aux bases de données ainsi qu'aux biens matériels dont la valeur est égale ou supérieure à 5 000 \$ sont capitalisés et passés directement en charges conformément à la convention relative à l'amortissement.

Revenus

Les revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés, compte tenu d'une déduction des frais d'enregistrement annuel au registre des sociétés relativement aux entreprises susceptibles d'être inactives. Les montants à recevoir qui sont non recouverts sont enregistrés comme des créances douteuses.

Charges de retraite

Les employés de Services Nouveau-Brunswick adhèrent à un régime de retraite interentreprises. Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, seules les cotisations de l'exercice courant sont passées en charges.

Services Nouveau-Brunswick

Entente relative à l'alliance commerciale avec CGI et modification des conventions comptables

Les sommes reçues de CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) en vertu de cette entente (note 10) sont portées en diminution du coût en capital de l'investissement connexe.

Au cours des exercices précédents, les sommes reçues en vertu de l'entente relative à l'alliance commerciale avec CGI étaient traitées comme des revenus dans l'exercice de leur réception. Vu que les investissements correspondants étaient amortis sur la durée de vie des éléments d'actif, la comptabilisation des revenus ne coïncidait pas avec celle des charges connexes. Dans les présents états financiers, les sommes reçues en vertu de l'entente relative à l'alliance commerciale avec CGI ont été déduites des éléments d'actif en question. Une telle façon de procéder permet un meilleur rapprochement des revenus et des charges.

Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités de façon à tenir compte de ce changement. L'incidence sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 a été de réduire de 761 253 \$ les éléments d'actif nets relatifs au développement de systèmes et les bénéfices non répartis. Les capitaux propres d'ouverture pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été réduits de 247 877 \$. Les capitaux propres d'ouverture pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont diminué de 1 009 129 \$ au total.

	Exercice terminé en 2003	Exercice terminé en 2002
Diminution des revenus	(820 502)	(250 000)
Diminution de l'amortissement	59 249	2 124
Réduction du bénéfice net et des éléments d'actif relatifs aux systèmes	(761 253)	(247 876)

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction du coût d'origine sur les périodes suivantes :

Ameublement, bases de données, et systèmes	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail allant jusqu'à 10 ans
Équipement et véhicules	5 ans
Ordinateurs et logiciels	4 ans

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les revenus et les charges présentés au cours des périodes visées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Services Nouveau-Brunswick

3. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Services Nouveau-Brunswick est entièrement détenue par la province du Nouveau-Brunswick. Le bilan contient les montants entre apparentés suivants :

	Exercice terminé en 2004	Exercice terminé en 2003
Débiteurs	200 015 \$	338 909 \$
Créditeurs	834 330	808 076
Passif net	<u>634 315 \$</u>	<u>469 167 \$</u>

L'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres inclut les montants entre apparentés suivants :

	Exercice terminé en 2004	Exercice terminé en 2003
Revenus	32 591 915 \$	33 280 303 \$
Charges	1 676 755	1 978 405
Bénéfice net	<u>30 915 160 \$</u>	<u>31 301 898 \$</u>

4. ENCAISSE ET REMISES PAYABLES AUX PARTENAIRES

Services Nouveau-Brunswick recouvre des fonds au nom de la province du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires commerciaux. Les montants suivants étaient payables à la province et à d'autres partenaires à la fin de l'exercice.

	Exercice terminé en 2004	Exercice terminé en 2003
Province	7 089 230 \$	6 680 984 \$
Autres partenaires	1 519 747	1 796 907
	<u>8 608 977 \$</u>	<u>8 477 891 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

5. DÉBITEURS

	Exercice terminé en 2004		Exercice terminé en 2003
	Débiteurs	Provision pour créances douteuses	Montant net
À court terme			
Remboursement de la TVH	652 308 \$	- \$	652 308 \$
Registre des sociétés	482 333	204 114	278 219
Province du N.-B.	200 015	986	199 029
Ventes de logiciels	-	-	-
Comptes clients	370 966	17 739	353 227
Prêts aux employés pour achat d'un ordinateur personnel	159 856	-	159 856
Intérêts à recevoir	-	-	-
			52 491
	<u>1 865 478 \$</u>	<u>222 839 \$</u>	<u>1 642 639 \$</u>
			<u>2 085 005 \$</u>

Les comptes clients de la société ne représentent pas une concentration importante de risque de crédit, car ils ont trait à un grand nombre d'organisations ayant des conditions de crédit normales. La plupart des autres débiteurs sont considérés comme recouvrables en raison de la nature du débiteur ou des opérations.

6. IMMOBILISATIONS

Équipement	Exercice terminé en 2004		Montant net
	Coût	Amortissement cumulé	
Ordinateurs et logiciels	6 771 942 \$	5 525 316 \$	1 246 626 \$
Ameublement et équipement	1 843 001	1 169 658	673 343
Améliorations locatives	2 136 742	1 044 358	1 092 384
Véhicules	7 910	615	7 295
	<u>10 759 595 \$</u>	<u>7 739 947 \$</u>	<u>3 019 648 \$</u>
Développement de systèmes			
Systèmes	27 601 939 \$	10 926 456 \$	16 675 483 \$
Bases de données	1 018 040	1 011 421	6 619
Travaux en cours	943 410	-	943 410
	<u>29 563 389 \$</u>	<u>11 937 877 \$</u>	<u>17 625 512 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

Équipement	Exercice terminé en 2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Ordinateurs et logiciels	6 492 599 \$	4 525 305 \$	1 967 294 \$
Ameublement et équipement	1 759 598	1 022 699	736 899
Améliorations locatives	1 931 449	824 425	1 107 024
Véhicules	18 120	1 201	16 919
	10 201 766 \$	6 373 630 \$	3 828 136 \$
Développement de systèmes			
Systèmes (Après retraitement-note 2)	22 562 302 \$	8 438 006 \$	14 124 296 \$
Bases de données	1 018 040	1 004 215	13 825
Travaux en cours	2 747 631	-	2 747 631
	26 327 973 \$	9 442 221 \$	16 885 752 \$

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Exercice terminé en 2004	Exercice terminé en 2003
Comptes fournisseurs	2 963 252 \$	2 902 004 \$
Charges à payer - traitements et avantages	1 748 111	1 670 057
Retenues à la source à payer	385 430	381 651
À payer à la province du N.-B.	834 330	808 076
	5 931 123 \$	5 761 788 \$

8. ASSURANCE DES TITRES FONCIERS

En vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*, la province garantit le titre des biens réels enregistrés en fonction des modalités d'enregistrement. La société a établi un fonds selon des calculs actuariels pour faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*. Des droits en matière d'assurance de 5,00 \$ sont imposés pour tout enregistrement au registre des titres fonciers.

	Exercice terminé en 2004	Exercice terminé en 2003
Solde d'ouverture	757 255 \$	335 950 \$
Droits en matière d'assurance perçus	457 855	421 305
Moins : demandes d'indemnisation	(2 633)	-
Solde de clôture	1 212 477 \$	757 255 \$

Services Nouveau-Brunswick

9. VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT HORS CAISSE

	Exercice terminé en 2004	Exercice terminé en 2003
Débiteurs	442 366 \$	1 669 973 \$
Charges payées d'avance	(407 687)	260 382
Créditeurs	169 335	(2 320 612)
Revenus comptabilisés d'avance	19 764	(10 240)
	223 778 \$	(400 497) \$

10. ENTENTE RELATIVE À L'ALLIANCE COMMERCIALE AVEC CGI

En 2001, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) et Services Nouveau-Brunswick ont conclu une entente de sept ans, en vertu de laquelle CGI versera jusqu'à 3,5 millions de dollars à la société en échange d'une contrepartie qui lui permettra d'acquérir une crédibilité à titre de spécialistes en matière d'offre de services gouvernementaux électroniques. La contrepartie offerte par Services Nouveau-Brunswick comprendra le recours aux ressources de CGI relativement à la gestion et à l'architecture technique des projets, la présentation de ses systèmes à des clients éventuels et l'exclusivité à CGI pour commercialiser le logiciel de gouvernement électronique élaboré pour Services Nouveau-Brunswick. La totalité des solutions et des autres produits protégés par des droits de propriété intellectuelle qui sont élaborés en vertu de cette entente appartiennent conjointement à CGI et à Services Nouveau-Brunswick.

En vertu de cette entente, Services Nouveau-Brunswick a reçu 408 733 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 et 820 502 \$ durant l'exercice précédent. Les sommes reçues depuis 2002 totalisent 1 479 235 \$.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

- a) Les employés réguliers de Services Nouveau-Brunswick adhèrent au Régime de pension de retraite de la fonction publique de la province du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées en vertu duquel des cotisations sont versées à la fois par Services Nouveau-Brunswick et les employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, la société a versé des cotisations de 1 721 481 \$ conformément aux modalités du régime. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2003, le montant correspondant s'était élevé à 1 554 719 \$. Services Nouveau-Brunswick n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

Services Nouveau-Brunswick

- b) Les employés réguliers de Services Nouveau-Brunswick ont droit au versement d'une allocation de retraite avant leur retraite en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la société accumule des charges à payer relativement aux sommes estimatives qu'elle devra verser à l'avenir, compte tenu de calculs actuariels et d'hypothèses. Les charges à payer sont réduites des versements réels effectués. Les hypothèses les plus importantes utilisées pour déterminer les charges à payer sont les suivantes : 0,89 % des coûts des traitements pour couvrir le coût relatif aux services rendus au cours de l'exercice, et 7,55 % des charges à payer pour couvrir les frais d'intérêts. L'obligation était de 220 093 \$ au 31 mars 2004 et 212 611 \$ au 31 mars 2003.
- c) Services Nouveau-Brunswick a une obligation découlant d'une mesure de retraite anticipée offerte au cours de l'exercice 1995-1996 par la province du Nouveau-Brunswick, y compris aux employés de Services Nouveau-Brunswick. Conformément à une entente avec la province, l'obligation et les charges comptabilisées correspondaient aux cotisations que la société aurait autrement versées au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Ainsi, chaque année, la société réduit l'obligation comptabilisée du montant qu'elle remet à la province. L'obligation était de 474 265 \$ au 31 mars 2004 et 551 288 \$ au 31 mars 2003.

12. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau suivant présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et d'équipement pour les exercices se terminant en :

2005	3 163 944 \$
2006	2 576 414
2007	1 831 007
2008	1 484 907
2009	1 161 826
Par la suite	2 355 775
	<u>12 573 873 \$</u>

13. RECLASSEMENT

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour qu'ils soient conformes aux reclassements mineurs dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004.

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
31 MARS 2004**

**NB Liquor****Alcool N-B**

RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Présidente et chef de la direction,

Vice-président et chef des finances

Handwritten signature of Barbara Winsor in black ink.

Barbara Winsor

Handwritten signature of Richard A. Smith in black ink.

Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 28 mai 2004

170 Wilsey Road
PO Box 20787
Fredericton NB
Canada E3B 5B8

Tel.: (506) 452-6826
Fax: (506) 462-2024
www.nbliquor.com

170 chemin Wilsey
Case postale 20787
Fredericton NB
Canada E3B 5B8

Téléphone : (506) 452-6826
Télécopieur : (506) 462-2024
www.alcoolnb.com

New  Nouveau
Brünswick



**KPMG LLP
Chartered Accountants**

Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats et l'état des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que les résultats de son exploitation et mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée dans le but de former une opinion sur les états financiers de base de la corporation pris dans leur ensemble. Le supplément d'information financière de l'année courante inclu dans les tableaux est donné aux fins d'une étude plus approfondie mais n'est pas une partie essentielle des états financiers de base. Ce supplément d'information a été soumis aux mêmes procédés de vérification que ceux utilisés aux cours de notre vérification des états financiers de base et, à notre avis, il est, à tous égards importants, présenté fidèlement en égard aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Fredericton Canada

Le 28 mai 2004



BILAN

LE 31 MARS

Actif

2004

2003

Actif à court terme

Encaisse	328 470\$	136 095\$
Comptes clients	1 653 325	1 622 364
Stocks (note 1)	17 287 840	16 165 041
Frais payés d'avance	646 565	454 322
Total de l'actif à court terme	<u>19 916 200</u>	<u>18 377 822</u>

Frais reportés

Pension de service antérieur	1 142 034	1 218 174
Dépôt – travailleurs blessés (note 2)	801 564	882 337
Total des frais reportés	<u>1 943 598</u>	<u>2 100 511</u>

Immobilisations

Propriétés, bâtiments et équipements (note 3)	<u>10 425 290</u>	<u>10 672 732</u>
---	-------------------	-------------------

Total de l'actif

<u>32 285 088\$</u>	<u>31 151 065\$</u>
---------------------	---------------------

Passif*Passif à court terme*

Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt		1 698 532\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	16 067 589\$	11 127 706
Portion actuelle de la dette de pension pour service antérieur	344 253	292 987
Total du passif à court terme	<u>16 411 842</u>	<u>13 119 225</u>

Dette à long terme

Dette de pension de service antérieur (note 4)	<u>3 305 188</u>	<u>3 649 441</u>
--	------------------	------------------

Avoir de la province du Nouveau-Brunswick

Solde au début de l'exercice	14 382 399	15 659 845
Bénéfice net	118 642 398	110 046 889
	<u>133 024 797</u>	<u>125 706 734</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	120 456 739	111 324 335
Solde à la fin de l'exercice	<u>12 568 058</u>	<u>14 382 399</u>
Total du passif et de l'avoir	<u>32 285 088\$</u>	<u>31 151 065\$</u>

Engagements (note 5)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Administrateur


Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2004	Réel 2004	Réel 2003
Ventes totales (note 6)	323 767 971\$	321 913 395\$	305 003 366\$
Moins les commissions	4 886 384	4 553 279	4 349 581
Ventes nettes	318 881 587	317 360 116	300 653 785
Coût des marchandises vendues	167 805 912	165 316 294	158 565 994
Bénéfice brut	151 075 675	152 043 822	142 087 791
Autres produits	1 068 290	1 249 991	1 124 849
	152 143 965	153 293 813	143 212 640
Charges d'exploitation	35 242 610	34 651 415	33 165 751
Bénéfice net	<u>116 901 355\$</u>	<u>118 642 398\$</u>	<u>110 046 889\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	118 642 398\$	110 046 889\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 734 457	2 066 250
Amortissement du pension de service antérieur - frais reportés	76 140	-
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	41 338	54 882
Diminution (augmentation) des dépôts - travailleurs blessés	80 773	(882 337)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	1 946 614	3 113 056
Diminution de la dette de pension de service antérieur	(344 253)	(292 987)
Fonds provenant de l'exploitation	<u>122 177 467</u>	<u>114 105 753</u>
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(1 537 754)	(2 852 084)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipements	9 401	26 751
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	<u>(1 528 353)</u>	<u>(2 825 333)</u>
Paielements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(120 456 739)</u>	<u>(111 324 335)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	192 375	(43 915)
Encaisse au début de l'exercice	<u>136 095</u>	<u>180 010</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>328 470\$</u>	<u>136 095\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2004	Réel 2004	Réel 2003
Spiritueux	73 377 120\$	73 022 532\$	70 527 987\$
Vin	38 512 482	40 177 125	35 940 932
Autres boissons	23 436 799	19 166 689	18 687 289
Bière	188 441 570	189 547 049	179 847 158
	323 767 971\$	321 913 395\$	305 003 366\$

Tableau du coût des marchandises vendues

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	2004 Total	2003 Total
Stocks au début de l'exercice	5 086 482\$	6 832 858\$	1 057 363\$	3 044 336\$	16 021 039\$	16 937 790\$
Achats	17 142 153	14 506 609	8 579 978	109 449 569	149 678 309	142 198 269
Fret	558 406	1 303 342	399 410	266 101	2 527 259	2 230 008
Droits de douane et taxe d'accise	11 681 677	1 760 778	539 044	285 243	14 266 742	13 220 966
	34 468 718	24 403 587	10 575 795	113 045 249	182 493 349	174 587 033
Stocks à la fin de l'exercice	5 607 586	6 532 538	1 247 101	3 789 830	17 177 055	16 021 039
	28 861 132\$	17 871 049\$	9 328 694\$	109 255 419\$	165 316 294\$	158 565 994\$

Tableau des autres produits

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2004	Réel 2004	Réel 2003
Programmes de commercialisation	900 000\$	1 018 350\$	952 317\$
Produits tirés des importations privées	53 468	47 633	47 021
Commission sur la collecte de frais d'usager de titulaires de permis	-	45 742	46 737
Frais d'administration des coupons de bière	15 000	15 486	14 629
Consignes non remboursées	71 532	80 045	60 848
Abonnements aux rapports sur les ventes	11 400	15 235	12 000
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(11 610)	(41 338)	(54 882)
Intérêts sur dépôt - travailleurs blessés	-	35 255	11 719
Divers	28 500	33 583	34 460
	1 068 290\$	1 249 991\$	1 124 849\$

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2004	Réel 2004	Réel 2003
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	14 448 615\$	14 220 996\$	13 606 993\$
- administration	3 405 363	3 383 078	3 221 801
Charges sociales	4 085 167	4 385 160	4 024 433
Loyers	3 322 363	3 114 095	2 986 128
Chauffage et éclairage	904 282	1 005 911	1 004 140
Amortissement	2 083 060	1 734 457	2 066 250
Programmes de formation	221 121	141 660	165 332
Camionnage	549 231	581 064	557 191
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	346 440	436 831	453 962
Impôts fonciers	421 300	460 428	417 078
Matériel léger et fournitures	564 940	450 337	471 480
Service de sécurité	258 923	264 038	252 802
Entretien du système automatisé de vente au détail	287 783	268 914	231 291
Déplacements	303 062	304 803	284 623
Coûts du remboursement des consignes	447 000	443 638	374 720
Sacs	233 508	257 100	246 606
Traitement des données	323 326	294 844	332 900
Télécommunications	497 156	503 580	342 018
Exploitation des véhicules motorisés	48 107	49 630	39 848
Nettoyage	182 638	181 366	172 294
Articles manquants	34 800	54 301	39 204
Mauvaises créances	-	14 538	-
Réunions de la direction	69 373	56 489	59 942
Affranchissement	75 340	80 049	65 225
Services professionnels	289 264	243 256	320 472
Frais bancaires	1 249 300	1 118 686	1 013 254
Fournitures et entretien de l'entrepôt	46 136	50 601	51 941
Assurance	60 197	123 753	54 608
Publicité et promotions	329 400	294 755	180 700
Rémunération des administrateurs	40 000	36 875	38 053
Autres	115 415	96 182	90 462
	<u>35 242 610\$</u>	<u>34 651 415\$</u>	<u>33 165 751\$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2004

Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa principale activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Stocks

Le stock de marchandises pour revente est évalué au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Pension de service antérieur

Les coûts de pensions de service antérieur sont amortis par amortissement constant sur une période de seize ans.

Dépôt – travailleurs blessés

Le coût des réclamations pour employés blessés avant le 1^{er} avril 2002 est déduit d'un dépôt détenu en fiducie auprès de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) et débité comme avantage d'un employé à mesure qu'il est engagé.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 1/2%
Pavage	10%
Matériel de réfrigération	10%
Logiciel et services	10%
Matériel automatisé des magasins	20%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail selon la méthode linéaire.

Programme de retraite anticipée

Les coûts associés au programme de retraite anticipée sont comptabilisés aux charges sociales au cours de l'année où l'obligation peut être estimée raisonnablement.

Allocations de retraite

Le coût estimatif des allocations de retraite versées aux employés âgés de 55 ans et plus au 31 mars 2004 a été débité aux avantages sociaux des employés à leur taux de salaire actuel.

1. Stocks

	2004	2003
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	17 177 055\$	16 021 039\$
Fournitures	<u>110 785</u>	<u>144 002</u>
	<u>17 287 840\$</u>	<u>16 165 041\$</u>

2. Dépôt – travailleurs blessés

Conjointement à la conversion à une méthode d'évaluation de paiement avec la Commission de la santé, sécurité, et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT). La Société a déposé la somme de 1 000 000 \$ pour couvrir le coût estimatif des réclamations des travailleurs blessés avant la date de conversion du 1er avril 2002. Ce dépôt sera détenu pour la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2009 et accumule l'intérêt au taux de rendement de la CSSIAT pour l'année qui s'applique. L'intérêt accumulé en 2004 était 35 255 \$ (11 719 \$ en 2003). Le coût total des réclamations sont déduit du dépôt durant l'année de la dépense. Les coûts réels pour 2004 étaient 116 028 \$ (129 382 \$ en 2003). À la fin de la période de sept ans ou à tout moment auparavant, à la demande de la Société, la CSSIAT calculera les coûts futurs reliés à ces réclamations et la Société sera responsable du paiement forfaitaire de cette somme. À partir de ce moment, la CSSIAT assumera la responsabilité pour la dette. On prévoit que le montant en dépôt sera suffisant pour couvrir tous les coûts futurs reliés aux blessures qui ont eu lieu avant le 1er avril 2002.

2. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2004 Montant net	2003 Montant net
Terrains	209 075\$		209 075\$	209 075\$
Pavage	503 565	450 270\$	53 295	46 890
Bâtiments	11 178 908	6 865 632	4 313 276	4 102 036
Améliorations locatives	4 558 658	2 901 918	1 656 740	1 602 667
Ameublement, agencements et matériel	8 233 828	6 863 447	1 370 381	1 363 971
Matériel roulant	251 599	182 926	68 673	103 117
Matériel automatisé des magasins	1 653 793	1 616 355	37 438	45 425
Logiciel et services	3 820 666	1 916 343	1 904 323	2 238 705
Matériel de réfrigération	3 110 111	2 298 022	812 089	960 846
	<u>33 520 203\$</u>	<u>23 094 913\$</u>	<u>10 425 290\$</u>	<u>10 672 732\$</u>

4. Dette de pension de service antérieur

Les employés de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick participent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick qui est un régime interentreprises à prestations déterminées.

Conformément à un règlement de 1991 de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.), la Société des alcools du Nouveau-Brunswick devait faire une contribution annuelle, jusqu'à ce que les prestations soient financées au complet, des montants suffisants dans le fonds de fiducie de pension pour amortir la dette de pension de 7 900 000 \$. La période d'amortissement était estimée à vingt-cinq ans.

Au cours d'une partie de la période de paiement, les gains d'expérience ont été identifiés par des évaluations actuarielles du régime de 1992 à 1999 et ces gains ont été amortis sur la durée de service restante prévue des contribuables actifs. Après le 31 mars 2000, aucun versement n'a été effectué au fonds de fiducie de retraite en raison des évaluations actuarielles qui ont déterminé que le régime était financé au complet.

Une évaluation actuarielle du Régime de pension de retraite dans les services publics au 1^{er} avril 2002 a été effectuée au cours de l'année financière 2002-2003. Cette évaluation a déterminé que le régime n'était plus financé au complet et que la part de la Société pour la dette était maintenant estimée à 3 942 428 \$. La dette de pension porte intérêt à un taux de 7,12 % par année et la Société doit rétablir les paiements annuels à compter de 2004. Le montant de ces paiements augmentera à chaque année au taux de l'Indice des prix à la consommation du Canada plus 2 %.

	2004	2003
Dette de pension de service antérieur	3 649 441\$	3 942 428\$
Portion actuelle de la dette de pension de service antérieur	<u>344 253</u>	<u>292 987</u>
	<u>3 305 188\$</u>	<u>3 649 441\$</u>

Les paiements de capital au cours de chacune des cinq prochaines années sur la dette à long terme sont évalués ainsi :

2005	344 253\$
2006	401 000\$
2007	463 000\$
2008	531 000\$
2009	607 000\$

5. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2005 et 2015. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 2004, ont une durée initiale de plus d'un an :

2005	3 153 728\$
2006	2 937 923
2007	2 782 294
2008	2 574 101
2009	2 210 105
2010 à 2015	<u>6 972 213</u>
	<u>20 630 364\$</u>

6. Ventes totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

7. Juste valeur de l'actif et du passif financier

La juste valeur de l'encaisse, des comptes clients, des chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt, des comptes fournisseurs et charges à payer et de la dette de pension de service antérieur se rapproche de leur valeur comptable.

8. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 2003 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2004.



ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VERIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -

Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société de développement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional au 31 mars 2004 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in black ink that reads 'K. D. Robinson'.

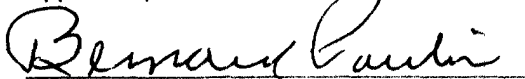
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 21 septembre 2004

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	690 864 \$	82 565 \$
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	4 542 239	626 219
- Autres ententes	2 691 726	1 150 600
Province du Nouveau-Brunswick - fonds d'administration et de capital	5 511 401	4 821 352
Autres	119 443	20 448
Frais payés d'avance		290 000
	<u>13 555 673</u>	<u>6 991 184</u>
Autres actifs		
Avance de fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	3 800 000	3 600 000
Prêt à recevoir (note 3)	837 969	629 144
	<u>18 193 642 \$</u>	<u>11 220 328 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau Brunswick - demande d'indemnisation du Canada	6 956 902 \$	1 759 656 \$
Revenu différé	1 988 849	2 786 664
Provision pour la dette relative à des garanties	450 000	850 000
Autres	4 159 922	1 594 864
	<u>13 555 673</u>	<u>6 991 184</u>
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	3 800 000	3 600 000
Prêt à recevoir (note 3)	837 969	629 144
	<u>18 193 642 \$</u>	<u>11 220 328 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration



président



directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004	2003
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	9 751 544 \$	7 990 626 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	45 220 398	45 751 535
	<u>54 971 942</u>	<u>53 742 161</u>
DÉPENSES		
Ententes à frais partagés		
Entente sur le développement économique régional	8 851 757	8 457 096
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	724 000	856 012
Entente sur la promotion du commerce international	290 368	218 000
	<u>9 866 125</u>	<u>9 531 108</u>
Fonds de démarrage		
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	5 899 912	4 578 478
Fonds de développement total	4 193 878	5 019 879
Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur	3 910 357	-
Fonds de développement économique communautaire	1 366 040	1 180 940
	<u>15 370 187</u>	<u>10 779 297</u>
Autres activités		
Subvention à la SDR - Organisme de services spéciaux (note 1)	12 284 583	18 380 468
Initiatives spéciales	4 365 898	2 901 497
Langues officielles et coopération intergouvernementale	6 234 602	3 936 741
Administration	2 028 848	2 304 655
Programme d'aide communautaire à la jeunesse	1 932 747	2 349 559
Centres scolaires communautaires	1 715 500	1 712 400
Programme de développement économique pour les autochtones	587 439	43 771
Autres projets (Tableau 3)	586 013	952 665
Provision pour perte	-	850 000
	<u>29 735 630</u>	<u>33 431 756</u>
	<u>54 971 942</u>	<u>53 742 161</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
Tableau 1 Recettes - Contributions fédérales		
Entente sur le développement économique régional	6 196 230 \$	5 906 570 \$
Autres activités		
Langues officielles et coopération intergouvernementale	2 744 669	1 677 276
Centres scolaires communautaires	282 500	282 500
Exécution de la vente de tabac	124 280	124 280
Programme de développement économique pour les autochtones	403 865	-
	<u>3 555 314</u>	<u>2 084 056</u>
	<u>9 751 544 \$</u>	<u>7 990 626 \$</u>

Tableau 2 Recettes - Contributions provinciales		
Ententes à frais partagés		
Entente sur le développement économique régional	2 655 527 \$	2 550 526 \$
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	724 000	856 012
Entente sur la promotion du commerce international	290 368	218 000
	<u>3 669 895</u>	<u>3 624 538</u>
Fonds de démarrage		
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	5 899 912	4 578 478
Fonds de développement total	4 193 878	5 019 879
Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur	3 910 357	-
Fonds de développement économique communautaire	1 366 040	1 180 940
	<u>15 370 187</u>	<u>10 779 297</u>
Autres activités		
Subvention à la SDR - Organisme de services spéciaux (note 1)	12 284 583	18 380 468
Initiatives spéciales	4 365 898	2 901 497
Langues officielles et coopération intergouvernementale	3 489 933	2 259 465
Administration	2 028 848	2 304 655
Programme d'aide communautaire à la jeunesse	1 932 747	2 349 559
Centres scolaires communautaires	1 433 000	1 429 900
Programme de développement économique pour les autochtones	183 574	43 771
Autres projets	461 733	828 385
Provision pour perte	-	850 000
	<u>26 180 316</u>	<u>31 347 700</u>
	<u>45 220 398 \$</u>	<u>45 751 535 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

Tableau 3 Dépenses - Autres projets	2004	2003
Comité consultatif du premier ministre	- \$	335 627 \$
Visite de la Reine	-	201 925
Initiative de Restigouche-Chaleur	-	172 376
MRII - Initiative spéciale - dépenses administratives	346 539	-
Exécution de la vente de tabac	124 280	125 000
Programme d'évènements communautaires	115 194	117 737
	586 013 \$	952 665 \$

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004**

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente sur le développement économique régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société de développement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Société par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société de développement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

Les prêts, tels que ceux-ci, consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement, sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. La valeur actualisée nette est calculée à chaque fin d'exercice selon le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt.

3. Prêt à recevoir

Le prêt à recevoir est consenti à des conditions avantageuses parce qu'il ne porte pas d'intérêt.

Le prêt est inscrit selon la valeur actualisée des flux monétaires futurs estimés. La valeur actualisée est calculée selon le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt est inscrite comme une dépense.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

4. Engagements

En vertu de l'entente sur le développement économique régional, le gouvernement provincial a engagé des fonds suite au 31 mars 2004 d'environ 5,3 millions (7,2 millions au 31 mars 2003) de dollars en total.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

5. Passif éventuel

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 2004, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 3 419 003 \$ (3 650 079 \$ au 31 mars 2003). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

6. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société de développement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2004 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

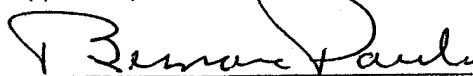
K. D. Robinson, c.a

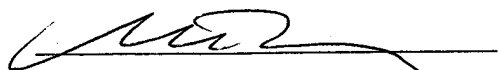
Fredericton (N.-B.)
le 15 septembre 2004

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
BILAN
31 MARS 2004**

ACTIF	2004	2003
Actif à court terme		
Débiteurs		
Canada - Entente sur le programme d'infrastructures	4 935 396 \$	2 944 906 \$
Province du Nouveau-Brunswick - Fonds de capital et de fonctionnement	-	3 750 987
	<u>4 935 396 \$</u>	<u>6 695 893 \$</u>
PASSIF ET AVOIR		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau-Brunswick - Fonds de capital et de fonctionnement	1 125 922 \$	- \$
Avoir	<u>3 809 474</u>	<u>6 695 893</u>
	<u>4 935 396 \$</u>	<u>6 695 893 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

 président

 directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004	2003
RECETTES		
Contributions fédérales		
- Entente sur le programme d'infrastructures	13 457 074 \$	13 560 882 \$
Contributions provinciales		
Entente sur le programme d'infrastructures	10 751 500	10 857 840
Jeux d'hiver du Canada 2003	333 084	6 322 628
Agences de développement économique communautaire	1 200 000	1 200 000
Initiatives de planification	-	13 727
	<u>12 284 584</u>	<u>18 394 195</u>
	<u>25 741 658</u>	<u>31 955 077</u>
DÉPENSES		
Entente sur le programme d'infrastructures	27 098 316	27 096 356
Jeux d'hiver du Canada 2003	333 084	6 795 928
Agences de développement économique communautaire	1 196 677	1 196 677
	<u>28 628 077</u>	<u>35 088 961</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(2 886 419)	(3 133 884)
Avoir, au début de l'exercice	6 695 893	9 829 777
AVOIR, à la fin de l'exercice	<u>3 809 474 \$</u>	<u>6 695 893 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004**

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie le 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière pour l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS.

2. Passif éventuel - contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.

3. Engagements

En vertu de l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a engagé des fonds au 31 mars 2004 d'environ 21,8 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'assemblée législative du Nouveau Brunswick.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2003 et l'état des recettes, dépenses et actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K.D. Robinson".

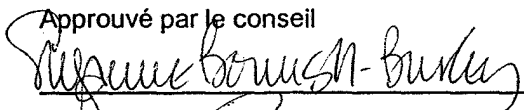
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 19 février 2004

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2003**

	2003	2002
ACTIF		
Encaisse	17 010 \$	7 434 \$
Débiteurs	771	2 738
Actif des fonds en fiducie (note 4)	1 188 000	1 119 333
	<u>1 205 781 \$</u>	<u>1 129 505 \$</u>
PASSIF		
Avances - offices de stabilisation (note 2 (a))	17 781 \$	10 172 \$
ACTIF NET - FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS (note 5)	<u>1 188 000</u>	<u>1 119 333</u>
	<u>1 205 781 \$</u>	<u>1 129 505 \$</u>

Approuvé par le conseil

 présidente

 administrateur

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DÉPENSES ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003**

	2003	2002
RECETTES		
Cotisations - offices de stabilisation (note 5)	<u>108 337 \$</u>	<u>144 473 \$</u>
 DÉPENSES		
Services professionnels et autre	1 114	890
Conseil d'administration	6 278	710
Distributions - offices de stabilisation (note 5)	<u>32 278</u>	<u>416 033</u>
	<u>39 670</u>	<u>417 633</u>
 EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	 68 667	 (273 160)
 ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - DÉBUT DE L'EXERCICE	 <u>1 119 333</u>	 <u>1 392 493</u>
 ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - FIN DE L'EXERCICE	 <u>1 188 000 \$</u>	 <u>1 119 333 \$</u>

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003**

1. Pouvoir et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick. Présentement, une couverture d'assurance de base maximale de 60 000 \$ est offerte pour les dépôts assurés de chaque membre d'une caisse populaire. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires est responsable de l'administration de la *Loi sur les caisses populaires* et est également le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société.

2. Principales conventions comptables

(a) Cotisations – Frais d'administration

La Société reçoit des avances des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses administratives. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société.

(b) Cotisations/Distributions – Fonds d'assurance-dépôts

Les cotisations au fonds d'assurance-dépôts sont enregistrées à titre de recettes lorsqu'elles deviennent payables à la Société.

Lorsque le solde au fonds d'assurance-dépôts excède le montant requis selon le calcul de la Société, le montant excédentaire des fonds en fiducie est distribué aux offices de stabilisation. Cette distribution est enregistrée aux dépenses de la Société.

(c) Charges à payer pour les pertes de l'assurance-dépôts

La Société inscrit dans les charges à payer les pertes connues ou probables identifiées pour certaines caisses populaires lorsque l'office de stabilisation affilié à ces caisses populaires n'est pas en mesure de les payer ou de les endosser. Depuis le début de ses opérations en 1994, aucunes dépenses n'ont été inscrites par la Société à ce titre.

(d) Actif des fonds en fiducie

Les placements des fonds en fiducie sont inscrits au coût, sauf lorsqu'une diminution de la valeur n'est pas temporaire.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003**

3. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Société est sujette à l'impôt. Les dispositions de la *Loi* excluent généralement des revenus imposables, les cotisations versées au fonds d'assurance-dépôts.

4. Actif des fonds en fiducie

Au 31 décembre 2003, les fonds en fiducie étaient composés des actifs suivants :

	Valeur comptable	Valeur marchande
Encaisse	5 289 \$	5 289 \$
Intérêts à recevoir	7 092	7 092
Contribution à recevoir (excédentaire)	(21 522)	(21 522)
Obligations d'Épargne du Canada	410 367	412 456
Obligations Provinciales et Municipales	786 774	805 597
Total - 2003	<u>1 188 000 \$</u>	<u>1 208 912 \$</u>
Total - 2002	<u>1 119 333 \$</u>	<u>1 157 093 \$</u>

5. Fonds d'assurance-dépôts

L'article 223 de la *Loi sur les caisses populaires* exige que la Société établisse et maintienne un fonds d'assurance-dépôts. La Société est requise par la *Loi* de maintenir ce fonds dans deux comptes séparés. Chaque compte est composé du montant contribué par un des offices de stabilisation ainsi que des revenus de placements, moins les dépenses chargées au compte.

La Société a conclu un contrat de fiducie avec chaque office de stabilisation pour qu'ils s'occupent de la gestion et des activités d'investissement des fonds de leur compte respectif. En vertu des termes de ces contrats, chaque office de stabilisation doit investir les fonds conformément à la politique d'investissement de la Société.

L'actif net du fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu au niveau déterminé annuellement par une formule approuvée par le conseil d'administration de la Société. La formule exige la notation de chaque caisse populaire et credit union selon une évaluation des risques.

Le montant des actifs des fonds en fiducie est ajusté annuellement selon les exigences de la formule. Il en résulte une contribution aux fonds en fiducie ou une distribution du fonds aux offices de stabilisation.

Au 31 décembre 2003, le solde du compte du fonds en fiducie géré par l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée se chiffrait à 458 627 \$ (2002 – 490 905 \$). Le solde du compte du fonds en fiducie géré par la Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited à la même date était de 729 373 \$ (2002 – 628 428 \$).

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2003**

6. Entreprises apparentées

Les opérations entre la Société, les deux offices de stabilisation et les deux fonds en fiducie sont considérées comme étant des opérations entre entreprises apparentées. Chaque office de stabilisation nomme deux administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société. Chaque office de stabilisation exerce une influence notable sur les opérations de la Société.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2004**



Énergie NB Power

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
P.O. Box 6549
Saint John NB E2L 4R9
Canada
Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210
www.deloitte.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

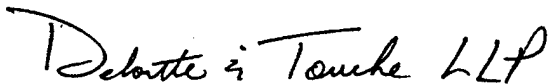
L'honorable Herménégilde Chiasson
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004, ainsi que les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 17 mai 2004

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
pour l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

	2004	2003
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 2)		
À l'intérieur de la province	1 009 \$	993 \$
À l'extérieur de la province	246	227
Autres	<u>56</u>	<u>53</u>
	1 311	1 273
CHARGES		
Combustible et achats d'électricité	467	528
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	388	364
Amortissement et déclasséement (note 3)	213	216
Radiation de coûts liés au système de manutention du combustible (note 4)	<u>44</u>	<u>-</u>
	1 112	1 108
Bénéfice avant frais de financement	199	165
Frais de financement (note 5)	<u>217</u>	<u>242</u>
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(18)	(77)
DÉFICIT		
AU DÉBUT	<u>(177)</u>	<u>(100)</u>
À LA FIN	<u>(195) \$</u>	<u>(177) \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2004
 (en millions)

	2004	2003
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme (note 6)	7 \$	62 \$
Débiteurs	181	188
Matières, fournitures et combustibles	96	98
Charges payées d'avance	3	7
	<u>287</u>	<u>355</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au coût	6 016	5 607
Moins : amortissement cumulé	2 870	2 725
	<u>3 146</u>	<u>2 882</u>
ACTIF À LONG TERME		
Fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 8)	176	20
	<u>176</u>	<u>20</u>
FRAIS REPORTÉS		
Frais reportés du service de la dette, moins les montants amortis	50	56
Prestations de retraite reportées (note 9)	67	68
Autres frais reportés	3	6
	<u>120</u>	<u>130</u>
	<u>3 729 \$</u>	<u>3 387 \$</u>

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

 , président du conseil

 , président - directeur général

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2004
 (en millions)

	2004	2003
PASSIF À COURT TERME		
Dette à court terme (note 11)	477 \$	295 \$
Créditeurs et charges à payer	201	184
Intérêts courus	70	71
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10)	<u>69</u>	<u>132</u>
	<u>817</u>	<u>682</u>
DETTE À LONG TERME (note 10)		
Débiteures et autres emprunts	3 217	2 999
Moins : fonds d'amortissement	<u>403</u>	<u>387</u>
	<u>2 814</u>	<u>2 612</u>
PASSIF REPORTÉ		
Déclassement des installations et gestion du combustible nucléaire irradié (note 12)	240	225
Autres (note 13)	<u>53</u>	<u>45</u>
	<u>293</u>	<u>270</u>
DÉFICIT		
Déficit	<u>(195)</u>	<u>(177)</u>
	<u><u>3 729 \$</u></u>	<u><u>3 387 \$</u></u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

	2004	2003
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(18) \$	(77) \$
Montants imputés ou crédités à l'exploitation mais n'entraînant pas de sorties de fonds au cours de l'exercice (note 14)	<u>274</u>	<u>216</u>
	256	139
Paiements et revenus liés au fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(156)	(20)
Dépenses liées au passif au titre du déclassement	(3)	(1)
Additions aux frais reportés	(5)	(6)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	<u>29</u>	<u>14</u>
	<u>121</u>	<u>126</u>
INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux immobilisations corporelles	(504)	(217)
Produit de la cession et contributions des clients	<u>7</u>	<u>5</u>
	<u>(497)</u>	<u>(212)</u>
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette, déduction faite du produit du fonds d'amortissement	(102)	(829)
Paiements et revenus liés au fonds d'amortissement	(55)	(56)
Produit des obligations au titre de la dette à long terme	296	721
Augmentation de la dette à court terme	<u>182</u>	<u>295</u>
	<u>321</u>	<u>131</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES	(55)	45
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
AU DÉBUT	<u>62</u>	<u>17</u>
À LA FIN	<u>7 \$</u>	<u>62 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (la «Société») a été constituée en société de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. La mission de la Société consiste à fournir un approvisionnement continu d'électricité afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la province. Elle vise également à favoriser l'économie et l'efficacité dans la production, la distribution, l'approvisionnement, la vente et l'utilisation de l'électricité.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive, NB Coal Limited («NB Coal»).

a. Réglementation

La Société est réglementée en vertu d'un système de plafonnement des tarifs. Les augmentations moyennes annuelles apportées aux tarifs qui sont supérieures à trois pour cent ou à l'indice des prix à la consommation, selon le montant le plus élevé, sont assujetties à l'examen réglementaire de la Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick (la « Commission des entreprises de service public »). La Société doit également soumettre une demande à la Commission des entreprises de service public avant d'engager des dépenses supérieures à 75 millions de dollars relativement à l'amélioration, à l'entretien ou au déclassement d'une centrale.

b. Immobilisations corporelles

Le coût des ajouts aux immobilisations corporelles comprend le coût initial des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, des intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et des frais indirects d'administration et autres, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service. Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'égard de l'évacuation du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales thermiques et nucléaire.

Les intérêts engagés durant la construction sont capitalisés mensuellement d'après le coût des emprunts à long terme. Lorsque des actifs importants sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf, les intérêts engagés durant la construction sont imputés selon la valeur comptable nette de l'actif en question.

Les contributions aux frais de construction, qui incluent des montants reçus des clients de même que les subventions pour la recherche et le développement à l'égard des nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des actifs connexes. Les montants reçus des clients sont amortis sur la durée d'utilisation prévue des actifs en question.

Le coût des actifs du réseau de distribution mis hors service, déduction faite des montants liés au démantèlement et à la récupération, est imputé à l'amortissement cumulé. Quant à toutes les autres immobilisations corporelles vendues, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de la cession est porté aux résultats.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Immobilisations corporelles (suite)

La Société calcule l'amortissement de tous les actifs à des taux permettant d'amortir leur coût, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement, et toute révision est appliquée prospectivement. L'amortissement est interrompu provisoirement lorsque des biens importants sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf. L'amortissement de certaines pièces du matériel minier est calculé d'après une méthode d'amortissement croissant, le montant de l'amortissement étant fondé sur le montant du remboursement de la dette s'y rapportant requis au cours de l'exercice. Tous les autres actifs sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement est calculé sur le coût net des immobilisations corporelles qui ont fait l'objet de subventions et sur les montants reçus des clients.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties suivant leur durée d'utilisation estimative moyenne comme suit :

Actifs	Années
Centrales hydroélectriques	70*
Centrales thermiques	35
Centrale nucléaire	27
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	de 35 à 55
Réseau de distribution	de 10 à 35
Bâtiments	
- Généraux	40
- Siège social	50
Système de communications et systèmes informatiques	de 3 à 15
Matériel minier	de 20 à 35
Véhicules	de 4 à 10

*Les composantes des centrales hydroélectriques ont une durée d'utilisation variant entre 35 et 100 ans.

c. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont présentés au coût et représentent les soldes auprès de banques et les placements dans des instruments du marché monétaire.

d. Stocks

Les stocks de matériel et de fournitures, ainsi que de combustibles, sauf le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode de l'épuisement successif.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Frais reportés du service de la dette

La Société amortit les escomptes et les primes sur débentures, les frais d'émission ainsi que les intérêts reportés ayant trait au refinancement de la dette sur la durée de chacune des émissions concernées.

f. Opérations de change

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens (CA) aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'un contrat de change à terme est acquis dans le cadre d'une opération de couverture, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion sont inscrits dans les résultats.

g. Dette à long terme

La dette à long terme est inscrite au bilan au coût. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts qui seraient engagés pour échanger ou rembourser la dette.

h. Fonds d'amortissement

Le ministre des Finances de la Province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Société, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débentures. Les revenus du fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société et les placements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme, puisqu'il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire.

i. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Centrales nucléaire et thermiques

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relatifs à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales thermiques et nucléaire pour que les emplacements ne soient plus, par conséquent, assujettis à un usage restreint, la Société constate ces passifs en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

Les coûts suivants ont été comptabilisés comme passif au 31 mars 2004 :

- la valeur actualisée estimative des coûts de déclassement des centrales thermiques et nucléaire à la fin de leur durée d'utilisation respective;
- la valeur actualisée estimative des coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié qui doivent être engagés peu importe le volume de combustible irradié;
- la valeur actualisée estimative des coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2004.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des grappes de combustible nucléaire utilisées chaque année, et le montant correspondant est imputé aux frais de combustible à l'état des résultats.

Les passifs liés au déclassement des centrales thermiques et nucléaire et à la gestion du combustible irradié sont ajustés pour refléter l'écoulement du temps par le calcul de la désactualisation (intérêt) des passifs. La charge de désactualisation est calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société et est incluse dans la charge d'amortissement.

Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales thermiques et nucléaire, du coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanente et des estimations des taux d'inflation futurs.

Les charges engagées de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement des installations sont imputées aux comptes du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible nucléaire irradié, et en raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour.

Centrales hydroélectriques

La Société n'a pour l'instant aucunement l'intention de déclasser ses centrales hydroélectriques. Grâce à des travaux d'entretien ou de remise à neuf, il est prévu que les actifs soient utilisés dans un avenir prévisible. Aucune date de mise hors service ne peut donc être déterminée et, par conséquent, aucune estimation raisonnable de la juste valeur de toute obligation connexe liée à la mise hors service d'immobilisations ne peut être faite actuellement. Si, à une date ultérieure, il devient possible de faire une estimation de la juste valeur des coûts de mise hors service des actifs que la Société a l'obligation juridique de mettre hors service, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sera constatée à ce moment.

Actifs des réseaux de transport et de distribution

Bien que certains des actifs des réseaux de transport et de distribution de la Société puissent être assujettis à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la Société prévoit utiliser la majeure partie de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Aucune date de mise hors service ne peut donc être déterminée et, par conséquent, aucune estimation raisonnable de la juste valeur de toute obligation connexe liée à la mise hors service d'immobilisations ne peut être faite actuellement. Si, à une date ultérieure, il devient possible de faire une estimation de la juste valeur des coûts de mise hors service des actifs que la Société a l'obligation juridique de mettre hors service, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sera constatée à ce moment.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

j. Régimes de retraite

Les salariés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la Province du Nouveau-Brunswick. Ce régime interentreprises, à prestations déterminées, offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. Les prestations de retraite versées s'accroissent chaque année selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 5 % ou de 6 % selon la date du départ à la retraite. La Société et ses salariés versent des cotisations au régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. NB Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour ses salariés.

L'évolution future des niveaux de salaire a une incidence sur le montant des avantages sociaux futurs des deux régimes de retraite et, par conséquent, la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service a été utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le rendement prévu de l'actif du régime de retraite est fondé sur la juste valeur de cet actif. Les gains et les pertes actuariels excédant 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime de retraite au début de l'exercice, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés. L'actif transitoire (la juste valeur marchande de l'actif du régime de retraite moins l'obligation au titre des prestations constituées, comme il a été déterminé le 1^{er} avril 2000) est également amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active des groupes de salariés.

k. Allocations de retraite

La Société a constitué pour les salariés un programme d'allocations de retraite qui prévoit un règlement forfaitaire d'une semaine de paie, jusqu'à concurrence de 26 semaines, pour chaque année complète de service continu. Des calculs actuariels servent à déterminer le montant des obligations de la Société au titre des allocations de retraite. La méthode actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des allocations de retraite constituées d'après une projection des salaires et des traitements jusqu'à la date normale du départ à la retraite. La valeur actuarielle des obligations au titre des allocations de retraite constituées pour services passés est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

l. Programmes de retraite anticipée

Le coût total de ces programmes est imputé aux résultats dans l'année où les programmes sont mis sur pied, sans tenir compte de la date à laquelle les versements sont réellement effectués.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

m. Produits

Les clients de l'usage domestique et de l'usage général font l'objet d'une facturation mensuelle selon un système de facturation cyclique. La facturation de tous les autres clients a lieu à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

n. Instruments financiers dérivés

Conformément à ses conventions et objectifs de couverture, la Société ne souscrit des instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion des risques sous-jacents. La Société constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi qu'à l'égard des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture. Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif du bilan ou à une opération prévue donnée.

La comptabilité de couverture, qui permet le report des gains et des pertes jusqu'au règlement, s'applique lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme une couverture et qu'il est prévu qu'il sera efficace durant toute la durée d'utilisation de l'élément couvert. L'efficacité est atteinte lorsque les variations des flux de trésorerie ou de la juste valeur de l'instrument dérivé compensent essentiellement les variations des flux de trésorerie ou de la juste valeur de l'élément couvert. Dès la mise en place d'une opération de couverture et sur une base régulière par la suite, la Société évalue l'efficacité des instruments dérivés.

Les dérivés efficaces qui respectent les critères de la comptabilité de couverture ne sont pas inscrits au bilan. Tout gain ou perte sur ces instruments est reporté et n'est constaté qu'à la date de règlement. Les instruments dérivés qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture sont inscrits au bilan à leur juste valeur et les variations subséquentes de la juste valeur sont portées aux résultats.

Si un instrument dérivé cesse d'exister et n'est pas remplacé par la Société dans le cadre de sa stratégie de couverture, les gains ou les pertes à la cessation sont reportés et constatés lorsque les gains ou les pertes de l'élément couvert sont constatés. Si un élément couvert cesse d'exister ou lorsqu'il n'est plus probable qu'il se réalisera, tout gain ou toute perte rattaché à un instrument dérivé reporté antérieurement est porté aux résultats. Si une relation de couverture se termine ou cesse d'être efficace, tout gain ou toute perte reporté antérieurement continue d'être reporté afin d'être porté aux résultats durant la période au cours de laquelle l'élément couvert et les gains ou les pertes subséquents sur la juste valeur de l'instrument sont portés aux résultats.

La Société recourt régulièrement aux instruments financiers dérivés pour gérer les risques suivants :

- taux d'intérêt;
- taux de change;
- prix du pétrole et du gaz naturel.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

n. Instruments financiers dérivés (suite)

Taux d'intérêt et de change

La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé à l'émission future de la dette. Les gains et les pertes découlant de ces swaps de taux d'intérêt qui respectent les critères de la comptabilité de couverture sont pris en compte au moment du règlement et sont constatés uniquement au moment du refinancement de la dette. Les gains ou les pertes sont reportés et amortis dans les intérêts débiteurs sur la durée de la nouvelle dette.

La Société conclut des contrats de change à terme portant sur l'échange de dollars canadiens en dollars américains ou des swaps de devises pour couvrir le risque de change lié à ses achats prévus en dollars américains, et aux remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme libellée en dollars américains.

Les gains ou les pertes découlant des contrats de change à terme visant les achats en dollars américains prévus sont reportés et constatés à la date de règlement à même l'élément sous-jacent. Si la Société met fin au contrat de change à terme, le gain ou la perte réalisé est imputé aux actifs ou passifs reportés et porté aux résultats à la date de règlement de l'élément sous-jacent.

Les gains ou les pertes découlant des contrats de change à terme et des swaps de devises visant les remboursements de capital et d'intérêt en dollars américains sont constatés aux résultats à la date du règlement. Les intérêts courus sont calculés en fonction du taux couvert et l'encours de la dette libellée en dollars américains faisant l'objet de la couverture est converti en dollars canadiens au taux couvert. Si la Société met fin au swap de devises, le gain ou la perte réalisé est imputé aux actifs ou passifs reportés et amorti sur la durée de la dette.

La Société a en outre désigné certains actifs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains comme couverture des débetures en circulation libellées en dollars américains. Les actifs du fonds d'amortissement et les débetures en circulation sont convertis en dollars canadiens au taux de change courant, et les gains et pertes qui en découlent sont portés aux résultats de la période en cours.

Prix du pétrole et du gaz naturel

La Société conclut des swaps de pétrole et de gaz naturel afin de couvrir le risque prévu lié aux fluctuations du coût du mazout lourd utilisé dans le cadre de l'exploitation de ses centrales et à un contrat d'acquisition reposant principalement sur les prix du gaz naturel.

Les gains ou les pertes découlant de ces swaps sont constatés à la date de règlement à titre d'ajustement de la charge liée aux achats de combustible ou d'électricité.

o. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date des états

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

o. Utilisation d'estimations (suite)

financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. PRODUITS

- a) Les ventes d'électricité à la Province du Nouveau-Brunswick et à d'autres sociétés d'État sont comptabilisées et payées selon les tarifs commerciaux standards.
- b) Les produits totaux comprennent des ventes de 84 millions de dollars (135 millions de dollars en 2003) à des clients aux États-Unis.

3. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2004	2003
Amortissement	196 \$	190 \$
Déclassement	17	26
	213 \$	216 \$

Au cours de 2003, un passif environnemental de 11 millions de dollars lié à NB Coal a été constitué et imputé aux charges liées au déclassement.

4. RADIATION DE COÛTS DU SYSTÈME DE MANUTENTION DU COMBUSTIBLE

La Société a reçu les approbations sur le plan environnemental et a commencé, en décembre 2002, le projet de remise à neuf de la centrale de 998 MW de Coleson Cove afin de prolonger sa durée d'utilisation et de la convertir en une centrale alimentée à l'Orimulsion^{MD}.

Le projet comprend également la conception et la construction d'installations et d'un pipeline pouvant transporter l'Orimulsion^{MD}. La Société a signé un protocole d'entente pour le développement de ces installations. Une jetée fixe, des citernes d'entreposage, des pompes et des conduites devront être ajoutées aux pipelines existants du site choisi qui sont utilisés pour transporter le mazout à la centrale.

Au 31 mars 2004, les dépenses liées au système de livraison du combustible se chiffraient à 47 millions de dollars (1 million de dollars en 2003). La disponibilité de l'Orimulsion^{MD} est actuellement incertaine et la méthode choisie pour livrer l'Orimulsion^{MD} sera établie en fonction de la résolution des négociations liées à la livraison d'Orimulsion^{MD}. Du montant de 47 millions de dollars, on s'attend à ce qu'une tranche de 44 millions de dollars n'apporte aucune valeur à l'égard des services futurs; cette tranche a été passée en charges au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004. Une tranche de 3 millions de dollars demeure affectée aux travaux de construction en cours, jusqu'à la résolution des négociations liées à la fourniture d'Orimulsion^{MD} et en attendant l'évaluation des options liées à la livraison de combustible (voir la note 16).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

5. FRAIS DE FINANCEMENT

	2004	2003
Intérêts débiteurs	240 \$	256 \$
Moins les revenus tirés du fonds d'amortissement, des fonds en fiducie et des autres placements	<u>(31)</u>	<u>(27)</u>
	209	229
Frais de garantie du gouvernement provincial	20	19
Amortissement des frais reportés du service de la dette	7	6
Gains de change non réalisés	(1)	(3)
Pertes (gains) de change réalisées	<u>(2)</u>	<u>1</u>
	233	252
Moins les intérêts capitalisés	<u>(16)</u>	<u>(10)</u>
	<u>217 \$</u>	<u>242 \$</u>

Les intérêts versés sur la dette au cours de l'exercice s'établissent à 238 millions de dollars (255 millions de dollars en 2003). Les intérêts reçus sur les placements au cours de l'exercice se chiffrent à 27 millions de dollars (23 millions de dollars en 2003).

6. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

	2004	2003
Encaisse	4 \$	60 \$
Placements à court terme	<u>3</u>	<u>2</u>
	<u>7 \$</u>	<u>62 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Centrales électriques	3 742 \$	2 052 \$	3 731 \$	1 926 \$
Réseau de transport	284	132	278	126
Postes et sous-stations	428	220	417	213
Réseau de distribution	709	296	719	306
Bâtiments et biens-fonds	59	30	58	29
Système de communications et systèmes informatiques	86	42	79	34
Matériel minier et actifs correspondants	53	52	53	49
Véhicules	50	32	50	30
Actifs divers	18	14	17	12
Construction en cours*	587	-	205	-
	<u>6 016 \$</u>	<u>2 870 \$</u>	<u>5 607 \$</u>	<u>2 725 \$</u>

* Les travaux de construction en cours au 31 mars 2004 comprennent des dépenses de 71 millions de dollars (59 millions de dollars en 2003) pour le projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Le coût de construction total prévu par la direction pour le projet est de 940 millions de dollars. Le projet n'a pas encore reçu l'approbation finale.

Les travaux de construction en cours au 31 mars 2004 comprennent également des dépenses de 467 millions de dollars (106 millions de dollars en 2003) pour le projet de remise à neuf de la centrale de Coleson Cove. Le coût de construction total prévu par la direction pour le projet est de 672 millions de dollars, montant qui pourrait augmenter en fonction de la résolution de négociations liées à la livraison d'Orimulsion et de l'évaluation des options liées à la livraison de combustible. De plus, un montant de 44 millions de dollars a été radié (se reporter à la note 4).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

8. FONDS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

<u>Fonds de la gestion du combustible nucléaire irradié</u>	2004	2003
Les fonds en fiducie de la gestion du combustible nucléaire irradié se composent des fonds ci-dessous :		
1. La Société a constitué un fonds distinct du combustible nucléaire irradié détenu dans un compte de dépôt afin de satisfaire aux conditions des permis de la centrale de Point Lepreau établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).	76 \$	-\$
2. La Société a aussi constitué un fonds en fiducie conformément à la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> (LDCN). En vertu de la LDCN, la Société de gestion des déchets nucléaires a été créée afin de préparer et d'examiner les options et de présenter des recommandations pour la gestion à long terme des déchets nucléaires. Ces recommandations seront présentées d'ici le troisième anniversaire de l'entrée en vigueur de la LDCN. Le gouvernement fédéral déterminera une stratégie à l'égard de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié selon les recommandations soumises.		
La LDCN oblige les grands propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La LDCN oblige la Société à verser 4 millions de dollars par année au cours des deux prochaines années à son fonds en fiducie. Les autres versements au fonds seront fonction du plan choisi. Le fonds constitué afin de satisfaire aux conditions susmentionnées des permis de la centrale servira également à satisfaire à ces exigences.	<u>24</u>	<u>20</u>
	<u>100</u>	<u>20</u>
<u>Fonds de déclasserement nucléaire</u>		
La Société a constitué un fonds distinct de déclasserement détenu dans un compte de dépôt afin de satisfaire aux conditions des permis de la centrale de Point Lepreau établies par la CCSN.	<u>76</u>	-
	<u>176 \$</u>	<u>20 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

9. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES

Comme en fait mention la note 1j), les salariés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la Province du Nouveau-Brunswick (le « régime de retraite dans les services publics »). L'actif et le passif du régime de retraite dans les services publics sont calculés au 31 mars 2004, tandis que l'actif et le passif du régime de NB Coal sont calculés au 31 décembre 2003. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation du régime de retraite dans les services publics est datée du 1^{er} avril 2002. La prochaine évaluation actuarielle devra être terminée au 1^{er} avril 2005.

Voici certaines des principales hypothèses établies par la direction :

- taux d'actualisation utilisé au 31 mars 2004 afin de déterminer l'obligation au titre des prestations constituées – 6,5 % (6,5 % en mars 2003);
- taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime – 7,5 %;
- augmentations salariales – 2,5 %.

Voici les coûts constatés pour l'exercice :

	2004	2003
Coût des services rendus de l'exercice	13 \$	12 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	50	45
(Gain) ou perte réel sur l'actif du régime	(153)	52
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif du régime	106	(103)
Amortissement des gains/pertes et du solde excédentaire transitoire	8	(1)
Coûts constatés	<u>24 \$</u>	<u>5 \$</u>

Les actifs et obligations découlant du régime de retraite dans les services publics et du régime complémentaire de retraite de NB Coal attribuables à la quote-part de la Société dans ces régimes se résument comme suit au 31 mars 2004 :

	2004	2003
Actif de la caisse de retraite (juste valeur)	778 \$	621 \$
Obligation au titre des prestations constituées	<u>810</u>	<u>756</u>
Déficit du régime de retraite	(32)	(135)
Obligation transitoire non amortie	(40)	(44)
Pertes non amorties	<u>139</u>	<u>247</u>
Actif du régime de retraite	<u>67 \$</u>	<u>68 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

9. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES (suite)

Conformément aux règlements, les salariés ont versé une cotisation de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2003) tandis que la Société a versé 23 millions de dollars (12 millions de dollars en 2003) au régime au cours de l'exercice. L'excédent de l'ensemble des cotisations versées à ce jour au régime de retraite sur la charge de retraite, qui s'élève à 67 millions de dollars (68 millions de dollars en 2003), a été constaté à titre d'actif à la rubrique Frais reportés.

10. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Débiteure garantie par la Province du Nouveau-Brunswick	125 \$	125 \$
Débiteures détenues par la Province du Nouveau-Brunswick	3 155	2 998
Autres emprunts	6	8
	<u>3 286</u>	<u>3 131</u>
Moins : paiements exigibles à moins de un an	69	132
Dettes à long terme	3 217	2 999
Moins : fonds d'amortissement	403	387
	<u>2 814 \$</u>	<u>2 612 \$</u>

Débiteures

Échéance	Taux d'intérêt nominal moyen	Libellées en dollars CA	Libellées en dollars US	2004	2003
Exercices se terminant les :					
31 mars 2004	7,5 %			36	100
31 mars 2005	2,7 %	36	-	36	-
31 mars 2006	5,7 %	436	-	436	400
31 mars 2007	5,6 %	106	-	106	70
31 mars 2008	4,7 %	39	317	356	317
31 mars 2009	7,3 %	275	-	275	-
1 an à 5 ans	5,7 %	892	317	1 209	887
6 ans à 10 ans	7,2 %	1 275	319	1 594	1 459
11 ans à 30 ans	8,8 %	150	327	477	777
				<u>3 280</u>	<u>3 123</u>
Débiteures		2 317 \$	963 \$	3 280 \$	3 123 \$
Emprunts remboursables en versements annuels, comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant de 4,5 % à 8,26 % par année jusqu'en 2011				6	8
Total de la dette à long terme				<u>3 286 \$</u>	<u>3 131 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Le taux d'intérêt nominal moyen pondéré de toutes les débetures en cours au 31 mars 2004 était de 6,89 % (7,24 % en 2003).

Le solde des débetures libellées en dollars américains en cours au 31 mars 2004 était de 650 millions de dollars US (650 millions de dollars en 2003).

Obligations relatives à la dette à long terme et au fonds d'amortissement

Les versements en capital à effectuer sur la dette à long terme et les obligations relatives au fonds d'amortissement à l'égard de la dette impayée au 31 mars 2004 étaient les suivants pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2009 :

Exercice se terminant le 31 mars 2005	69 \$
Exercice se terminant le 31 mars 2006	469
Exercice se terminant le 31 mars 2007	134
Exercice se terminant le 31 mars 2008	380
Exercice se terminant le 31 mars 2009	297

Swaps de devises

- a) Débetures à 7,625 %, échéant en février 2013 – 100 millions de dollars US

La Société a conclu un swap de devises auprès de banques canadiennes qui a pour effet de fixer un taux d'intérêt réel de 7,75125 % sur le notionnel de cette dette équivalant à 159 millions de dollars CA.

- b) Débetures à 6,75 %, échéant en août 2013 – 100 millions de dollars US

La Société a conclu un swap de devises auprès de banques canadiennes qui a pour effet de fixer un taux d'intérêt réel de 6,80025 % sur le notionnel de cette dette équivalant à 159 millions de dollars CA.

- c) Débetures à 3,50 %, échéant en octobre 2007 – 200 millions de dollars US

La Société a conclu un swap de devises auprès de la Province du Nouveau-Brunswick qui a pour effet de fixer un taux d'intérêt réel de 4,7925 % sur le notionnel de cette dette équivalant à 317 millions de dollars CA.

Frais de garantie

La Société paie annuellement des frais de garantie à la Province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total de la dette à long terme garantie par la Province, des débetures détenues par la Province et de la dette à court terme envers la Province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement, établi à la fin de l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

11. DETTE À COURT TERME

La Société emprunte, à des fins temporaires, des fonds de la Province du Nouveau-Brunswick. Les emprunts à court terme contractés auprès de la Province du Nouveau-Brunswick totalisent 477 millions de dollars au 31 mars 2004 (295 millions de dollars en 2003). À l'occasion, la Société peut également contracter des emprunts auprès de banques, lesquels sont remboursables sur demande. La Société dispose de marges de crédit bancaire, garanties par la Province du Nouveau-Brunswick, pour des emprunts à court terme totalisant 89 millions de dollars.

NB Coal a des marges de crédit bancaire totalisant 4 millions de dollars qui sont garanties par une cession générale de ses créances.

12. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

La centrale nucléaire de la Société produit du combustible nucléaire irradié sous forme de grappes nucléaires radioactives. Le combustible nucléaire irradié devra être évacué et la centrale nucléaire, démantelée et déclassée à la fin de sa durée d'utilisation.

La Société devra aussi déclasser les centrales thermiques à la fin de leur durée d'utilisation.

Le passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié s'établit comme suit :

	2004	2003
<u>Gestion du combustible nucléaire irradié</u>		
Solde au début	61 \$	56 \$
Plus : passifs engagés	1	1
Plus : charge de désactualisation	4	4
Solde à la fin	66	61
 <u>Déclassement de la centrale nucléaire</u>		
Solde au début	129	120
Plus : charge de désactualisation	9	9
Solde à la fin	138	129
 <u>Déclassement des centrales thermiques</u>		
Solde au début	35	33
Plus : charge de désactualisation	2	2
Moins : dépenses	1	-
Solde à la fin	36	35
 Total du passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié à la fin	 240 \$	 225 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

12. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié

Le passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié représente le coût à engager pour la gestion des grappes de combustible nucléaire radioactif générées par la centrale nucléaire. Le passif est partiellement capitalisé (se reporter à la note 8). Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 454 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée à la gestion du combustible nucléaire irradié, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2047;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 %;
- la fin de la durée d'utilisation de la centrale est l'année 2010.

Passif au titre du déclassement de la centrale nucléaire

Le passif au titre du déclassement de la centrale nucléaire représente les coûts à engager pour déclasser la centrale nucléaire après sa durée d'utilisation. Le passif est partiellement capitalisé (se reporter à la note 8). Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 478 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée au déclassement de la centrale nucléaire, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2052;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 %;
- la fin de la durée d'utilisation de la centrale est l'année 2010.

Passif au titre du déclassement des centrales thermiques

Le passif au titre du déclassement des centrales thermiques représente les coûts à engager pour déclasser les centrales thermiques après leur durée d'utilisation. Le passif n'est pas capitalisé. Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 94 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée au déclassement des centrales thermiques, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2033;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 %.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

13. AUTRES PASSIFS REPORTÉS

	2004	2003
Programmes de retraite anticipée	30 \$	24 \$
Programme d'allocations de retraite	15	13
Autres avantages sociaux futurs à payer	1	1
Obligation environnementale de NB Coal	10	11
	<u>56</u>	<u>49</u>
Moins : montants échéant à moins de un an	3	4
	<u>53 \$</u>	<u>45 \$</u>

Obligation au titre des allocations de retraite

Le taux d'intérêt ayant servi au calcul de cette obligation s'élève à 6,5 %, et le taux de croissance présumé des salaires est de 2,5 %. Les plus récents calculs actuariels datent du 1^{er} avril 2003.

L'obligation au titre des allocations de retraite s'élevait à 28 millions de dollars au 31 mars 2004 (27 millions de dollars en 2003). La charge au titre des allocations de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'établissait à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2003). L'excédent du montant cumulatif passé en charges sur les montants versés en vertu du programme d'allocations de retraite est présenté à titre de passif reporté.

Obligation environnementale de NB Coal

Au cours de l'exercice précédent, la Société et sa filiale, NB Coal, ont élaboré un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Le plan prévoit la construction d'une usine permanente de traitement des eaux qui servira à traiter les eaux de cet emplacement aussi longtemps que ce sera nécessaire. En 2003, NB Coal a constaté une obligation environnementale correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus.

	2004	2003
Solde au début	11 \$	- \$
Plus : passifs engagés	-	11
Plus : charge de désactualisation	1	1
Moins : dépenses	2	1
Solde à la fin	<u>10 \$</u>	<u>11 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

14. MONTANTS IMPUTÉS OU CRÉDITÉS À L'EXPLOITATION, MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

	2004	2003
Amortissement et déclassement	213 \$	216 \$
Amortissement des frais reportés du service de la dette	7	6
Gains de change non réalisés	(1)	(3)
Passif engagé au titre du combustible nucléaire irradié	1	1
Charges liées au programme de retraite moins le financement connexe	7	3
Charge de retraite moins le financement connexe	1	(7)
Radiation de coûts liés au système de manutention du combustible	44	-
Autres	2	-
	<u>274 \$</u>	<u>216 \$</u>

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers a été estimée à partir du cours du marché ou à partir des évaluations fournies par des tiers à l'égard d'instruments réels ou semblables à la fin de l'exercice, à moins d'indication contraire.

Gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2004, la Société détient des swaps de devises qui couvrent efficacement les paiements de capital et d'intérêt, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2004	2003
<u>Swaps de devises</u>		
Montant de la dette libellée en dollars US (en millions)	400 \$	400 \$
Taux d'intérêt moyen pondéré	6,04 %	6,04 %
Taux de change moyen pondéré	1,5883	1,5883
Juste valeur du passif (en millions)	(122) \$	(21) \$

Au 31 mars 2004, la Société détient des contrats de change à terme échéant au cours des dix-huit prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2004	2003
<u>Contrats de change</u>		
Engagements d'achat nets en dollars US (en millions)	106 \$	263 \$
Taux de change moyen pondéré	1,4879	1,5554
Juste valeur du passif (en millions)	(18) \$	(17) \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Gestion du risque lié au prix des combustibles

Au 31 mars 2004, la Société détient des swaps de prix du mazout lourd qui viennent à échéance au cours des douze prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2004	2003
<u>Swaps de prix du mazout lourd</u>		
Notionnel (en barils)	3,3 millions	3,2 millions
Moyenne pondérée prix fixe/baril (en dollars US)	21,92 \$	17,89 \$
Juste valeur de l'actif (en millions)	9 \$	8 \$

Au 31 mars 2004, la Société détient des swaps de prix du gaz naturel qui viennent à échéance au cours des dix-huit prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2004	2003
<u>Swaps de prix du gaz naturel</u>		
Notionnel (en btu)	10,1 millions	1,3 million
Moyenne pondérée prix fixe/btu (en dollars US)	5,95 \$	3,92 \$
Juste valeur de l'actif (en millions)	14 \$	4 \$

En vertu de ces swaps, la Société convient d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un prix fixe pour une quantité de combustible donnée et le prix variable mensuel cumulatif s'appliquant à la même quantité de combustible. L'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement est pris en compte dans les achats d'électricité ou la charge liée au combustible.

Juste valeur de la dette et du fonds d'amortissement

	2004	2003
<u>Dette à long terme</u>		
Valeur comptable (en millions)	3 286 \$	3 131 \$
Juste valeur (en millions)	3 879 \$	3 639 \$
<u>Fonds d'amortissement</u>		
Valeur comptable (en millions)	403 \$	387 \$
Juste valeur (en millions)	452 \$	420 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur du fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

	2004	2003
<u>Fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié</u>		
Valeur comptable (en millions)	176 \$	20 \$
Juste valeur (en millions)	183 \$	20 \$

Juste valeur des autres actifs et passifs financiers

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs financiers ne diffère sensiblement pas de leur valeur comptable.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. La Société effectue des évaluations exhaustives des débiteurs avant d'octroyer du crédit et surveille activement la santé financière de ses débiteurs de façon régulière. Le risque de crédit maximal est réputé correspondre à la somme des débiteurs, déduction faite des provisions applicables, et du total des gains non réalisés sur les autres instruments financiers exposés au risque de crédit. Déduction faite des provisions applicables, les débiteurs se chiffrent à 181 millions de dollars (188 millions de dollars en 2003). Le total des gains non réalisés sur les autres instruments financiers exposés au risque de crédit s'élève à 23 millions de dollars (12 millions de dollars en 2003).

16. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Remise à neuf de la centrale de Coleson Cove

Au 31 mars 2004, les dépenses visant la remise à neuf, le prolongement de la durée d'utilisation et l'installation de l'équipement de contrôle des émissions se chiffrent à 467 millions de dollars (106 millions de dollars en 2003). La remise à neuf devrait être achevée d'ici janvier 2005 (se reporter à la note 7).

Quai de Belledune

La Société a conclu un contrat de location-exploitation visant les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de vingt ans et des charges annuelles d'environ 5 millions de dollars.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

16. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Centrale de Courtenay Bay

La Société a conclu un contrat de location des installations qui échoit en 2021 et est assorti d'une option de prorogation de cinq ans. Le locataire a rééquipé une tranche existante de 100 MW pour la transformer en une tranche au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW, dont l'exploitation commerciale a débuté en septembre 2001.

La Société a également conclu un contrat d'achat d'électricité et d'accès au transport connexe qui prend fin en 2021 et est assorti d'une option de prorogation de cinq ans avec le même tiers. La Société achètera toute l'énergie électrique produite par la tranche au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW au cours de la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars et, à l'occasion, une partie ou la totalité de l'énergie électrique produite au cours de la période estivale.

Contrats d'achat d'électricité

La Société a conclu un contrat d'achat d'électricité d'une durée de vingt ans portant sur l'achat de toute la capacité et l'énergie électrique produite par une centrale de cogénération de 90 MW dont la production devrait commencer en décembre 2004.

La Société a également un contrat d'achat d'électricité en cours portant sur la capacité et l'énergie d'une centrale de cogénération de 38,5 MW, contrat qui prend fin en 2027.

Contrat de transport du gaz

La Société a conclu un contrat échéant en 2015 portant sur le transport garanti du gaz naturel vers la centrale rééquipée de Courtenay Bay. Le coût du transport sera recouvré auprès du locataire de la centrale dont le nom figure dans le contrat de location.

Approvisionnement en Orimulsion^{MD}

La Société a conclu un contrat auprès de Bitor America Corporation portant sur l'achat d'Orimulsion^{MD} pour la centrale de Dalhousie jusqu'en 2010. La Société a également signé une liste de conditions et négocié, auprès de Bitor America Corporation, un contrat d'une durée de vingt ans visant l'achat d'Orimulsion^{MD} pour la centrale de Coleson Cove à compter de 2004. En février 2004, la Société a intenté une poursuite contre Bitor America Corporation et Petróleos de Venezuela («PDVSA») pour rupture de contrat. La poursuite a été intentée contre le fournisseur d'Orimulsion^{MD} afin de conserver les avantages du contrat à l'égard de la remise à neuf de la centrale de Coleson Cove.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2004
 (en millions)

16. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Matériel informatique

La Société a conclu des contrats de location-exploitation de matériel informatique. Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu des contrats de location sont les suivants :

	2004	2003
2005	4 \$	3 \$
2006	2	1
2007	1	-
	7 \$	4 \$

17. RESTRUCTURATION

En avril 2003, la Province du Nouveau-Brunswick a promulgué la *Loi sur l'électricité*. Cette loi prévoit ce qui suit :

- La restructuration de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick en cinq corporations de la Couronne :
 - Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick;
 - Corporation d'énergie nucléaire Énergie Nouveau-Brunswick;
 - Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick;
 - Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick;
 - Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick.
- La création d'une corporation appelée l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick. Le principal objectif de cet organisme sans but lucratif sera de diriger de façon indépendante les opérations du marché de l'électricité et de maintenir la fiabilité du réseau qu'il contrôle.
- La constitution de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick. Cette corporation offrira financement et appui financier, au besoin, aux nouvelles corporations d'exploitation jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de contracter elles-mêmes des emprunts.

La *Loi* prévoit en outre que la Province du Nouveau-Brunswick peut :

- faire en sorte que la Corporation de production vende l'ensemble ou une partie de ses actifs qui sont les installations de production de Coleson Cove ou qu'elle conclue un arrangement, notamment une fiducie, un bail ou un crédit-bail, un partenariat ou un contrat de société, une coentreprise ou une entente exécutoire relativement à la centrale de Coleson Cove;
- faire en sorte que la Corporation d'énergie nucléaire conclue un arrangement, notamment une fiducie, un bail ou un crédit-bail, un partenariat ou un contrat de société, une coentreprise ou une entente exécutoire relativement à la centrale nucléaire de Point Lepreau;

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions)

17. RESTRUCTURATION (suite)

- décréter le transfert ou la mutation, selon le cas, des dirigeants, des employés, des actifs, des passifs, des droits et des obligations de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick à la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick, aux quatre corporations d'exploitation, à l'exploitant du réseau et à la Corporation financière de l'électricité. Le transfert des actifs, des passifs, des droits et des obligations sera effectué à la valeur comptable.

La *Loi* a reçu la sanction royale le 11 avril 2003 et devrait entrer en vigueur par proclamation au cours de l'exercice 2004-2005.

18. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice 2004.

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice terminé le 31 mars 2004

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la Société. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



John A. Sinclair

Président et Chef de la direction par intérim

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 29 avril 2004

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Bilan**

31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

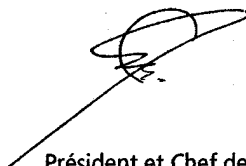
	2004	2003
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	4 950 \$	10 507 \$
Débiteurs – Fonds de retraite	2 063 620	976 396
Autres débiteurs	8 587	13 620
Charges payées d'avance et autres débiteurs	273 489	212 569
	<u>2 350 646</u>	<u>1 213 092</u>
Immobilisations (note 3)	286 828	383 702
	<u>2 637 474 \$</u>	<u>1 596 794 \$</u>
Passif, apports reportés et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	1 929 630 \$	1 147 152 \$
Taxe de vente harmonisée	75 042	65 940
Tranche à court terme du passif découlant du régime de retraite (note 5)	22 149	-
	<u>2 026 821</u>	<u>1 213 092</u>
Passif découlant du régime de retraite (note 5)	323 825	-
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 6)	286 828	383 702
Actif net	-	-
Engagements (note 4)	<u>2 637 474 \$</u>	<u>1 596 794 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Président et Chef de la direction par intérim

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**État des résultats et de l'évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Produits :		
Honoraires :		
Fonds de retraite dans les services publics	4 651 713 \$	3 784 711 \$
Fonds de retraite des enseignants	4 161 675	3 480 007
Fonds de retraite des juges	32 322	26 998
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	157 134	166 310
Divers	34 197	4 424
	9 037 041	7 462 450
Charges :		
Salaires et charges sociales	4 175 903	3 149 031
Autres services (note 7)	4 635 285	4 074 362
Matières et fournitures	68 719	72 747
Amortissement des immobilisations	157 134	166 310
	9 037 041	7 462 450
Variation de l'actif net	-	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Notes afférentes aux états financiers**

Exercice terminé le 31 mars 2004

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996. La Société est exonérée d'impôts.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables :**(a) Entité comptable :**

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Les charges de la Société sont financées intégralement par les Fonds.

(b) Mode de présentation :

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(c) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 3.

(d) Constatation des produits :

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus.

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations connexes.

2. État des flux de trésorerie :

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car les renseignements sur ces flux se retrouvent facilement dans les autres états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Notes afférentes aux états financiers (suite)**

Exercice terminé le 31 mars 2004

3. Immobilisations :

				2004	2003
	Taux	Prix côûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	33 ½ %	539 616 \$	456 608 \$	83 008 \$	107 593 \$
Mobilier et matériel	8 %	317 918	179 894	138 024	181 057
Améliorations locatives	10 %	260 734	194 938	65 796	95 052
		1 118 268 \$	831 440 \$	286 828 \$	383 702 \$

4. Engagement :

La Société loue des locaux aux termes de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à expiration à différentes dates entre 2005 et 2012.

Les paiements minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2005	245 700 \$
2006	245 700
2007	245 700
2008	245 700
2009	245 700
Par la suite, jusqu'en 2012	696 150
	1 924 650 \$

5. Passif découlant du régime de retraite :

La Société a inscrit un passif estimatif et une charge estimative au titre des salaires et charges sociales d'un montant d'environ 346 000 \$ pour des prestations complémentaires de retraite ayant trait à des services passés approuvés au cours de l'exercice à l'étude. Ce montant équivaut à la valeur escomptée des versements prévus. Le coût final pour la Société variera selon la hausse de l'indice des prix à la consommation et selon certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu seront comptabilisées au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs proviendront d'une augmentation des honoraires imputés au Fonds de retraite dans les services publics, au Fonds de retraite des enseignants ainsi qu'au Fonds de retraite des juges.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Notes afférentes aux états financiers (suite)**

Exercice terminé le 31 mars 2004

6. Apports reportés relatifs aux immobilisations :

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	383 702 \$	412 293 \$
Apports supplémentaires reçus, montant net	60 260	137 719
Moins les montants amortis par imputations aux produits	157 134	166 310
	<u>286 828 \$</u>	<u>383 702 \$</u>

7. Autres services :

	2004	2003
Honoraires et frais de gestion de tiers	2 743 700 \$	2 295 590 \$
Services de garde	160 346	106 583
Déplacements	209 316	204 296
Loyer de bureaux	295 323	233 150
Services professionnels	242 594	389 616
Systèmes d'information	818 867	688 159
Divers	165 139	156 968
	<u>4 635 285 \$</u>	<u>4 074 362 \$</u>

8. Juste valeur des actifs et des passifs financiers :

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs – Fonds de retraite, des autres débiteurs et des créditeurs et charges à payer de la Société se rapproche de leur valeur comptable.

9. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de 2003 ont été réagencés pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING

31 MARS 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 2004 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K D Robinson".

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 7 mai 2004

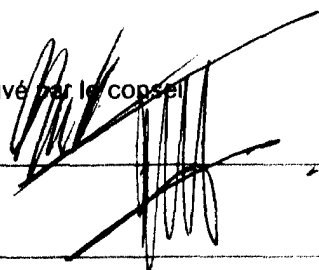
SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 2004

ACTIF	2004	2003
Actif à court terme		
Encaisse	-	14 739 \$
Encaisse affectée à l'acquisition d'immobilisations	-	28 343
Titres négociables	5 190	5 031
Débiteurs	37 464	22 423
Frais payés d'avance	21 555	21 601
Stocks (note 1(c))	78 301	76 361
	<u>142 510</u>	<u>168 498</u>
Collection Kings Landing (note 1(d))	1	1
Immobilisations nettes (note 1(e))	1 805 069	1 610 326
	<u>1 947 580 \$</u>	<u>1 778 825 \$</u>

PASSIF ET ACTIFS NETS

Passif à court terme		
Dette bancaire	114 893 \$	\$
Créditeurs et charges à payer	89 247	106 296
Recettes reportées	5 029	20 506
	<u>209 169</u>	<u>126 802</u>
Partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	1 771 535	1 603 369
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	33 534	35 300
Actifs nets non affectés	(66 658)	13 354
	<u>(33 124)</u>	<u>48 654</u>
	<u>1 947 580 \$</u>	<u>1 778 825 \$</u>

Approuvé par le conseil



Présidente

Administrateur

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	Budget 2004	Réel 2004	Réel 2003
RECETTES			
Entrées	441 429 \$	354 227 \$	386 876 \$
Emporium	301 098	223 219	290 763
Service alimentaire	510 130	458 443	520 623
Programmes éducatifs	85 476	87 112	77 883
Autres revenus d'opération	64 390	66 424	80 236
	<u>1 402 523</u>	<u>1 189 425</u>	<u>1 356 381</u>
Subventions			
D'opération provinciale	1 327 900	1 346 361	1 329 691
Capital provinciale	70 000	47 792	60 000
D'urgence provinciale	-	-	92 400
D'unique provinciale	-	-	35 990
Autre	-	20 674	57 272
Programmes d'emplois	25 000	49 471	25 222
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture - projet du verger	-	-	15 000
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	-	95 364	84 992
	<u>1 422 900</u>	<u>1 559 662</u>	<u>1 700 567</u>
	<u>2 825 423</u>	<u>2 749 087</u>	<u>3 056 948</u>
DÉPENSES			
Interprétation			
Exploitation	644 949	636 626	625 956
Éducatifs	73 270	83 834	88 862
Emporium	239 053	197 184	235 283
	<u>957 272</u>	<u>917 644</u>	<u>950 101</u>
Restauration			
Entretien	408 255	354 592	377 520
Sécurité	161 839	168 643	160 163
Restauration	323 815	319 314	346 060
	<u>893 909</u>	<u>842 549</u>	<u>883 743</u>
Service d'accueil	129 105	137 122	138 299
Relations publiques	206 296	211 643	190 966
Administration	253 895	248 967	320 680
Service alimentaire	415 464	375 810	397 038
Amortissement	-	97 130	86 836
	<u>1 004 760</u>	<u>1 070 672</u>	<u>1 133 819</u>
	<u>2 855 941</u>	<u>2 830 865</u>	<u>2 967 663</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>(30 518)\$</u>	<u>(81 778)\$</u>	<u>89 285 \$</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total 2004	Total 2003
Solde, début de l'exercice	35 300 \$	13 354 \$	48 654 \$	(40 631)\$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(1 766)	(80 012)	(81 778)	89 285
Solde, fin de l'exercice	33 534 \$	(66 658)\$	(33 124)\$	48 654 \$

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004**

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur les opérations

La Société de Kings Landing est une agence de la Couronne qui fut incorporée en vertu d'une loi législative du Nouveau-Brunswick. La société sert la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs de la province en opérant un village historique vivant comme étant un musée extérieur progressif et dynamique.

b) Constatation des revenus

La Société de Kings Landing suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sujet à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus durant l'année durant laquelle les dépenses correspondantes ont été encourues. Les contributions sans restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsque reçues ou recevables si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et si la collection est raisonnablement assurée.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette et comprend les items suivants :

	2004	2003
Emporium	56 324 \$	56 060 \$
Moins: Provision pour désuétude	(8 748)	(8 300)
	<u>47 576</u>	<u>47 760</u>
Tissus	8 330	9 449
Nourriture et boissons alcoolisées	20 875	17 086
Autres	1 520	2 066
	<u>78 301 \$</u>	<u>76 361 \$</u>

d) Collection Kings Landing

La collection Kings Landing est composé de 70 structures historiques majeures et de milliers d'artefacts individuels datant de la période entre 1780 et 1900. Les structures et artefacts ne sont pas remplaçable due au fait que chaque pièce représente un aspect unique de l'histoire du Nouveau-Brunswick. En reconnaissance de ce fait, la collection est évaluée à 1 \$ et les pièces individuelles achetées par la société sont enregistrées comme dépense durant l'année d'acquisition. De manière similaire, les coûts d'entretien de la collection sont enregistrés à la dépense lorsque encourus. Durant l'année, des artefacts d'une valeur estimée à 62 182 \$ (2003 – 315 960 \$) furent reçus en don.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

e) Autres immobilisations

Les immobilisations acquises ou reçues en don, à l'exception de ceux de nature historique, sont enregistrées au coût ou à leur valeur d'expertise lorsque le coût n'est pas déterminable. L'amortissement est pris en utilisant un pourcentage fixe sur le solde dégressif selon la méthode du solde dégressif. L'exception est le matériel informatique qui est amorti sur une base linéaire au cours de 5 ans, la vie utile estimée des actifs.

La Société de Kings Landing a 91,5 acres de terre étalé sur les deux côtés de la rivière Saint Jean. Approximativement 40 acres sont utilisés pour fin du site. Due à son utilisation comme site pour la collection, le terrain fut enregistré à une valeur de 1 \$.

Le détail des immobilisations est comme suit :

	Taux d'amortissement	2004	2003
Terrain		1 \$	1 \$
Bâtiments	5%	2 211 946	2 172 145
Matériel informatique	20%	10 000	10 000
Équipement	10%	25 964	25 964
Véhicules	20%	108 694	86 486
Usine de traitements des égouts	30 ans	229 865	-
		2 586 470	2 294 596
Moins : Amortissement cumulé		(781 401)	(684 270)
Total immobilisations nettes		1 805 069 \$	1 610 326 \$

f) Services contribués

Des bénévoles contribuent environ 8 000 heures par année pour assister la Société de Kings Landing dans ses activités. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services contribués n'ont pas été enregistrés dans ces états financiers.

g) Partie non-dépensée de subventions de capital

La partie non-dépensée de subventions de capital représente des immobilisations qui ne font pas partie de la collection historique et qui furent donnés à la Société de Kings Landing. Les variations des soldes de subventions non-dépensées se détaillent comme suit :

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

	2004	2003
Solde d'ouverture	1 603 369 \$	1 636 861 \$
Plus subvention	263 530	51 500
Moins montant amorti aux revenus	(95 364)	(84 992)
Solde de clôture	<u>1 771 535 \$</u>	<u>1 603 369 \$</u>

2. Statut d'impôt sur le revenu

La société est un organisme de bienfaisance en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et a la capacité d'émettre des reçus pour fin d'impôt sur le revenu. Pour maintenir son statut, la société doit rencontrer certaines exigences en vertu de la loi. De l'opinion de la direction, ces exigences ont été remplies.

3. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2004



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 14 juin 2004

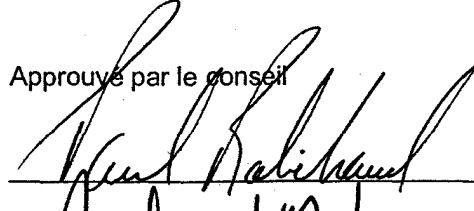
SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2004

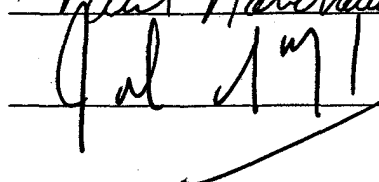
	2004	2003
ACTIF		
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	913 549 105 \$	895 807 487 \$
Débiteurs (note 4)	13 262 294	13 274 039
Charges payées d'avance	-	936 622
Terrain (note 5)	1	1
	<u>926 811 400 \$</u>	<u>910 018 149 \$</u>

PASSIF ET AVOIR

Créditeurs	2 306 352 \$	2 013 158 \$
Intérêts courus à payer	87 531 016	64 257 927
Obligations découlant de contrat de location-acquisition (note 6)	836 954 031	843 747 063
Autres fonds détenus en fiducie (note 7)	20 000	-
Contribution de la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	1	1
	<u>926 811 400 \$</u>	<u>910 018 149 \$</u>

Approuvé par le conseil


 _____ président


 _____ membre

**SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004		2003
	Budget	Réel	
RECETTES			
Province du Nouveau-Brunswick	68 080 090 \$	68 698 129 \$	64 823 259 \$
DÉPENSES			
Fonctionnement et entretien de l'autoroute (note 8)	8 926 000	9 493 118	8 085 588
Fonctionnement et entretien du compte de la circulation (note 8)	164 800	168 993	162 357
Dépenses d'exploitation et administratives	640 800	418 050	569 295
Dépenses administratives de New Brunswick (F-M) Project Company Inc.	240 000	175 457	198 824
Entretien de la route transcanadienne (note 8)	-	334 021	-
Intérêts	58 108 490	58 108 490	55 807 195
	<u>68 080 090</u>	<u>68 698 129</u>	<u>64 823 259</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial de la Couronne qui fut constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe, au nom du gouvernement, toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'autoroute entre Fredericton et Moncton ont lieu selon les modalités des ententes.

La Société de voirie du N.-B. est responsable de la conception, la construction et le financement des tronçons de Grand-Sault à Aroostook, et de Perth-Andover à Woodstock (98 km). De plus, la société est responsable de l'exploitation, l'entretien et la réparation du tronçon entier entre la frontière québécoise jusqu'à Longs Creek (260 km) de la route transcanadienne, puis de la route 95 de Woodstock à la frontière américaine (14 km).

2. Résumé des principales conventions comptables

Biens corporels

Le coût d'acquisition de biens corporels est imputé à l'exercice de l'année d'acquisition.

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la Société, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre de dépense et d'acceptation d'une obligation au début du contrat.

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la réparation d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En vigueur le 1 mars 2000, l'entente fut modifiée pour éliminer le péage sur l'autoroute.

La Société de voirie loue des terrains à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., qui est propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à quatre voies, et qui sous-loue ces améliorations à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton - suite

La Société de voirie est aussi responsable de verser des paiements mensuels reliés au volume de circulation à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces paiements reliés au volume de circulation seront utilisés pour rembourser le capital et les intérêts de la dette basé sur le péage. Tout montant en excès de ce qui est requis pour rembourser la dette est remis à la Société de voirie.

4. Débiteurs

Le solde du compte débiteur au 31 mars 2004 de 13 262 294 \$ (13 274 039 \$ en 2003) est composé de montants payés par la Société de voirie du Nouveau-Brunswick à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour maintenir un fond de réserve de péages tel qu'exigé dans l'entente avec les prêteurs basé sur péages.

5. Terrain

Le transfert d'un terrain par la Province à la Société de voirie du Nouveau-Brunswick a été traité comme un apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale d'un dollar.

6. Engagement – contrat de location - acquisition

Grâce à l'élimination des péages selon les modifications des ententes datées du 1 mars 2000, les paiements sont maintenant comptabilisés comme des paiements de location – acquisition suivant les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. Par conséquent, une obligation découlant de contrat de location – acquisition est constatée dans l'exercice 1999-2000. La valeur actualisée nette de l'engagement de contrat de location – acquisition au 31 mars 2004 est 837,0 millions de dollars (2003 – 843,7 millions de dollars).

Selon les ententes, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick sera requise de verser le montant total futur du contrat de location – acquisition, approximativement 1,79 billions de dollars en capital et intérêts, à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

Les paiements annuels du principal et des intérêts pour chacune des cinq années à venir sont comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2004 - 2005	73,1 \$
2005 - 2006	72,8 \$
2006 - 2007	73,2 \$
2007 - 2008	73,5 \$
2008 - 2009	73,6 \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

7. Autres fonds détenus en fiducie

Le solde de 20 000 \$ (solde nul en 2003) au 31 mars 2004 est constitué de deux dépôts de 10 000 \$ versés par des promoteurs potentiels à la suite d'une demande de qualifications pour le projet de la route transcanadienne.

8. Recettes et dépenses

Selon les modalités de l'entente modifiée de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la remise en état, la Société de voirie doit effectuer des versements prévus pour le fonctionnement, la gestion, l'entretien et la réhabilitation de l'autoroute entre Fredericton et Moncton et pour les coûts du système de surveillance du volume de circulation.

De plus, en vertu des conditions de l'entente signée en novembre 2003 entre la Société de voirie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement provincial, la SVNB est chargée d'effectuer les paiements prévus pour l'entretien d'été et d'hiver sur les tronçons ouverts du corridor reliant Saint-Léonard et Longs Creek de la route transcanadienne.

9. Projet de la route transcanadienne

Le 5 novembre 2003, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick a assumé les responsabilités reliées à l'exploitation et à l'entretien des tronçons de la route transcanadienne reliant Saint-Léonard et Grand-Sault, Aroostook et Perth-Andover ainsi que Woodstock et Pokiok, comme il est mentionné à la note 8 qui précède.

Une demande de propositions a été transmise à une liste de parties approuvées en vue de la conception, de la construction, du financement, de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation du projet. Les réponses sont attendues en août 2004.

La province procède actuellement à l'acquisition de terrains et à des améliorations le long du corridor, qui sera transféré en entier du gouvernement provincial à la SVNB au moyen d'une opération sans lien de dépendance et comptabilisé à une valeur nominale.

10. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

11. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

États financiers de

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Exercice terminé le 30 octobre 2003



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Strait Crossing Finance Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 2003 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiens généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 2003, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Fredericton, Canada
le 16 décembre 2003



STRAIT CROSSING FINANCE INC.

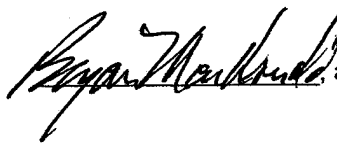
Bilan

30 octobre 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 \$	1 \$
Débiteurs	1 241	6 882
	1 242 \$	6,883 \$
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 241 \$	6 882 \$
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1	1
	1 242 \$	6 883 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2(d))	19 372 \$	21 438 \$
Charges		
Honoraires du dépositaire	17 127	19 358
Services professionnels	1 955	1 840
Droits de dépôt	290	240
	19 372	21 438
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2003

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1^{er} avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

(a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1^{er} avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1^{er} avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1^{er} avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1^{er} avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1^{er} avril 2032.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2003

2. Opérations et ententes (suite)

(b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

(c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

(d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2003

3. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer de la société se rapproche de leur valeur comptable.

